



UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION



DÉPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme
De Master en sciences économiques
Option: Monnaie, Finance et Banque

Thème :

*La dématérialisation des moyens de paiement et
le développement de la monétique en Algérie
Cas de la Natixis Banque Algérie*

Présenté par

Mr. KHERIF Yacine.

Mr. SALAH Karim.

Dirigé par

Mr. CHENANE Arezki.

Jury composé de:

- **ZOURDANI Safia**, *Présidente, M.C. «B», FSECG, UMMTO.*
- **OUACHEM Farida**, *Examinatrice, M.A. «A», FSECG, UMMTO.*
- **GUERMAH Hayat**, *Examinatrice, M.A. «B», FSECG, UMMTO.*
- **CHENANE Arezki**, *Rapporteur, M.C. «A», FSECG, UMMTO.*

Date de soutenance : 24/09/2017

REMERCIEMENTS

*En préambule à ce mémoire, nous tenons à remercier le bon **Dieu** tout puissant de nous avoir offert l'opportunité de franchir ce stade de savoir, et de nous avoir donné le courage et la patience de réaliser ce travail.*

*Nous remercions notre promoteur **Mr. CHENANE Arezki**, qui nous a orienté toute au long de la rédaction de notre mémoire. Ainsi nous remercions les membres de jury d'avoir accepté d'évaluer notre travail.*

*Nous tenons à remercier sincèrement nos encadreurs à Natixis Algérie, **Mme Temzi Samia** et **Mme OUALI Fatiha**, pour leurs bons et inconditionnel accueil et leurs aides.*

Nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères également, à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à ce travail.

Dédicace

Je dédie ce mémoire

A mes très chers, parents pour leur soutien moral et financier dans les moments les plus ardu.

Je dédie ce travail

A mes frères, Mohand et Hakim

A ma belle-sœur Malika et ses deux filles Tiziri et Farroudja

A mes sœurs, Nassima et Amel

A mes grand-mère, Farroudja et Taous

A toute la famille KHERIF

A mon ami Karim et sa famille

A tous mes ami(e)s

Yacine.

Dédicace

Je dédie ce mémoire à,

Mes chers parents, que nulle dédicace ne puisse exprimer mes sincères sentiments, Pour leur patience illimitée, leur encouragement, leur aide, en témoignage de mon profond amour et respect pour leurs grands sacrifices.

Mes chers frères, Mounia et Yanis pour leur grand amour et leur soutien qu'ils trouvent ici l'expression de ma haute gratitude.

Mes très chers amis.

A mon ami Yacine.

A toute ma famille et à tous ceux que j'aime et je respecte.

Karim.

Sommaire

Introduction Générale	2
Chapitre1 : Émergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement	7
Introduction.....	7
Section1 : La globalisation financière et les innovations financière.....	7
Section 2 : Le processus de la dématérialisation des moyens de paiement.....	17
Conclusion.....	44
Chapitre2 : Evolution du système bancaire algérienne et l'introduction des banques étrangère en Algérie	46
Introduction.....	46
Section1 : Évolution du système bancaire algérien.....	46
Section2 : L'intégration des banques étrangères comme facteurs de développement.....	59
Conclusion.....	71
Chapitre3 : la monétique en Algérie	74
Introduction.....	74
Section 1 : Historique et évolution de la monétique en Algérie.....	74
Section 2 : Système de paiement électronique.....	81
Section 3 : Situation de la monétique en Algérie.....	94
Conclusion.....	97
Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis Algérie : développement et perspectives	100
Introduction.....	100
Section 1 : Introduction de la Natixis banque en Algérie cas de l'agence Tizi-Ouzou.....	100
Section 2 : La structure organisationnelle de l'Agence Natixis de Tizi-Ouzou.....	107
Section 3 : la monétique au sein de Natixis est ces mécanismes.....	113
Section 4 : perspective du développement de la monétique au sein de Natixis.....	125
Conclusion.....	127
Conclusion générale	130
Références bibliographique.....	134
Liste des tableaux.....	140
Liste des Schémas.....	141
Tables des matières.....	142
Annexes.	
Résumé.	

Liste des abréviations et des acronymes

ABC Bank: Arab Banking Corporation.

ABC-Algeria: Arab Banking Corporation-Algeria.

ABG: Al Baraka Banking Group.

ADP: Actions à Dividende Prioritaire.

AGB: Gulf Bank Algeria.

AME: ANEP Messagerie Express.

AMGI: Agence Multilatérale de Garantie des Investissements et ses annexes.

ARTS: Algeria Real Time Settlements.

ATCI: Algérie Télé-Compensation Interbancaire.

BADR: Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BCIA: Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie.

BCIA: Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie.

BDL: Banque de Développement Local.

BEA: Banque Extérieure d'Algérie.

BIRD: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

BNA: Banque Nationale d'Algérie.

BNCIA: La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie Afrique.

BPCE: Banque Populaire et la Caisse d'Epargne.

CAD: Caisse Algérienne de Développement.

CCP: Compte Chèque Postal.

CGM: Compagnie Générale maritime.

CIB: Carte Interbancaire.

CIRDI: Convention pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements.

CMA: Compagnie Maritime d'Affrètement.

CMC: Conseil de la Monnaie et du Crédit.

CNEP: Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque.

CNMA: Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

CNUCED: Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement.

CPA: Crédit Populaire d'Algérie.

CPI: Centre de Pré Compensation Interbancaire.

CPSS: Committee on Payment and Settlement Systems.

DAB: Distributeur Automatique de Billets.

EMV: Europay MasterCard Visa.

FCC: Fond Commun de Créances.

FGAR: Fonds De Garantie des Crédits Aux PME.

GAB : Guichet Automatique de Billets.

GPRS: General Packet Radio Service.

HSBC: Hong Kong & Shanghai Banking Corporation.

IBM: International Business Machines Corporation.

IDE : Investissement Direct à l'Étranger.

IDESF: L'Investissement Direct Étranger dans le Secteur Financier.

IP: Internet protocol.

ISO: International Organization for Standardization.

ITP: Identifiant du Terminal de Paiement.

JCB: Japon Crédit Bureau.

KIPCO: Kuwait Projects Company.

MATIF: Marché à Terme des Instruments Financiers.

NTIC: Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

ORA: Obligation Remboursable en Action.

PAO: Production Assistée par Ordinateur.

PIB: Produit Intérieur Brut.

PIN: Personal Identification Number.

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

PMI : Petite et Moyenne Industrie.

RIB: Relevé d'Identité Bancaire.

RIB: Relevé d'identité bancaire.

RMI: Réseau Monétique Interbancaire.

RTC: Réseau Téléphonique Commuté.

RTGS: Real-time Gross Settlement.

SATIM: Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique.

SGA: Société Générale Algérie.

SIT: Système Interbancaire de Télé compensation.

TIP: Titre Interbancaire de Paiement.

TPE: Terminal de Paiement Electronique.

USD: United States Dollar.

VAD: Vente à Distance.

Introduction générale

Introduction générale

L'économie mondiale a connu de profonds changements ces deux dernières décennies. En effet, depuis quelques années, l'ouverture du marché, l'allègement du contexte réglementaire et la rapidité des changements technologiques ont fait que les entreprises se trouvent à un niveau de concurrence, de complexité et d'incertitude plus élevé qu'avant.

L'Algérie s'est engagée depuis 1990, dans la voie des réformes axées, principalement de l'environnement pour assurer l'émergence d'un secteur financier concurrentiel et l'intégrer au niveau international.

Concomitamment à l'effort d'assainissement et de restructuration du secteur bancaire, les autorités ont engagé en 2006 un vaste programme de modernisation du secteur moyennant l'instauration d'une infrastructure interbancaire, offrant aux banques un environnement approprié et leur permettant de rendre une meilleure qualité des services bancaires.

C'est dans ce contexte que des projets de modernisation et de développement des systèmes et moyens de paiements ont été lancés en Algérie, afin d'améliorer les prestations de service des banques pour qu'elles puissent se rapprocher des clients pour offrir les produits les plus adaptés à leurs demandes.

Dans ce cadre, une œuvre de modernisation du système de paiement fut engagée par la mise en place d'un système de compensation électronique de toutes les valeurs bancaires. Ce système devenu opérationnel à l'issue de la normalisation des dites valeurs et du développement adéquat des télécommunications, a permis de réduire les délais de compensation de ces valeurs, à 48 heures, quel que soient leurs lieux d'émission et de paiement sur toutes les régions du pays.

Dans le même sillage s'est inscrit le développement de la monétique qui a été également au centre des intérêts des autorités au regard de l'importance qu'elle requiert dans la facilitation des transactions commerciales et le développement de la bancarisation de l'économie, avec une plus grande célérité et sécurité des services, à des coûts raisonnables.

Introduction générale

Cette transition s'effectue dans un contexte de globalisation de l'économie mondiale. Dans ce nouveau contexte, on assiste à une forte expansion des nouvelles technologies, notamment dans le secteur des services (Informatique, Télécommunications, Internet ...). Grâce à ces avancées technologiques, les transactions économiques sont devenues beaucoup plus faciles et rapides et c'est dû essentiellement au développement de la «monnaie électronique ». Véritable moteur de cette nouvelle économie, la monnaie électronique constitue un remarquable levier de compétitivité pour les entreprises et un nouvel espace pour les consommateurs.

Le développement des échanges internationaux dans le cadre des évolutions qu'a connu la mondialisation a fait que le rôle des institutions financières se développe vers l'adoption de nouveaux instruments de paiement plus sécurisés.

De ce fait, la monnaie électronique est censée en définitive remplir la même fonction que la monnaie papier. Elle n'est pas en elle-même une monnaie, on doit la considérer comme un instrument très automatisé de la mobilisation de la monnaie scripturale, elle représente donc l'avantage d'une informatisation poussée et de la mise en place des systèmes de sécurité efficaces.

Les systèmes de paiement ont évolué au même rythme que la technologie. La monnaie électronique représente la méthode d'échange la plus récente, les gouvernements doivent être prêts à intervenir face aux nouvelles possibilités offertes par cette monnaie, et les apports qu'elle engendre au sein de la structure bancaire.

C'est dans ce contexte que nous voulons traiter ce nouveau système de paiement, consistant la dématérialisation des moyens de paiement et le développement de la monétique en Algérie.

A partir de 2005, les instruments de paiement et les procédures de recouvrement des paiements, connaissent une mise en place d'une série de réformes qui visent la modernisation des activités financières en Algérie. Cette dynamique a été annoncée sur l'impulsion des autorités publiques à travers le lancement de deux systèmes : il s'agit du système de télé compensation des paiements de masse (ATCI), et le système de

Introduction générale

règlement brut en temps réel des opérations de paiement de gros montant, et des paiements urgents (ARTS).

Ces nouveaux systèmes de paiement ont apporté une très nette amélioration dans l'efficacité et la rapidité de traitement des opérations de règlement. En effet, « le temps d'un virement d'une banque à une autre ne dure plus que 72 heures au maximum alors qu'il était dans le passé récent de 15 jours entre 2 agences d'une même place, de 20 jours entre 2 agences de banques différentes de la même place, et 30 jours voire plus entre 2 agences de banques différentes et hors place¹ ».

A cet effet, en formulant notre problématique comme suit :

En quoi la dématérialisation des moyens de paiement peut-elle être un facteur de développement de l'activité bancaire ?

La réponse à cette problématique implique les réponses aux questions suivantes :

- Quel est le rôle de la globalisation et les innovations financière dans l'émergence de la monnaie électronique?
- Les banques étrangères peuvent tels être un facteur majeur dans le développement de la monétique?
- Quel est le rôle d'intégrations des nouveaux systèmes de paiement dans le développement de la monétique?

Pour répondre à cette question nos formulons les hypothèses suivants :

- La dématérialisation des moyens de paiements est un facteur de développement de l'activité bancaire.
- Le secteur des moyens de paiement permet de développer l'innovation des produits bancaires.

Démarche de la recherche

- Afin de vérifier nos hypothèses et répondre aux questions évoquées précédemment, nous avons adopté la démarche suivante :

¹ BOUZAR C. (2010) : «Systèmes financières : Mutations financières et bancaires et crise », Edition El-Amel, Tizi-Ouzou, p.120.

Introduction générale

- Pour le cadre théorique, nous avons procédé à une recherche bibliographique (ouvrages, articles, thèses et mémoires, documents et rapports de la Banque d'Algérie et de la SATIM, CNUCED,...), pour avoir une idée des travaux antérieurs et de la littérature ayant trait à notre problématique.
- En ce qui concerne l'analyse empirique, nous nous sommes appuyés sur une méthode de recherche effectuée au sein de la Natixis Banque, et une collecte d'information à la SATIM.
- Enfin, il est important de souligner les difficultés rencontrées dans les déplacements, et la communication de l'information étant bien entendu que le thème que nous avons traité est un thème récent.

Structure du mémoire

Pour bien mener notre travail de recherche et pour pouvoir apporter de réponse à notre problématique, nous avons jugé utile de structurer le travail en quatre chapitres :

Le premier chapitre sera consacré à l'émergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation, innovations financières, et la dématérialisation des supports de monnaie.

Le deuxième chapitre nous donnera l'occasion de voir les réformes du système bancaire algérien et l'intégration des banques étrangères comme facteur de développement de la compétitivité interbancaire.

Le troisième chapitre illustre la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

Le quatrième chapitre la monétique au sein de la Natixis Algérie : développement et perspectives.

*Chapitre I : L'émergence de la monnaie
électronique dans le cadre de la globalisation
financière et la dématérialisation des supports
de paiements.*

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiements.

Introduction

La monnaie est un moyen de paiement dont les formes varient selon les structures économiques et sociales. La monnaie se caractérise par la confiance qu'ont ses utilisateurs dans la persistance de sa valeur et de sa capacité à servir de moyen d'échange. La monnaie a, sous ces conditions, un pouvoir libérateur. Il remplit plusieurs fonctions, une fonction d'intermédiaire dans les échanges, une fonction de réserve de valeur et une fonction d'unité de compte.

C'est donc un élément incontournable de l'économie telle que nous la connaissons. La nature de la monnaie a beaucoup évolué au fil du temps. On distingue la monnaie marchandise, la monnaie fiduciaire, la monnaie scripturale et la monnaie électronique (apparue récemment et de plus en plus présente). Le degré d'utilisation de chacune de ces formes de monnaie à beaucoup varié au cours des siècles.

Ce chapitre sera développé en deux sections :

La première section a pour objet d'expliquer comment la globalisation et les innovations financières ont permis d'ouvrir une voie vers une dématérialisation de la monnaie. Dans la seconde section nous exposons comment la nature de la monnaie a évolué au fil du temps et si notre société adhère vers une dématérialisation totale de celle-ci.

Section1: La globalisation financière et les innovations financières

L'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication a contribué à accélérer le phénomène de mutation observé dans la sphère financière internationale. Il s'agit d'une évolution relative au processus de La globalisation financière, et des innovations financières, sont l'une des termes employer pour traduire les modifications du paysage financier. Ces phénomènes apparus au milieu des années soixante aux Etats-Unis se sont propagés à l'ensemble des pays industrialisés et progressivement aux pays en voie de développement par la suite.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Les mutations constatées ont surpris tant par leur ampleur que leurs diversités. Egalement ils ont causés une plus complexité à laquelle les acteurs financiers doivent désormais se confrontés. L'état actuelle fait apparaître une large diversité des produits et des instruments financiers et présente avidement les avantages de cette révolution financière.

Dans cette section nous tenterons de cerner la globalisation financière qui a induit les évolutions des systèmes bancaire ayant aboutir à des innovations financières, ces derniers ferons l'objet d'exposé sur cette section.

1. La globalisation financière

Durant les dernières années, l'économie mondiale a connu un ensemble d'évolution dans tous les domaines plus particulièrement dans le domaine financier. C'est le processus de la globalisation, ce dernier est un concept associé à la mutation financière.

1-1. Définition de la globalisation financière

Romey souligne : « la globalisation apparaît comme le facteur commun à l'ensemble des transformations qui ont affecté le fonctionnement des systèmes financiers² ».

Le contexte de la globalisation est caractérisé par :

- La concurrence s'exerce de main en main sur le territoire national ;
- L'intensité de la concurrence étrangère qui porte sur la qualité et la nouveauté de produit. En fait, une grande vague des concurrents est toujours en état de veille menaçant ainsi la survie de l'entreprise ;
- La forte croissance de la demande : si la croissance s'intensifie, c'est que le client fait retour en force sous l'influence et l'évolution des innovations. Donc on assiste à une diversification de la demande.

Depuis les années 1980, on vie ce qu'on appelle le "big bang financier"³ qui permet l'explosion des marchés financiers. Il apparut avec l'arrivée des changes

² Romey, C. (2006), "LES GRANDS TRAITES DE LA MUTATION FINANCIERE", Economica, Vol.4, pp.43-5

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

flottants et le moindre souci de tenir son taux de change, les Etats relâchent largement leur emprise sur les banques. Un vaste mouvement de dérèglementation du secteur bancaire voit le jour :

- Les distinctions impératives entre banques de dépôts et banques d'affaires sont supprimées ;
- La banque et l'assurance peuvent se mêler ;
- Les banques peuvent devenir agent de change ;
- Le concept de banque universelle⁴ tend à s'imposer en même temps que des concentrations ont eu lieu ;
- Les pratiques financières changent également. Les changes flottants offrent la possibilité pour les banques de couvrir les risques de changes.

De nombreux pays ont élaboré une politique conforme aux révolutions financières, Pour cela, ils ont mis en œuvre durant toutes ces dernières années une stratégie basée sur la libéralisation économique et financière dans le but de pousser les établissements de crédit notamment les banques à mettre en place l'innovation financière. Surtout que les deux dernières décennies témoignent du rôle croissant que joue l'innovation financière dans le développement et même la survie des banques.

Donc, l'unification de la finance à l'échelle mondiale nécessite, outre que le processus de la globalisation, la présentation de la règle des trois « D » qui définit les caractéristiques de cette évolution à savoir le décloisonnement, la dérèglementation et la désintermédiation.

1-2. Présentation de la règle des 3D

Actuellement, personne ne peut nier que la montée des marchés financiers internationaux et l'intégration financières sont intimement liées. On assiste alors à une intensification croissante des flux de capitaux et aussi à l'ouverture des économies. En

³ Le Big Bang correspond à la libéralisation des marchés financiers britanniques. Il s'agit de réformes menées par Margaret Thatcher en octobre 1986 et qui ont pris effet en l'espace d'un jour, d'où le nom Big Bang.

⁴ Une banque universelle : est un établissement financier généraliste, opérant à la fois dans le domaine de la banque commerciale (dépôts, épargne, placements, crédit), de la gestion d'actifs, dans les opérations de marché (trading, émission d'actions, émission d'emprunt) ou le conseil (fusions-acquisitions).

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

d'autres termes, la finance globale devient la réalité première. Il convient donc d'évoquer la règle des trois « D », Romey (2006).

1-2-1. La dérèglementation financière

Les crises bancaires et financières à partir de 1930 avaient conduit à une vague dérèglementation destinée à stabiliser les systèmes financiers. Malgré que cette réglementation ait réussi à atteindre la stabilité des systèmes financiers, elle est apparue à la fin des années 1960 comme une source de rigidité.

Ce phénomène est né aux Etats Unis, pour ensuite gagner à des degrés divers les autres marchés. La dérèglementation consiste à éliminer les restrictions qu'empêche la libre circulation des capitaux à l'échelle internationale. Elle relève d'un double optique; Une optique libérale qui consiste à rendre aux marchés les rôles régulateurs et une optique pragmatique consistant à la mise en place d'un cadre réglementaire plus souple et mieux adapté.

Cette dernière permet la création de multiples organismes à savoir la création du MATIF (Marché à Terme des Instruments Financiers) qui développe les produits dérivés. Cet effet s'observe dans de nombreux pays en voie de développement.

1-2-2. Le décloisonnement des marchés

Il consiste à enlever les barrières entre les différents marchés. Romey, définit ce phénomène comme la disparition des frontières entre les différents établissements financiers, ainsi que la disparition des dispositions qui entravent l'activité financière, tant au plan international qu'au plan national. Au niveau international, ce développement consiste à la liberté accrue de circulation des capitaux qui a été développé par la remise en cause des contrôles de changes.

Tandis qu'au niveau national, elle s'est traduite à la fois par l'extension géographique, l'élargissement de l'activité bancaire et enfin par un abandon des fixations par les autorités monétaires des taux des rémunérations sur les opérations financières.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

1-2-3. La désintermédiation financière

Le concept de désintermédiation mélange une mesure statistique des flux financiers en provenance des agents non financiers à besoins et capacités de financement et une analyse économique des processus par lesquels ces besoins et capacités s'ajustent⁵.

La désintermédiation financière est la conséquence directe de la logique de la dérèglementation et du décloisonnement des marchés. Elle signifie le recours direct des opérateurs internationaux, pour combler leurs besoins de financement ou pour placer leurs excédents, sans passer par des intermédiaires financiers et bancaires. La désintermédiation consacre essentiellement le développement de la finance directe qui s'effectue par le marché au détriment de la finance indirecte qui s'effectue par le biais des crédits bancaires.

Généralement, ce phénomène est étroitement lié à la notion de titrisation : qui consiste à placer des effets à court terme renouvelable, et qui donne à l'emprunteur l'assurance d'un financement à long terme, avec, le plus souvent, l'engagement par la banque de reprendre elle-même ce papier si elle ne trouve pas acquérir sur le marché.

En fait, En France, par exemple, la titrisation est organisée sur la base indirecte à partir d'un fond commun de créances (FCC) dont le rôle principale est d'acquérir des créances (cédés par une banque contre une liquidité) pour émettre des parts représentatives qui font l'objet d'un placement.

A travers le phénomène des (3D), le système financier mondial essaye de faire face aux mutations de la libéralisation et de la globalisation financière. Cette stratégie a pour effet l'augmentation de la concurrence entre les établissements financiers. C'est pourquoi le rôle de la réforme financière à l'échelle international réside dans la création d'un espace financier homogène dans lequel l'argent circule librement et sans aucune difficulté.

⁵ BIACABE P, CARAT S, ULLMO Y. Revue d'économie financière N°4 « d'une intermédiation financière à une autre : le cas de la désintermédiation.1987.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

La globalisation financière, en favorisant le développement des marchés financiers a permis aux banques de faire valoir leur expertise financière et proposer à leurs clients une vaste gamme de services financiers, qui a permis un vaste développement des innovations financières.

2. Les innovations financières

La notion de l'innovation financière est pratiquement récente dans l'analyse économique. Son processus d'évolution a connu un rythme accéléré et un contenu diversifié durant les vingt dernières années.

2-1. Définition de l'innovation financière

2-1-1. L'innovation

L'innovation désigne tout changement introduit consciemment par un agent et ayant pour but et résultat une utilisation plus efficace ou plus satisfaisante des ressources »⁶.

Pour Schumpeter, l'innovation est définie comme étant « un changement historique et irréversible dans la manière de faire les choses »⁷.

L'innovation peut se définir comme « l'introduction d'un nouveau produit sur le marché ou la production d'un produit existant, mais d'une nouvelle manière »⁸.

2-1-2. L'innovation financière

L'innovation financière quant à elle désigne, la création des nouveaux produits financiers destinés à combler les vides du marché afin de remplir l'ensemble des marchés et par conséquent permettre le transfert efficace des fonds de prêteur à emprunteur.

Selon Frame and White, « l'innovation financière est considérée comme un phénomène important dans un secteur d'une économie moderne »⁹.

⁶Abdessatar. A, (2003) « innovation financière et bancaire et la problématique du financement de la PME en Tunisie ». Revue d'économie tunisienne et de gestion (RTEG) n°20 juin 2003, p 106.

⁷ Peter TUFANO (2002). «Financial innovation ». Journal of Economics, and Finance. P. 10.

⁸ GOWLAND D. (1991), Financial Innovation in Theory and Practice, in Green C. J. and D.T. Llewellyn (eds.), Surveys in Monetary Economics, Oxford, Basil Blackwell, vol. 2. P.79.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Selon TUFANO, « l'innovation financière comme un acte de création puis de popularisation d'instruments financiers et de technologies financières dans les marchés¹⁰ ».

2-2. Les objectifs des innovations financières

L'innovation financière se développe d'abord pour attirer la clientèle en mettant à sa disposition des instruments supposés correspondre au plus près à ses besoins. Ainsi sont apparus une panoplie d'instruments qui d'ailleurs ont accéléré le développement des marchés.

L'innovation se développe ensuite pour permettre aux clients de faire face aux risques attachés à l'incertitude grandissante, liées à la levée des contrôles et règlements. Il en est particulièrement ainsi de tous ces instruments destinés à couvrir les intervenants des risques liés à la mobilité des taux et à la possibilité désormais offerte d'opérer dans une optique multidevise.

Dans un contexte caractérisé par une concurrence de plus en plus acharnée, l'innovation devient l'un des déterminants les plus importants de la pérennité des entreprises. « Vivre, c'est s'adapter. Gagner, c'est anticiper ». Pour se faire, toute entreprise est appelée, aujourd'hui, à montrer toutes ses capacités d'évolution et d'adaptation à son environnement par le renouvellement de ses produits/ services et mêmes ses méthodes d'attraction d'une nouvelle clientèle.

En fait, elle permet d'améliorer la compétitivité pour la quasi-totalité des activités de production et de services, ainsi que le développement du secteur financier qui aura des effets positifs directs sur l'économie.

De plus, l'innovation financière connaît un développement « fulgurant » parallèlement au mouvement de libéralisation, l'évolution rapide des technologies facilite de plus en plus les transferts financiers internationaux. La finance est, en effet, liée au traitement de l'information.

⁹ FRAME Scott W. ET WHITE Lawrence J., "Empirical Studies of Financial Innovation: Lots of Talk, Little Action?" *Journal of Economic Literature*, vol. 42, n° 1, mars 2004, 116-44.

¹⁰ Tufano. P, (2002), «Financial Innovation», Revised, P.44

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Blach développe une typologie de l'innovation financière basée sur les fonctions premières des systèmes financiers¹¹ :

- La fonction de transaction : Les innovations répondant à cette fonction incluent alors tous les nouveaux moyens de règlements des transactions, l'électronisation des flux monétaires, les systèmes de compensation ou de règlement des marchés financiers, par exemple.
- La fonction d'investissement : Cette catégorie correspond à toute innovation financière aboutissant à une augmentation du nombre d'opportunités d'investissement disponibles et à une amélioration de l'ajustement des opportunités d'investissement aux différents profils risque/rendement des investisseurs.
- La fonction de financement : Elle comprend les innovations permettant une amélioration de la disponibilité et de la diversité des sources de financement, à court terme comme à long terme, par fonds propres ou titres de dette.
- La fonction d'évaluation : Les innovations répondant à cet objectif incluent toutes les nouvelles méthodes et procédés, essentiellement mathématiques et statistiques, permettant d'améliorer l'évaluation du prix des actifs et du risque associé.
- La fonction de gestion du risque : Elle comprend toute innovation offrant une amélioration des possibilités de couverture, de réduction ou de transfert du risque entre agents.

2-3. Typologie de l'innovation financière

La notion d'innovation financière n'est apparue que nouvellement, son apparition est souvent liée aux modifications de l'environnement économique et aux crises monétaires et financières qu'ils n'ont cessés d'apparaître au niveau de

¹¹Blach, J., 2011. Financial Innovations and Their Role in the Modern Financial System- Identification and Systematization of the Problem. E-Finance, 7(3), 14-15.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

l'économie. Différents études empiriques essayent de trouver une taxonomie adéquate de l'innovation financière.

Le premier apport sur ces aspects empiriques, provient de Schumpeter (1939), qui a proposé une typologie des innovations selon les quatre variantes suivantes :

2-3-1. L'innovation du produit

L'innovation du produit est un usage des nouvelles formes d'actifs ou services offertes par les institutions, les établissements ou les marchés financiers. En effet, l'amélioration d'un produit déjà existant ou sa mutation peut ne pas être toujours engendrée par la nouveauté. Mais cette dernière représente la création en soi même d'un produit nouveau.

Toutefois, il est souvent obtenu par la modification de certains critères des actifs disponibles sans qu'il y ait une rupture avec ce qui est existant. A ce propos, de BOISSIEU.C souligne que : « il y a innovation lorsque certaines caractéristiques individuelles sont changées ou que leurs combinaisons sont modifiées »¹².

Ainsi, l'innovation de produit est une extension de la gamme des produits financiers ceci entraîne une évolution des produits et/ ou services bancaires:

- Les cartes bancaires : Carte CIBT, carte VISA, carte MASTERCARD EXCELLENCE, carte VISA GOLD... ;
- La banque à domicile ;
- Les instruments de gestion des risques : les options, les swaps, termaillage...;
- Les nouvelles valeurs mobilières : les certificats d'investissement, les actions à dividende prioritaire (ADP), l'obligation remboursable en action (ORA)... ;
- Les titres de créance négociables : les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons du trésor.

¹² De Boissieu.C (1987), « innovation financière et contrôle monétaire », Revue Française de la banque, n°413 .P. 21-22.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

2-3-2. L'innovation du processus

Philippe Lorino définit le processus comme « un ensemble d'activités reliées entre elles par des flux d'informations significatifs, et dont la combinaison permet d'obtenir un « output » important¹³.

La mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée (cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel).

L'objectif suivi par les banques est de parvenir à une automatisation puis à une industrialisation de l'ensemble de leur processus. Cela s'applique selon deux étapes : La première consiste à introduire une technologie courante à un nouveau domaine alors que la deuxième nécessite une technologie d'information.

D'où le passage d'une économie matérielle à une économie immatérielle (de connaissance). On prend comme exemple : la production assistée par ordinateur (P.A.O.), la vente sur internet ou la vente par correspondance.

En fait plusieurs institutions financières ont recours à ce dernier type d'innovation (technologie d'information) afin de pouvoir communiquer, en toute sécurité, entre elles d'un côté, et avec le client d'autre côté. Il semble que ce type d'innovation facilite la gestion des flux d'information et de financement :

- Distributeur automatique de billet ;
- Guichet automatique de billet ;
- Terminal électronique de paiement ;
- Système de compensation électronique...

2-3-3. L'innovation du marché

Elle est en étroite relation de concomitance avec les deux premières. Toutefois, l'innovation de marché se définit comme l'exploitation d'un nouveau compartiment d'un marché traditionnel ou l'ouverture d'un marché nouveau. Celle-ci intervient

¹³P.Lorino cité par J. Forest, JP. Micaëlli et J.Perrin, «Innovation et conception : pourquoi une approche en terme de processus ? », Deuxième Congrès International Franco-Québécois de Génie Industriel, 1997, P.5.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

généralement quand il y a volonté de développer la finance directe dans les pays à économie d'endettement où il y a une dominance de l'intermédiation financière.

2-3-4. L'innovation organisationnelle

Ce type est relatif aux modifications dans la structure des organisations. Une telle innovation marquera les stratégies de croissance des firmes bancaires, plus rare dans la sphère financière, cependant on peut prendre l'exemple de création des conglomérats financiers en Grands Bretagne et aux Etats-Unis dans les années 1980.

Ce type s'il existe il prend la forme d'opérations de fusion acquisition, concentration, centralisation et est d'avantage intensifié dans la dernière décennie.

Nous pouvons conclure enfin, que le succès d'une forme ou d'une autre innovation est souvent prédéterminé par les cultures et les traditions financières nationales et par le degré de développement du marché financier.

Aujourd'hui, la globalisation et la technologie monétaire bousculent le marché financier, et le domaine bancaire l'on voit progresser une autre forme de moyen de paiement dématérialisé : la monnaie électronique.

Section2 : Le processus de la dématérialisation des moyens de paiement

La monnaie est l'un des instruments les plus utilisés dans notre vie quotidienne. En effet, dans une économie d'échange complexe et décentralisée comme la nôtre, la monnaie remplit une triple fonction de calcul économique, de paiement et de réserve de valeur.

La monnaie permet de se rendre compte de la valeur relative des biens, et de faire des choix en conséquence. Elle rend ainsi possible le calcul économique, c'est-à-dire l'allocation des ressources là où elles sont utiles, selon leur usage optimal. Elle évite ainsi les pénuries, et, plus généralement, rend possible une société prospère en permettant la coordination des décisions de millions d'individus sur le marché. Sans

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

monnaie en tant qu'unité de compte, pas de mécanisme des prix, pas de calcul économique, pas de prospérité, pas de civilisation¹⁴.

La monnaie sert, en premier lieu, à évaluer le prix de tous les biens, c'est une *unité de compte* qui permet de mesurer la valeur des biens hétérogènes. Elle ramène les multiples évaluations possibles d'un bien en termes d'autres biens (prix réels ou relatifs) à une seule évaluation en monnaie (prix nominal ou absolu). L'utilisation de la monnaie permet une économie d'information et de calcul, grâce à la simplification du système de prix.

La monnaie est ensuite un bien directement échangeable contre tous les autres biens, un *instrument de paiement* qui permet d'acquérir n'importe quel bien ou service, y compris le travail humain.

La monnaie, enfin est une *réserve de valeur*, elle est une des formes de la richesse «un actif patrimoine » qui présente la particularité de pouvoir à la fois être conservée et rester parfaitement liquide.

1. Origine et évolution historique de la monnaie

Le troc constitue la première façon d'assurer le transfert de propriété d'un bien ou le paiement d'un service. Il porte sur l'échange direct de marchandise contre marchandise d'une valeur approximativement égale¹⁵.

En effet, selon Jevons (1875)¹⁶, dans un système de troc les besoins des acheteurs et des vendeurs doivent coïncider exactement en quantité et en qualité sur lieu d'échange. Les coéchangistes souhaitent obtenir un gain de satisfaction puisqu'ils peuvent établir des équivalences qui règlent les transactions conduisent ainsi à des transmissions réciproques de biens. Mais le troc présente plusieurs inconvénients :

- La nécessité de la double coïncidence des besoins ;

¹⁴<https://www.contrepoints.org/2014/12/19/191837-les-trois-fonctions-de-la-monnaie-et-leur-sabotage>, date de consultation 20/03/2017.

¹⁵ GENARD A. (1999) : « Economie générale », 2^{ème} édition De-Boeck, Bruxelles, p 13.

¹⁶ Cité par MVERDIER M. (2008) : «Interchanges et tarification des systèmes de paiement par carte», thèse de Doctorat en sciences Economiques, Télécom Paris Tech p 14.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

- L'absence d'un étalon valeur qui permet de déterminer la valeur d'une marchandise par rapport à un autre ;
- Les biens ne sont pas toujours divisibles et stockables.

Tous ces inconvénients ont fait que le bien le plus divisible et le moins altérable a été appelé à jouer un rôle autre que le, et à s'imposer comme intermédiaire unique de l'échange qui prendra la forme d'une « monnaie marchandise ».

2. La naissance de la monnaie métallique et la transition vers l'économie monétaire

Au cours de l'Histoire, la monnaie a pris des formes diverses. Suivant un processus de dématérialisation, les formes monétaires sont passées de la monnaie marchandise à la monnaie virtuelle dans l'ère contemporaine. Actuellement, la monnaie est essentiellement scripturale, c'est-à-dire constituée d'avoir matérialisés par une inscription dans les compte bancaires ou postaux dont les principaux instruments de circulation sont les chèques et les cartes bancaires. Les banques ont le monopole de la création de monnaie scripturale tandis que la monnaie fiduciaire est émis par la banque centrale, elle représente près de 10% du total des encaisses des agents non financiers (entreprise, ménages, administrations), principalement sous la forme de billets.

2-1. La monnaie marchandise

Les premières formes de monnaie seraient apparues quatre mille ans avant J-C¹⁷. Au départ, la monnaie a pris la forme de bien ayant une valeur intrinsèque. La monnaie est alors une monnaie marchandise. L'instrument de paiement est un objet comme les coquillages en Polynésie, le sel en Abyssinie ou les têtes de bétail dans le bassin méditerranéen¹⁸.

Mais, le recours à des marchandises génère plusieurs problèmes de transport, d'encombrement et de durabilité. La nécessité d'obtenir une grande valeur sous un

¹⁷www.nbbmuseum.be/doc/chap2f.pdf?v2012083.

¹⁸ COMBE François. TACHEIX Thierry « l'essentiel de la monnaie », (2011) : édition Gualino, paris. P 33

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

faible volume, une conservation aisée et une homogénéité pour faciliter la division de la marchandise servant d'étalon, conduit à utiliser des métaux précieux.

2-2. La monnaie métallique

La monnaie métallique emploie dans un premier temps le fer, le cuivre et le bronze, puis des métaux plus précieux comme l'or ou l'argent sous forme de pièces ou de lingots (monnaie frappée qui garantit le poids et la contenance en métal précieux). Le commerce se développant intensément et les réserves d'or et d'argent n'étant pas illimitées, le recours à d'autres formes de monnaie fut nécessaire. Les formes «marchandise» et «métallique» de la monnaie ne sont plus utilisées dans nos économies contemporaines¹⁹.

La monnaie métallique a connu trois grandes étapes :

- La monnaie pesée : en Égypte, deux mille ans avant notre ère, la monnaie pesée apparut sous forme de lingots encombrants dont il fallait mesurer le poids au moment de chaque transaction ;
- La monnaie comptée 800 avant Jésus-Christ, les lingots furent divisés en pièce invention que se généralisa sous l'antiquité, en Grèce, puis à Rome, ainsi que en Chine, et l'Inde et dans le monde islamique ;
- La monnaie frappée : les autorités, religieuses ou politiques, vont attrister, par le sceau ou le scribe qu'elles frapperont sur les pièces, la valeur de celles-ci (titre et poids)²⁰.

3. Les processus de la dématérialisation de la monnaie

Au cours des deux derniers siècles, le système monétaire s'est profondément transformé, entraînant une dématérialisation de la monnaie. Ce phénomène est définie comme un passage à une monnaie de papier (billet) dont la valeur faciale est dissocié la valeur intrinsèque, en d'autre terme, une croissance des échanges de monnaie qui se

¹⁹ « joandj.free.fr/site_logiciel/STG_Economie/synthese_PDF/E01_synthese.pdf, les fonctions et les formes de la monnaie.

²⁰DONIQUE Plihon «la monnaie est ses mécanismes »,6^{ème} édition la Découvert 9 bis, rue Abdel-Hovelacque 75013 paris, p 8

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

font par un jeu d'écritures-monnaie scripturale (le chèque, la carte bancaire, le virement et le prélèvement...) ²¹.

3-1. La monnaie fiduciaire : les billets de banque ou monnaie-papier

La monnaie fiduciaire est la monnaie comprenant les pièces et les billets de banque, c'est un instrument financier dont la valeur nominale est supérieure à la valeur intrinsèque : la confiance (*fiducia* en latin) que lui accorde l'utilisateur comme valeur d'échange, moyen de paiement, et donc comme monnaie, repose sur un principe de garantie défendu par une institution centralisatrice.

Constatant que ces billets n'étaient jamais tous en même temps transformés en monnaie métallique, les banquiers prennent l'habitude d'en émettre plus que ce que leur stock de métal ne leur permet. On est donc en présence d'une véritable monnaie fiduciaire, reposant entièrement sur la confiance, sur la crédibilité de la banque qui émet les billets.

Les billets acquièrent ensuite le cours légal et le cours forcé. Le premier désigne l'obligation faite à tous les agents économiques d'accepter le billet comme moyen de paiement. Le second signifie que la convertibilité du billet en monnaie métallique n'est plus possible. C'est généralement au moment de graves crises financières, liées aux guerres par exemple, que le cours forcé est introduit (1848 ou 1870 par exemple).

3-2. La monnaie scripturale

La monnaie scripturale est ainsi dénommée parce qu'elle est inscrite sur les livres des établissements émetteurs, essentiellement les banques. Elle constitue l'ensemble des dépôts à vue gérés par les banques, les établissements financiers, les caisses d'épargne, les centres des chèques postaux, et les comptes publics ²².

L'ouverture d'un compte donne naissance à un dépôt à vue, qui constitue une reconnaissance de dette à l'égard du titulaire du compte. Le transfert d'un compte à un autre se fait par l'intermédiaire d'instruments spécifiques appelés les supports de la monnaie, il existe plusieurs instruments qui sont :

²¹ <http://www.etudier.com/dissertations/Existe-t-Il-Une-D%C3%A9mat%C3%A9rialisation-Croissante-De-La/239762.html>

²² BOUDINOT A, CHARDONNEREAU J. et FRABOT J.C (1981) : « Dictionnaire : Banque, Bourse, Commerce Extérieur », Edition Banque, Paris, p 399.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

3-2-1. Les instruments de circulation de la monnaie scripturale

Tandis que la monnaie fiduciaire est directement échangée entre deux individus hors d'une transaction payée au comptant, la monnaie scripturale est transférée d'un compte à un autre à travers les supports de la monnaie.

3-2-1-1. Le virement

Le virement est une opération de paiement par laquelle des fonds sont transférés électroniquement d'un compte à un autre²³. Le virement est initié par un émetteur, qui est le titulaire du compte d'où partent les fonds vers un bénéficiaire qui lui au préalable communiqué ses coordonnées bancaires (RIB²⁴).

3-2-1-2. Le chèque

C'est un ordre de paiement écrit qu'une personne physique ou morale, appelée le tireur, et détentrice d'un compte en banque remet à une autre personne, appelée bénéficiaire, pour payer un achat ou régler une dette. L'établissement bancaire qui gère le compte du tireur de chèque est le tiré²⁵.

3-2-1-3. Les effets de commerce

Un effet de commerce est un titre négociable qui constate l'existence d'une créance à court terme au profit d'un porteur et qui sert à son paiement²⁶. On trouve deux types :

a). La lettre de change

La lettre de change appelée également la « traite » est utilisée habituellement pour effectuer des paiements commerciaux. Il s'agit d'un titre pour lequel une personne dénommée tireur donne l'ordre à une autre personne appelée tiré de payer à une date déterminée à une troisième personne dite bénéficiaire, une certaine somme d'argent²⁷.

²³ BOUYALAR R. (2005) : « le monde des paiements », Edition d'organisation, Paris, P.25.

²⁴ RIB : Relevé d'Identité Bancaire, Il comprend le nom de la banque et de l'agence, le nom du titulaire du compte, le code banque (5 chiffres), le code guichet (5 chiffres), le numéro de compte (11 chiffres ou lettres), la clé RIB (2 chiffres). Permettant d'identifier le donneur d'ordre et le bénéficiaire.

²⁵ COMBE François. TACHEIX Thierry « l'essentiel de la monnaie », (2011) : édition Gualino, paris. P.40.

²⁶ TORNING J.P. et BRION F. (1998) : « les moyens de paiements », Edition PUF, Paris. P.72.

²⁷ PIEDELVIRS S. (2001) : « Instruments de crédit et de paiement », Edition Dalloz, Paris. P. 53.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Le créancier peut, par le procédé de l'endossement, la transmettre à une tierce personne qui acquiert le droit de se faire payer et qui jouit de la faculté de la transmettre à son tour.

b). Billet à ordre

Le billet à ordre est un écrit par lequel un débiteur le souscripteur, s'engage à payer au bénéficiaire une certaine somme à une échéance déterminée. La notion « à ordre » rend le billet endossable et lui permet de circuler entre plusieurs intervenants. La différence avec la lettre de change tient au fait c'est que le débiteur et non pas le créancier qui rédige l'effet²⁸.

3-2-1-4. L'avis de prélèvement automatique

C'est moyen de paiement automatisé adapté aux règlements réplétifs à distance dans lequel le créancier a l'initiative de la mise en recouvrement et de la créance sous réserve de l'automatisation préalable du débiteur²⁹.

Cet instrument est utilisé pour le paiement des impôts et de certaines factures (téléphone, eau, électricité). La somme est automatiquement et régulièrement prélevée sur le compte du débiteur.

3-2-1-5. Le titre interbancaire de paiement

Les titres de paiement sont des techniques de circulation des flux inspirées des virements et des prélèvements dont l'objectif principal est de réduire la float³⁰.

Le TIP est un formulaire qui joint la facture adressé par le créancier vers le débiteur et porte les références du compte du créancier, celle du client et le montant à régler, il doit être signé par le débiteur afin d'autoriser le virement du compte de ce dernier à celui du créancier.

3-3. La monnaie électronique

3-3-1. Histoire de la monétique

La naissance de la monétique remonte à 1914, alors même que le micro-processeur n'avait pas été inventé. Mais pourtant c'est bien en 1914 que les premières

²⁸ COMBE François. TACHEIX Thierry « l'essentiel de la monnaie », (2011) : édition Gualino, paris. P.40.

²⁹TORNING J.P. et BRION F. (1998) : « les moyens de paiements », Edition PUF, Paris. P.61.

³⁰Foalt : délais qui sépare l'émission du titre de son recouvrement.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

cartes bancaires firent leur apparition. A l'époque il s'agissait de cartes en métal. C'est Western Union qui en était l'instigateur.

Il faut ensuite attendre 1950 pour que Diner's Club propose à ses clients des cartes de paiement sous forme de petits carnets. Et en 1951 les premières cartes de paiement en carton firent leur apparition. Elles sont remplacées par les cartes en plastique d'American Express en 1957.

L'embossage en relief des cartes apparaît en 1960. Puis on y ajoute une piste magnétique en 1971. Finalement, le français Roland Moreno invente la carte à puce en 1974. Le brevet est déposé le 25 mars 1974. Ce fut un grand coup d'accélérateur pour l'évolution des cartes bancaires pour en arriver à ce qu'on connaît aujourd'hui avec les cartes sans contact apparues en 2004.

Les grands acteurs de la monétique naissent à tour de rôle pendant cette période d'évolution :

- 1957 : Naissance de Bankamericard (futur Visa) ;
- 1960 : Naissance d'Eurocard en Suède ;
- 1967 : Interbank (futur Mastercard) ;
- 1967 : Charge Master (futur Mastercard) ;
- 1967 : Carte Bleue ;
- 1977 : Visa ;
- 1978 : Création de Visa Europe ;
- 1979 : Naissance de Mastercard.

3-3-2. Définition de la monétique

La monétique peut être définie comme un ensemble des techniques informatique, magnétiques, électroniques, et télématiques permettant l'échange de fonds sans support papier³¹. Les valeurs électroniques sont alors transmises entre détenteurs de cartes sans faire l'objet d'encaissement dans un compte à l'instar du billet de banque.

³¹DONIQUE Plihon «la monnaie est ses mécanismes »,6^{ème} édition la Découvert 9 bis, paris, p 16

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Ensemble des dispositifs utilisant l'électronique et l'informatique pour développer les transactions bancaires (distributeurs automatiques de billets, guichets bancaires électroniques, terminaux de points de vente, systèmes de banque à domicile,...)³².

Au sens propre du terme la monétique est lié au système de paiement électronique qui intègre le trip type :

- Carte à puce ou à piste magnétique ;
- Terminal de paiement électronique (TPE), Distributeur (ou Guichet) Automatique de billets (DAB/GAB) ;
- Etablissement bancaire.

3-3-3. Caractéristique de la monétique

La monétique et les technologies qui sont aujourd'hui associées sont très largement répandues dans les utilisations de la vie quotidienne grâce aux caractéristiques suivantes :

Les instruments de paiement monétique réduisant les risques, de perte ou de vol par la dématérialisation partielle ou totale de la monnaie. Ainsi la perte de la carte ne signifie pas la perte des fonds puisqu'elle ne représente aucune valeur en elle-même.

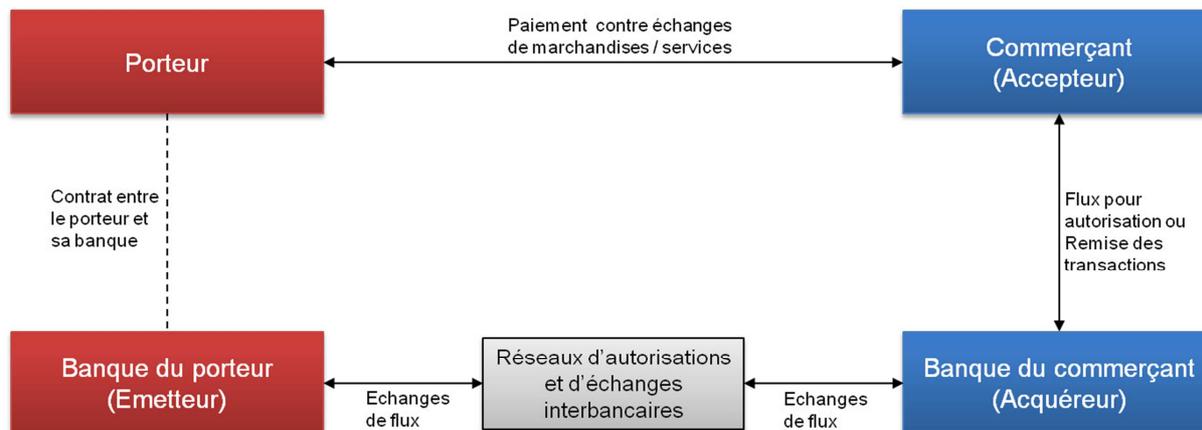
La monnaie électronique est adaptée aux paiements à distance et ne nécessite ni d'être échangée physiquement contre des pièces et des billets, ni l'intervention de tiers dans la finalité de paiement (cas de cartes prépayées ou porte-monnaie électronique).

³² La Larousse Economique 2017

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

3-3-4. Les acteurs de la monétique

Schéma n°1 : Une transaction bancaire met en jeux les acteurs suivants³³.



Source : www.comprendrelespaiements.com, article publié 08/05/2014.

3-3-4-1. L'émetteur

L'émetteur crée la carte et la met à la disposition de son client. En France, l'émission d'une carte est réalisée obligatoirement par un établissement financier.

Les responsabilités de l'émetteur sont principalement les suivantes :

- Gestion de la fabrication de la carte ;
- Gestion du contrat et des relations avec le porteur ;
- La tenue de compte à laquelle la carte est adossée et plus particulièrement les débits / crédits liés aux transactions réalisées avec la carte ;
- La gestion des plafonds selon les conditions convenues avec le porteur ;
- La prise en compte des oppositions suite à perte ou vol déclarés par le porteur ;
- La gestion des fraudes et litiges résultant de l'utilisation de la carte.

3-3-4-2. Le porteur

Le porteur est celui à qui l'établissement financier remet la carte bancaire qu'elle a émise. Il doit souscrire à un contrat porteur carte bancaire où sont indiquées

³³<http://www.comprendrelespaiements.com/abc-de-la-monetique-les-acteurs-et-leurs-roles>. Date de consultation 17/04/2017

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

les conditions générales portant, entre autres, sur la délivrance, l'utilisation, la sécurité et le renouvellement de la carte.

Il est important de noter que le porteur de la carte n'en devient pas propriétaire. La carte reste la propriété de la banque qui peut décider de la reprendre si cela s'avère nécessaire. Le porteur doit assumer les responsabilités suivantes :

- Conservation du code confidentiel qui ne doit être divulgué en aucun cas ;
- Déclaration en cas de perte ou vol de la carte qui entraîne une mise en opposition de la carte.

Nous remarquons que dans le cas de la transaction par carte bancaire, le porteur peut être déchargé de toute responsabilité s'il est prouvé que le code confidentiel n'a pas été utilisé, ou que les informations de sa carte ont été contrefaits à son insu pour un paiement à distance par exemple, ou enfin que la carte bancaire était en sa possession au moment de l'opération de paiement non autorisée). La responsabilité du porteur est déchargée en cas de fraude après opposition, sauf si la fraude a été commise par le porteur lui-même ou en cas de négligence grave avérée.

3-3-4-3. L'acquéreur

L'acquisition d'une transaction de paiement se fait soit chez un commerçant au moment du paiement par le porteur, soit quand le porteur effectue un retrait d'espèces dans un Distributeur ou Guichet Automatique de Billets (DAB/ GAB). Pour réaliser la transaction, le porteur doit introduire la carte dans le terminal de paiement électronique (TPE) du commerçant ou dans le DAB / GAB de la banque. L'acquéreur est dans le premier cas la banque du commerçant qui lui a remis le TPE. Dans le second cas, c'est la banque du DAB / GAB.

L'acquéreur est donc la banque qui met à disposition des machines ou dispositifs qui remplissent deux fonctions :

- Permettre au porteur de réaliser des transactions électroniques (après introduction de sa carte) ;

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

- Réaliser l'acquisition et le traitement de ces transactions quand elles sont finalisées.

Les principales responsabilités de l'acquéreur sont les suivantes :

- Gestion des contrats et des relations avec les accepteurs ;
- Mise à disposition, installation, maintenance et évolutions du matériel (TPE) utilisé par les accepteurs ;
- Tenue de compte des accepteurs ;
- Diffusion des listes d'opposition auprès des accepteurs.

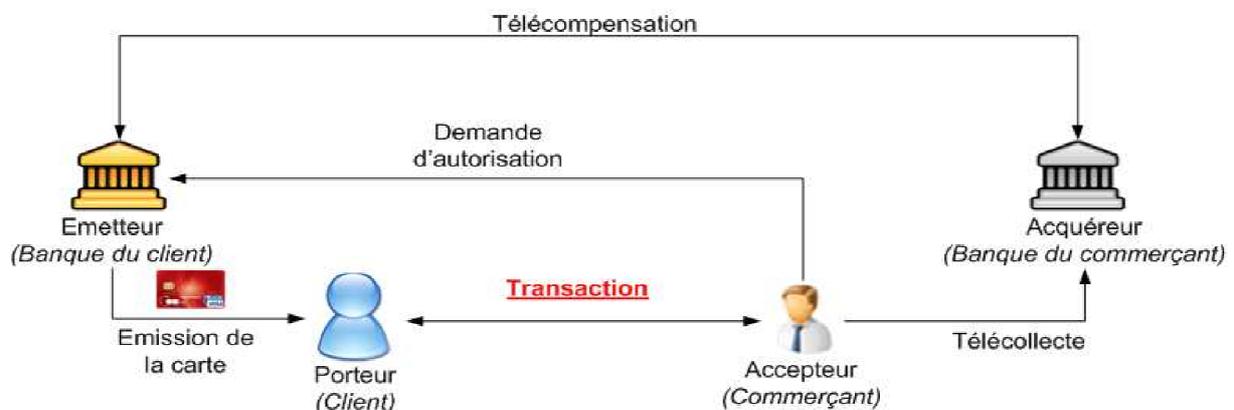
3-3-4-4. L'accepteur

L'accepteur est soit le professionnel qui accepte l'utilisation d'une carte bancaire pour le paiement d'un produit ou d'un service, soit la banque qui met à disposition le DAB / GAB pour les retraits d'espèces. Le professionnel est équipé d'un TPE par sa banque. La banque des DAB / GAB s'équipe elle-même de sorte qu'elle est à la fois l'accepteur et l'acquéreur des retraits et opérations réalisées sur ces machines.

L'accepteur, quand c'est un commerçant, doit respecter ses engagements vis-à-vis de sa banque et s'assurer de la régularité des paiements par carte.

3-3-5. La monétique comment ça marche

Schéma n°2 : Les étapes d'une transaction par CIB³⁴.



³⁴Christophe VANTET-IR3 Le Mardi 25 Novembre 2008.pdf

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Une transaction bancaire est définie par les étapes suivantes :

1. Le client crée un compte bancaire chez sa banque, puis elle envoie la carte de paiement associée au compte avec le code pin ;
2. Le client va chez le commerçant choisit un article et le paye. C'est la transaction. Parfois il peut y avoir des demandes d'autorisation pour vérifier si le compte est créditeur ou débiteur et si la carte est valide ;
3. Après la transaction, le commerçant possède un ;
TPE, le lecteur de carte qui va transmettre les données de plusieurs transactions. C'est la télécollecte ;
4. Enfin, une fois la télécollecte effectuée. Les deux banques communiquent entre elles pour effectuer la télé compensation. C'est-à-dire qu'un compte va être débité et l'autre crédité.

3-3-6. Les instruments de la monétique

L'essor des NTIC a favorisé le développement de plusieurs formes de la monétique. De par leurs domaines d'utilisation, les cartes peuvent être subdivisées en trois groupes distincts³⁵ :

3-3-6-1. Les cartes privatives

Des magasins distribuent des cartes de crédit spécifiques (ou cartes privatives) dont l'utilisation est limitée aux points de vente de la chaîne ou du réseau. La carte permet généralement de régler des achats soit au comptant, soit à crédit.

Elle permet de faire plusieurs achats à crédit sans signer un contrat. Elle est également utilisée comme carte de fidélité par les enseignes³⁶.

Par contre, les cartes privatives se distinguent des autres moyens de paiement bancaires par le fait qu'elles n'aient pas vocation basique à usage universel, puisque

³⁵J.P.Toering, Brion, (1999), «les moyens de paiement), Edition que sais-je. P.36.

³⁶<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2471>

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

l'aspect fidélisation est l'une des motivations premières pour la créations de ce type de carte.

3-3-6-2. Les cartes accréditives

Une carte accréditive est une carte dédiée, utilisable dans un réseau particulier de points de vente, ou de points de service. Ce sont parfois des cartes bancaires, parfois des cartes émises par un réseau privé, souvent un réseau international³⁷.

Le coût des cartes (pour l'utilisateur), ainsi que les commissions prélevées sont assez élevés car les émetteurs de ces cartes proposent des services qui vont bien haut de la des simples actes de retrait ou de paiement, ils offrent des assurances, des réservations assurées des chambres d'hôtels, des locations de voiture de luxe sans caution. Les principaux émetteurs de cartes accréditives dans le monde sont « Américain Express, Diner's Club et JCB (Japon Crédit Bureau) ».

3-3-6-3. La carte bancaire

Les cartes bancaires sont des instruments de paiement émis par la banque à la faveur des clients, elles sont délivrées dans des conditions fixées au préalable par le réseau bancaire auquel appartient l'établissement. Le titulaire, dit porteur, ayant notamment signé avec l'émetteur un contrat dont le contenu reprend pour l'essentiel un contrat type établi par le dit réseau.

Les cartes bancaires offrent essentiellement deux services : le premier étant le retrait des espèces auprès des guichets automatiques et/ou distributeurs automatiques, le second se traduit par la possibilité de règlement des paiements chez les commerçants affiliés au réseau de la banque.

a). Description du support

La monétique est un processus permettant de relier un porteur de carte à un centre d'information où sont stockées les données.

³⁷ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-carte-accreditiv-684.php>. Date de consultation 20/04/2017

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Lors d'une transaction, les données contenues dans la carte sont lues par un lecteur (Terminal de Paiement Electronique ou Guichet Automatique de Billets). Après une éventuelle validation par la connexion à un serveur d'authentification, il y a transmission en temps réel ou différé à un centre serveur de traitement via un réseau de télécommunication.

La carte bancaire se compose physiquement d'un rectangle du plastique (le PCV) de format normalisé par le système ISO (International Organization for Standardization). L'expression courante « au format carte » signifie qu'une carte de téléphone ou de commerçant, est aux dimensions définies par la norme ISO 7810 : largeur 85.6 mm, hauteur 53.93 mm, épaisseur 0.76 mm³⁸.

a1) Au recto de la carte bancaire



- La **puce** : toutes les cartes " CB " sont équipées d'une puce, c'est-à-dire d'un microprocesseur doté d'une mémoire et de capacité de calcul. Les puces sont EMV³⁹ c'est-à-dire qu'elles répondent à un protocole qui permet des interactions en déterminant :
- Les types d'applications dont dispose le porteur de la carte ;

³⁸ Claude Dragon et autres, les moyens de paiements, des espèces à la monnaie électronique, édition banque éditeur, paris, 1997, p. 150.

³⁹Europay Mastercard Visa, abrégé par le sigle **EMV**, est depuis 1995 le standard international de sécurité des cartes de paiement (cartes à puce).

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

- La façon d'encrypter et décrypter les codes ;
- Le dialogue avec le terminal de paiement du commerçant et le distributeur de billets, qui ne sont que des intermédiaires entre la puce et le site de la banque.
- Le **numéro à 16 chiffres** de la carte permet d'identifier votre carte, vous devez le communiquer pour faire opposition efficacement d'où l'utilité de l'avoir noté. Il est utilisé pour payer par internet.
- Le **nom du titulaire** : seul le titulaire de la carte peut s'en servir. Vous ne devez confier votre carte à personne, même à un proche. En cas de problème (vol par exemple), vous seriez responsable.
- La **date d'expiration** : la carte en tant que support comporte une durée de validité de 1 ou 2ans. Elle fait l'objet d'un renouvellement automatique tous les ans ou tous les 2 ans, à sa date d'échéance, sauf résiliation du contrat. Cette durée de validité répond notamment à des nécessités techniques et sécuritaires ; elle n'a pas d'incidence sur la durée indéterminée du contrat carte.
- **L'hologramme** qui figure sur la carte est une image à reflets changeant avec un effet 3D, très difficile à reproduire. Il est destiné à rendre la carte infalsifiable.

a2). Au verso de la carte bancaire :



- Le **panneau de signature** : il est obligatoire de signer la carte à cet emplacement. Choisissez de préférence un stylo à bille. La signature est un élément de sécurité qui permet de vérifier l'identité du porteur de la carte, notamment en comparant avec la signature d'une pièce d'identité.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

- La **piste magnétique** : permet d'utiliser la carte dans les pays où la puce n'est pas utilisée, dans certains cas comme les paiements aux péages autoroutiers (pour une question de rapidité aux caisses). Attention à ne pas la rayer.
- Le **cryptogramme visuel** : il s'agit des 3 derniers chiffres de la référence de la carte sur le panneau de signature. Il vous est demandé pour payer à distance que ce soit par internet ou par téléphone.

La technologie du cryptogramme dynamique est une nouveauté que les banques vont proposer à leurs clients sur les cartes bancaires. Grâce à une batterie intégrée, les chiffres du cryptogramme sont actualisés régulièrement et s'affichent sur un écran au dos de la carte bancaire.

a3). Les logos des réseaux d'acceptation de la carte

Les cartes fonctionnent grâce à un réseau interbancaire. Pour qu'une carte fonctionne partout dans un pays, quelle que soit sa marque, elle doit être une "carte CB": elle utilise le système "CB" dont le logo est présent sur la carte. C'est un système interbancaire de paiement et de retrait, géré par le Groupement des cartes bancaires.

Des cartes de crédit privées peuvent également être distribuées par des commerçants et des sociétés de crédit. Celles-ci sont interbancaires et sont acceptées dans un pays grâce au réseau CB.

A l'étranger, la carte bancaire n'est utilisable que dans le réseau d'acceptation dont le logo figure sur la carte à côté du logo "CB". Par exemple, la carte Visa ne sera utilisable que chez les commerçants ou dans les distributeurs affichant le logo Visa. La carte Mastercard ne sera utilisable que chez les commerçants ou dans les distributeurs affichant le logo Mastercard.

D'autres produits sont proposés par American Express ou Diners Club ; il s'agit de cartes de paiement internationales, avec des prestations spécifiques.

a4). Les logos des marques sur la carte bancaire

Depuis 2007, le Co-marquage est autorisé. Il consiste à faire figurer côte à côte sur le recto d'une même carte des marques différentes. A côté du logo de la banque

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

émettrice, la carte CB peut aussi afficher le logo d'un commerçant ou d'un spécialiste de la distribution.

Le système repose sur des partenariats, par exemple avec le monde du sport, de la musique... Ces cartes incluent alors souvent des programmes de fidélité ou encore jouent aussi sur le sentiment communautaire et d'appartenance. On parle alors de cartes "affinitaires"⁴⁰.

Les types de cartes bancaires :

- La carte « classique », offrant des services de paiement et de retrait interbancaire. Elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par chaque banque.
- La Carte « Gold », proposée également à la clientèle selon les critères arrêtés ; outre le paiement et le retrait d'espèces, elle a été conçue pour une clientèle aisée qui ne souhaite pas avoir à se plier à des plafonds de paiement et de retrait standards.

Tableau n°1 : Caractéristiques de la carte CIB classique et CIB gold.

Carte CIB classique	Carte CIB gold
<ul style="list-style-type: none">- Une carte de couleur rouge ;- Visuel unique sauf logo de la banque émettrice ;- Carte destinée à une clientèle à revenu moyen ;- Carte à piste magnétique ;- Carte à puce.	<ul style="list-style-type: none">- Une carte de couleur dorée ;- Fond de carte unique sauf logo de la banque émettrice ;- Carte destinée à une clientèle à revenu important ;- En cas de vol ou de perte, cette carte peut être remplacée en 48 heures

Source : élaboré par Nous-même

⁴⁰www.lesclésdelabanqueparticuliers.fr. Date de consultation 15/03/2017.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

3-3-7. Les canaux de distribution

Les canaux de distribution de billets permettant aux détenteurs d'une carte bancaire d'effectuer de nombreuses opérations sans intervention du personnel de sa banque et ce 24 H sur 24. et ces canaux sont :

3-3-7-1. Le distributeur automatique de billet / Guichet Automatique de Billet

Schéma n°3 : Distributeur automatique de billet



Source : <https://www.google.fr/search DAB>.

Les distributeurs automatiques de billets (DAB) se sont implantés dans notre vie à partir de 1967 lorsque le premier appareil du genre a été mis en service dans une succursale de la banque Barclays de Londres, qui dispensait des billets de 10 livres⁴¹, une année après cette révolution, se développe en France, la Suède et la Suisse. En 1969 les Etats-Unis et le Japon adoptèrent les premiers DAB.

La seconde génération des distributeurs est apparue en 1972 lorsque Lloyds Bank installa ses premiers « points-cash⁴² » développé par IBM⁴³.

⁴¹ <https://securelist.fr/analyse/publications/64949/malware-and-non-malware-ways-for-atm-jackpotting-extended-cut/>, date de consultation 18/04/2017

⁴² Michel Badoc, *Le E-marketing de la banque et de la société d'assurance*, éd l'Organisation 2000, p 136.

⁴³ IBM : International Business Machines Corporation, connue sous l'abréviation IBM, est une société multinationale américaine présente dans les domaines du matériel informatique, du logiciel et des services informatiques.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Un distributeur de billets renvoie à l'appareil généralement situé sur la voie publique. Il permet d'effectuer des retraits directement avec la carte de paiement, carte de retrait ou carte de crédit. Il fonctionne aussi bien avec des cartes nationales qu'internationales. Pour retirer de l'argent, il suffit :

- D'insérer la carte ;
- De composer le code confidentiel ;
- De sélectionner le montant souhaité.

Lorsqu'il est situé à l'extérieur d'une agence bancaire ou accessible par un accès sécurisé, les retraits sont possibles 24 h/24 et 7 j/7⁴⁴.

La progression des ces automates est liée à leur connexion à un réseau permettant la consultation des fichiers et les enregistrements correspondants. La carte bancaire ne doit sa progression qu'à l'existence d'un réseau important de DAB/GAB. Par ailleurs, ces derniers ne sont susceptibles d'évoluer que par:

- L'installation d'un nombre plus élevé d'appareils hors des agences bancaire, spécialement dans les lieux où un public important passe chaque jour, et peut ainsi trouver une plus grande commodité à exécuter ses opérations bancaires courantes. Ces machines joue un rôle important qui est de faciliter l'utilisation supplémentaire permettent de désengorger les agences. L'augmentation du nombre d'automates permettra à la banque de réserver son personnel au développement plus valorisant de contact humain et des services, et donc d'agrandir l'image de marque de la banque.
- L'augmentation du nombre et du volume de retraits moyens par automate, ceci n'est possible qu'en ayant une meilleur fiabilité des matériaux ce qui sous-entend un service de maintenance mieux organisé, et une plus grande capacité de billets interne, en plus de l'implantation de machines dans des emplacements favorables.
- La diminution de la part de la monnaie fiduciaire dans les règlements des ménages, qui dépendra de l'évolution des modes de paiement des dépenses de

⁴⁴<https://banque.ooreka.fr/comprendre/distributeur-billets-dab>. Date de consultation 18/04/2017.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

faible montant. Il est alors important de tenir compte de l'adaptation psychologique des ménages dont le comportement dépendra du coût des différents moyens de paiements.

Ainsi, les DAB/GAB de banque jouent un rôle primordial dans la délivrance de la monnaie fiduciaire, bien qu'elle reste le moyen privilégié de paiement des dépenses courante, cédera progressivement la place aux paiements par carte bancaire.

3-3-7-2. Terminal de Paiement Electronique (TPE)

Schéma n°4 : Terminal de Paiement Electronique.



Source : <http://www.lefigaro.fr>.

Un terminal de paiement est un dispositif électronique, répondant aux spécifications établies par un système de paiement par carte, et que les commerçants mettent à la disposition de leurs clients afin de leur permettre de payer avec les cartes de ce système⁴⁵. Cet appareil électronique réalise principalement trois fonctions : la lecture des données d'une carte bancaire avec saisie éventuelle de code PIN, la communication avec les systèmes des banques acquéreurs et l'enregistrement des

⁴⁵ http://www.banque-france.fr/observatoire/telechar/rap2005_chap3.pdf.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

transactions. Dans le moyen et gros commerce, le TPE est relié directement à une caisse enregistreuse.

En termes de sécurité, il s'agit donc d'un équipement sensible puisque le terminal est le dispositif sur lequel la transaction de paiement est initiée : c'est sur celui-ci, ou à partir de celui-ci, que s'échangent des données sensibles relatives à la carte, au porteur, ou au commerçant et au système d'acquisition.

Le terminal est constitué d'une unité centrale, de lecteur de piste et de microcircuits, d'un clavier (optionnel) permettant la saisie des montants et du code PIN (appelé « PIN-PAD »), d'un écran d'affichage et d'un modem permettant la connexion aux serveurs bancaires. Il peut être autonome (ce qui est fréquent par exemple dans le commerce de détail), ou intégré au système d'encaissement du commerçant.

a). L'identification d'un TPE

Le TPE est identifié par un numéro spécifique appelé Identifiant du Terminal de Paiement (ITP) d'une longueur de 12 caractères et composé de la façon suivante:

- Code constructeur (sur 3 caractères) ;
- Numéro de version MPE (sur 3 caractères) ;
- Type de matériel (sur 3 caractères) ;
- Version du logiciel (sur 3 caractères).

b). Domaine d'application

Le domaine d'application du TPE est assez vaste et de nombreuses fonctionnalités sont envisagées pour les années à venir. A titre d'exemple, il est aujourd'hui possible de⁴⁶ :

- Réaliser un paiement de proximité chez un commerçant ;
- Payer un commerçant à distance (VAD : vente à distance) ;
- Payer un bien en plusieurs fois ;
- Effectuer une pré-autorisation ;

⁴⁶<http://www.paymon.fr/2015/12/17/le-terminal-de-paiement-electronique-tpe>. Date de consultation 25/04/2017.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

- Echanger de l'argent contre des espèces (service cash) ;
- Echanger de l'argent contre des objets (service quasi-cash) ;
- Payer avec une carte prépayée.

c). Le TPE peut être⁴⁷

- En ligne (on-line) : dans ce cas, l'appareil est connecté à un centre serveur à chaque utilisation de la carte. Il offre une plus grande sécurité en permettant à l'émetteur de la carte de contrôler préalablement chaque transactions.

- Hors ligne (off-line) : les contrôles sont gérés par l'appareil lui-même avant de valider une transaction.

- Semi on-line : l'appareil gère les paramètres lui permettant de traiter une transaction en fonction du montant, de valider la transaction ou demander sa validation en se connectant au centre serveur.

d). L'installation des TPE répond à des motivations diverses

- L'obtention d'une plus grande sécurité en matière de paiements, en permettant l'enregistrement des transactions après la consultation d'un fichier d'oppositions ou d'autorisation certifiant la bonne fin de paiement. Le commerçant est ainsi à l'abri des risques de non-paiement. Les TPE présentent également un intérêt considérable quant aux ajustements de caisse, et tous les aléas à la manipulation des espèces ;
- Faciliter la gestion commerciale de l'établissement ou magasin⁴⁸ ;
- La transmission à l'établissement émetteur de la carte, sous forme informatique, des informations permettent le crédit immédiat du commerçant bénéficiaire ;
- L'accélération des procédures de traitement des opérations grâce à la gestion automatique permettant ainsi un gain de temps ;
- Démineur du temps d'attente à la caisse pour le client, et également possible d'ajouter une motivation économique à l'usage du TPE, et qui consiste en

⁴⁷ <http://www.paymon.fr/2015/12/17/le-terminal-de-paiement-electronique-tpc>. date de consultation 25/04/2017.

⁴⁸ <http://www.companeo.com/caisse-enregistreuse/guide/les-terminaux-de-paiement>. Date de consultation 25/04/2017.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

l'augmentation du volume commercial. Ces terminaux constituent le point de passage obligé pour le développement de la monétique.

e). Les problèmes que peut rencontrer un détenteur d'une CIB, dans TPE

- Si un message « carte muette » s'affiche, c'est qu'elle a été introduite dans le mauvais lecteur (celui de la piste pour lire la puce et inversement). Le commerçant doit simplement changer le lecteur.
- Si un message « carte renouveler » s'affiche, c'est que, soit la carte est pleine en atteignant le nombre maximal de frappe du code, soit saturée et ne permet plus d'enregistrer de nouvelles transactions, ou encore bloquée par le terminal lors de la saisie d'un code erroné au bout de la troisième fois.

3-3-8. Fonctionnalité de la carte bancaire

L'usage de la carte bancaire devra répondre à quatre principaux critères : la sécurité, universalité, diversification des services offerts et personnalisation de ses paramètres⁴⁹.

La carte bancaire ouvre au client de nombreux services personnalisés adaptés à ses besoins, et cette diversification de services attachés à la CIB, permet de convaincre les clients de la nécessité de cette dernière. Ainsi l'offre de la CIB est aussi diversifiée que les besoins de chaque client différents : Carte à autorisation systématique, carte national, international...

En revanche, les transactions bancaires peuvent être divisées en deux parties principales : le retrait et le paiement.

3-3-8-1. Carte de retrait

Comme son nom l'indique, une carte de retrait permet d'effectuer des retraits d'argent dans les distributeurs et guichets automatiques des banques.

En revanche, elle ne permet pas d'effectuer de paiements chez les commerçants⁵⁰. Elle peut être nationale, internationale ou de prestige.

⁴⁹ GEGAS C, « Banque stratégique », N°165, novembre 1999.

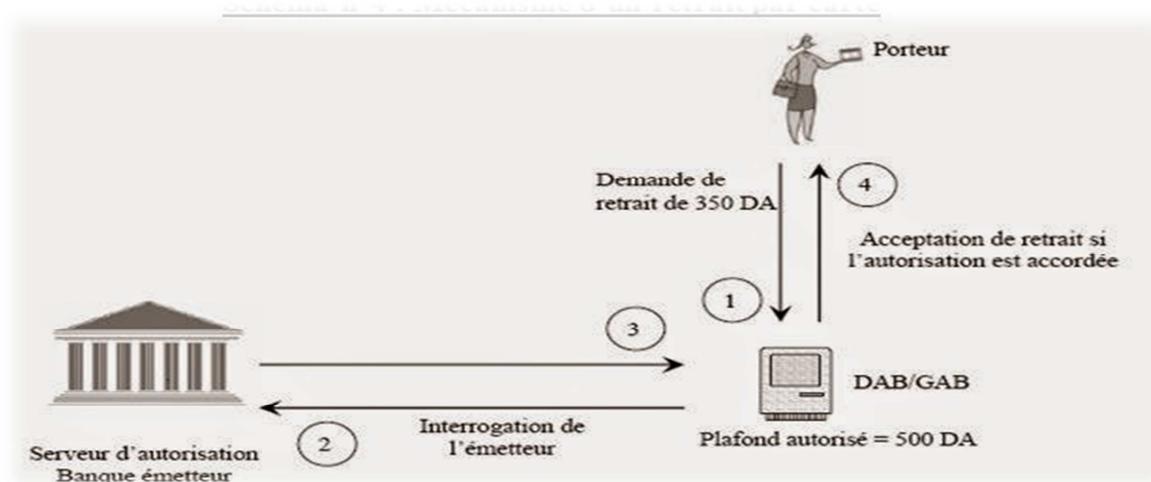
Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Etant donné qu'elle ne permet d'effectuer que des retraits, avec une carte de retrait vous disposez de votre argent sous forme d'espèces. Toutes les cartes de retrait sont plafonnées. Cela vous permet une gestion optimale de votre budget.

La banque fixe le montant hebdomadaire maximal autorisé en fonction des besoins.

Le mécanisme d'une transaction par carte de retrait peut être présenté par le schéma suivant :

Schéma n°5 : Mécanisme d'un retrait par carte bancaire.



Source : <http://agentat.blogspot.com>. Date de la consultation 25/05/2017.

L'opération de retrait passe par plusieurs étapes ;

- Insertion de la carte et son identification ;
- Authentification du porteur par la saisie de son code confidentiel ;
- La sélection du montant de retrait ;
- La demande d'autorisation de la banque du porteur ;
- L'éjection de la carte et l'écriture d'un journal ;
- La distribution de billets (si l'autorisation est positive) ;
- La distribution d'un ticket (facultatif).

⁵⁰<http://billetdebanque.panorabanques.com/banque/carte-retrait>. Date de consultation 26/05/2017.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Le client doit s'assurer de l'existence d'un solde suffisant et disponible dans son compte avant chaque retrait.

Il est conseillé de conserver le ticket délivré par l'automate car ce dernier comporte certaines indications sur ses coordonnées bancaires, et peut de ce fait, être utilisé à son issu.

3-3-8-2. Carte de paiement

La carte de paiement permet à son titulaire de régler, directement ou à distance, des achats ou des services auprès des commerçants agréés par l'ensemble de réseau interbancaire et équipés d'un terminal de paiement électronique TPE.

Les paiements sont effectués selon les conditions, en vigueur chez ces commerçants. Une autorisation est accordée automatiquement au-dessous d'un plafond périodique de dépenses convenu entre l'émetteur et le titulaire de la carte et/ou du compte. Au-delà de ce seuil, la banque doit être interrogée pour chaque achat.

La carte de paiement offre différentes options⁵¹ :

- Débit immédiat : la somme est débitée le jour même du compte bancaire ;
- Débit différé : la somme est débitée du compte bancaire à une date fixe tous les mois ;
- Autorisation de paiement systématique : le compte du client est interrogé à chaque paiement pour savoir s'il est suffisamment approvisionné ;
- Utilisation internationale ou seulement nationale.

Une carte de paiement peut être émise par un organisme financier, mais aussi par un commerçant. De plus en plus d'entreprises de la grande distribution ont ainsi leur propre carte de paiement.

Cependant, on ne peut parler de la carte de paiement sans aborder une de ses caractéristiques fondamentales qui est la garantie de paiement accordée à l'accepteur.

⁵¹<https://banque.ooreka.fr/comprendre/carte-bancaire>. Date de consultation 27/05/2017.

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

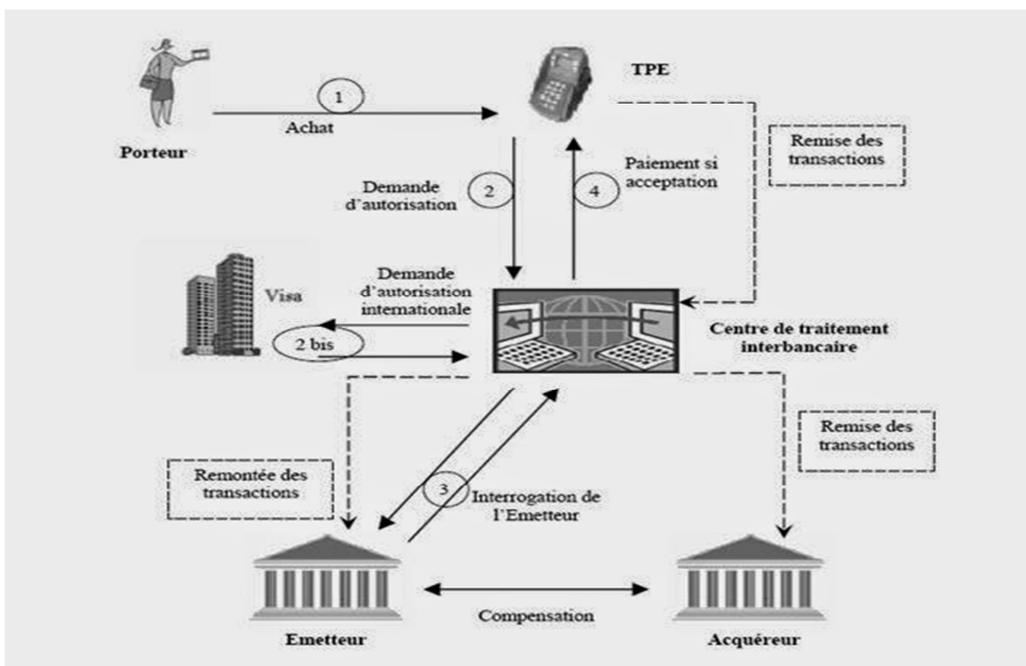
Cette garantie assure le commerçant acceptant le paiement par la carte de certaines risques qu'il encourt tels que :

- L'utilisation abusive de la carte par son titulaire ;
- L'utilisation frauduleuse d'une carte perdue ou volée, ou d'une carte contrefaite ou falsifiée.

Les banques sont obligé alors de concentrer leurs efforts afin d'éradiquer ces risques au maximum. Ainsi, un certain nombre de dispositions ont été mise en place, dans ce but, et parmi lesquelles on peut citer l'application d'un plafond de dépenses autorisées au porteur de la carte, le contrôle de l'encours permet de vérifier que le titulaire n'abuse pas de cette carte, mais aussi de prévenir une utilisation frauduleuse par la mise en évidence d'une utilisation anormalement élevée de la carte avant même que son titulaire ne se soit aperçu de sa disparition.

Le mécanisme de paiement par carte bancaire peut être illustré par le schéma suivant⁵² :

Schéma n°6 : mécanisme d'un paiement par carte bancaire.



Source : www.ingenico.com, date de la consultation 25/05/2017.

⁵² IDS Consulting, groupe INGENICO, « la monétique, fondamentaux et évolutions », www.ingenico.com

Chapitre I : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de paiement.

Le dénouement et le règlement des transactions par cartes impliquent trois phases :

- L'autorisation de l'émetteur de la transaction au point de vente ;
- La compensation au cours de laquelle le centre de transaction de l'acquéreur et les délivre à l'émetteur pour la mise à jour du compte de son client ;
- Le règlement par la collecte de fonds de la banque émettrice à la banque du commerçant.

Au cours de l'Histoire, la monnaie a pris des formes diverses. Suivant un processus de dématérialisation, les formes monétaires sont passées de la monnaie-marchandise à la monnaie virtuelle dans l'ère contemporaine.

Pendant des siècles, la monnaie était une matière, comme l'or et l'argent. Aujourd'hui, la monnaie est dématérialisée. Cette dématérialisation de la monnaie est passée sur plusieurs étapes de la monnaie marchandise allant jusqu'à la monnaie électronique constituerait ainsi une nouvelle étape dans l'évolution de la monnaie.

Conclusion

L'évolution de la monnaie témoigne que le processus de dématérialisation de la monnaie est relativement long et progressif. En effet, l'échec d'un instrument monétaire conclut l'avancement de la dématérialisation et l'apparition des nouvelles techniques de paiement qui adaptant les besoins des utilisateurs.

Ces nouveaux instruments de paiement tendent toujours à se détacher de tout support matériel et reposent plutôt sur les signaux électroniques.

L'apparition de la monnaie électronique, est développé par l'apparition de la globalisation financière, a pour conséquence le prodigieux développement de l'innovation financière et la mise en place des nouveaux produits et processus, permettent de garantir la croissance et la compétitivité de la banque par l'innovation des nouvelles formes d'actifs ou services offertes telle que « la carte interbancaire, e-Banking... ».

*Chapitre 2 : Evolution du
système bancaire algérien et
l'introduction des banques
étrangères en Algérie.*

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

Introduction

Le système bancaire et financier joue un rôle déterminant dans le soutien de l'activité économique d'un pays.

Dans les pays en développement, le rôle des banques dans le financement des investissements est d'autant plus accru en raison du faible niveau de développement des marchés financiers.

A la suite de son indépendance en 1962, l'Algérie a commencé à construire son économie nationale, en passant par plusieurs étapes. L'une des plus importantes de ces étapes concerne l'organisation bancaire.

Depuis, de nombreuses réformes ont été entamées pour abandonner le modèle d'économie planifiée et mettre en place une économie de marché.

Parallèlement, le système bancaire algérien a subi une série de transformations pour essayer d'être en conformité avec les standards internationaux. Parmi ces transformations, on retrouve la loi autorisant des banques étrangères à s'installer sur le marché algérien. Ce chapitre sera développé en deux sections :

Dans la première section nous allons faire un rappel historique du système bancaire algérien, que nous estimerons utile pour comprendre le passage du système bancaire algérien de l'économie administrée à une économie de marché. La deuxième section se concentre sur la place des banques étrangères dans le marché bancaire algérien comme facteur de développement de la compétitivité interbancaire.

Section1: Évolution du système bancaire algérien

Etant donné que le système bancaire algérien est le reflet des choix du modèle de développement et du système économique, son analyse couvre la période qui va de l'indépendance jusqu'à nos jours. Le système bancaire algérien est le produit d'un

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes suivant deux systèmes de gestion différents⁵³.

1. Le système bancaire algérien durant la période de l'économie administrée (socialiste)

La politique financière d'un pays constitue une partie importante de sa politique économique. Après l'indépendance, l'Algérie a opté pour un système de gestion administrative de l'économie ; jusqu'en 1988. De nombreuses réglementations en matière bancaire permettent ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés.

1-1. De l'indépendance à 1990

L'Algérie a mis en place, dès le 29/08/1962, un trésor public en charge des activités traditionnelles de la fonction Trésor. Et une nouvelle unité monétaire nationale en 1964 qui est le Dinar Algérien (DA) remplaçant ainsi le franc algérien (FA).

L'Institut d'émission de l'Algérie indépendante, dénommé « Banque centrale d'Algérie », a été créée par la loi n°62.144 et voté par l'assemblée constituante le 13 décembre 1962 et succède, à partir du 2 janvier 1963, à la banque d'Algérie⁵⁴.

La création de la Caisse Algérienne de Développement «CAD»⁵⁵ le 05/05/1963, Elle a eu pour mission fondamentale de concourir au financement des investissements productifs, et à la mise en œuvre des plans et programmes d'investissement.

La CNEP était créée le 10 août 1964, sous forme d'établissement public jouissant de l'autonomie financière ; dont la mission consistait à collecter l'épargne

⁵³ Benhalima AMMOUR, le système bancaire algérien « système bancaire algérien » : textes et réalité, Ed Dahlab, Alger, 1966, p.9-24.

⁵⁴ La Banque de l'Algérie a été créée par la loi du 4 août 1962 et a exercé le privilège d'émission jusqu'au 30 juin 1962.

⁵⁵ La caisse algérienne de développement a été créée par la loi n°63-165 du 7 mai 1963.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

destinée à la construction de logement. Son activité sera orientée par la suite vers le financement des programmes planifiés d'habitat collectif.

La BNA a été créée le 13 juin 1966⁵⁶ afin de financer une partie du secteur industriel et commercial. Elle accordait, ainsi, des crédits à court terme aux secteurs Etatiques et privés. Elle intervenait également dans le financement des crédits à moyen terme liés à la réalisation d'investissements planifiés productifs.

Le CPA créée en 29/12/1966⁵⁷, avait spécialement, pour mission de promouvoir l'activité et le développement de l'artisanat, de l'hôtellerie, du tourisme, de la pêche et activités annexes, des distributions, de commercialisation, de services, des petites et moyennes entreprises de toutes nature⁵⁸.

La Banque Extérieure d'Algérie « BEA » fut créée le 01/10/1967⁵⁹. Elle a repris les activités des banques étrangères exerçant en Algérie et a pour but de faciliter et développer les rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays dans le cadre de la planification nationale.

La réforme de 1970, confie au secteur bancaire une part de responsabilité dans le financement des investissements planifiés mais en même temps, les banques ont été exclues de la décision d'investir. En effet, la décision d'investir relève du ministre de la planification. Les banques n'interviennent qu'à posteriori pour participer au financement du projet d'investissement.

A partir de 1982, une restructuration du secteur bancaire a été engagée. En vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer le pouvoir de certaines d'entre elles (qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable), deux banques publiques spécialisées ont été créées.

⁵⁶ Par l'ordonnance n°66.178 du 13 juin 1966 portant sur la création de BNA.

⁵⁷ Par l'ordonnance n°66.366 du 29/12/1966 portant sur la création de CPA.

⁵⁸ www.CPA.dz, date de consultation 23/04/2017.

⁵⁹ Par l'ordonnance n°67.204 du 01/10/1967 portant sur la création de BEA.

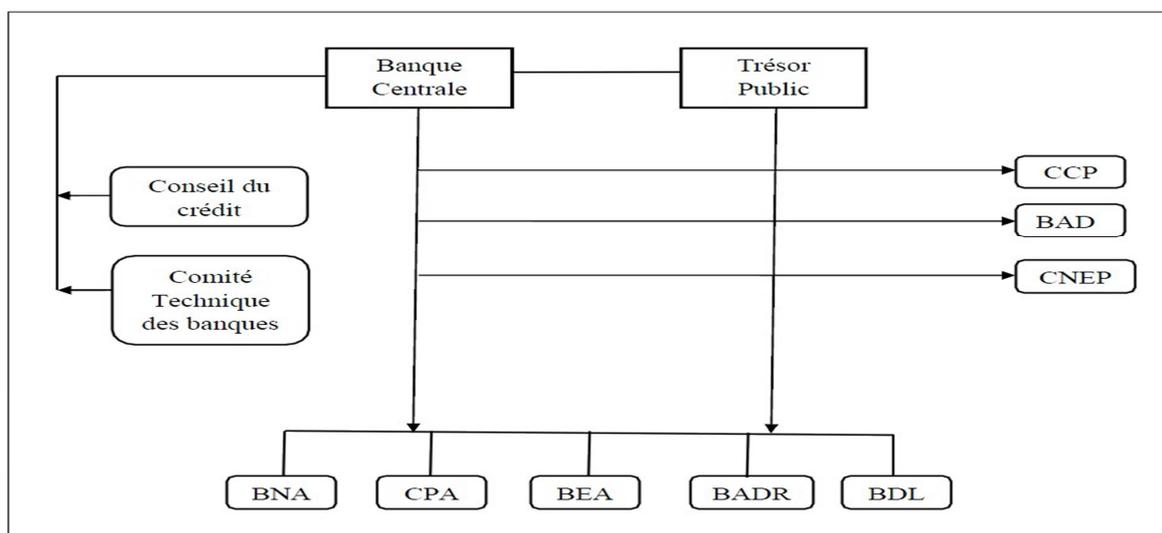
Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

La première est une banque agricole, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales⁶⁰, appelée « BADR » créée 13/03/1982⁶¹. Cette dernière est chargée du financement du Secteur agricole qui était auparavant du domaine de la BNA.

La deuxième est une banque des collectivités locales, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales est issue du Crédit Populaire d'Algérie⁶², il s'agit de Banque de Développement Local « BDL » créée 31/04/1985⁶³. Elle sera chargée du financement des entreprises économiques locales sous la tutelle des wilayas et des communes. En plus de cette mission, la BDL réalise les opérations de prêts sur gage, ainsi que toutes les opérations de banque commerciale.

Enfin, après la réforme de 1970 le système bancaire algérien se présente comme suit :

Schéma n°7: Le système bancaire national après la réforme de 1970



Source : Naas A., « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », édition INAS, Paris, 2003, p. 81.

⁶⁰ www.BADR.dz, date de consultation 24/04/2017.

⁶¹ Par l'ordonnance n°82.106 portant sur la création de la BADR.

⁶² www.BDL.dz, date de consultation 24/04/2017.

⁶³ www.BDL.dz, date de consultation 24/04/2017.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

Le 19 août 1986, des réformes ont été mise en place par la loi 86/12 relative au régime des banques et du crédit avait été élaborée dans un contexte caractérisé par une crise financière et économique aiguë.

Les grands axes de cette loi peuvent être résumés comme suit :

- La réduction du rôle du trésor public dans le domaine de financement de l'investissement et l'implication du système bancaire dans la fourniture des ressources financières nécessaires pour le développement économique ;
- La restauration des fonctions traditionnelles de la Banque centrale (banque des banques) et lui attribuer le rôle de manière plus efficace et plus large dans le système monétaire et financier ;
- La restauration du rôle des banques et des institutions financières dans la mobilisation de l'épargne et la distribution des crédits ;
- La mise en place des organes de contrôle sur le système bancaire et d'autres organes consultatifs⁶⁴.

Le 12 janvier 1988 une nouvelle réforme à été mise en place par la loi n° 88-01 est axée sur l'autonomie de l'entreprise publique et la création des fonds de participation. Les banques commerciales étaient considérées comme des entreprises publiques économiques et étaient, de ce fait, concernées par la réforme de 1988. Les changements apportés par les réformes de 1988 dans le secteur bancaire sont :

- Confirmation du rôle de la banque centrale dans la supervision et la direction de la politique monétaire ;
- Fixation par la banque centrale des plafonds de réescompte en tenant compte des lois édictées par le Conseil National du Crédit ;
- Permission aux institutions financières non bancaires de prendre des participations sous formes d'actions, obligations, de titres participatifs aux dividendes ou toute opération du capital, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur ;

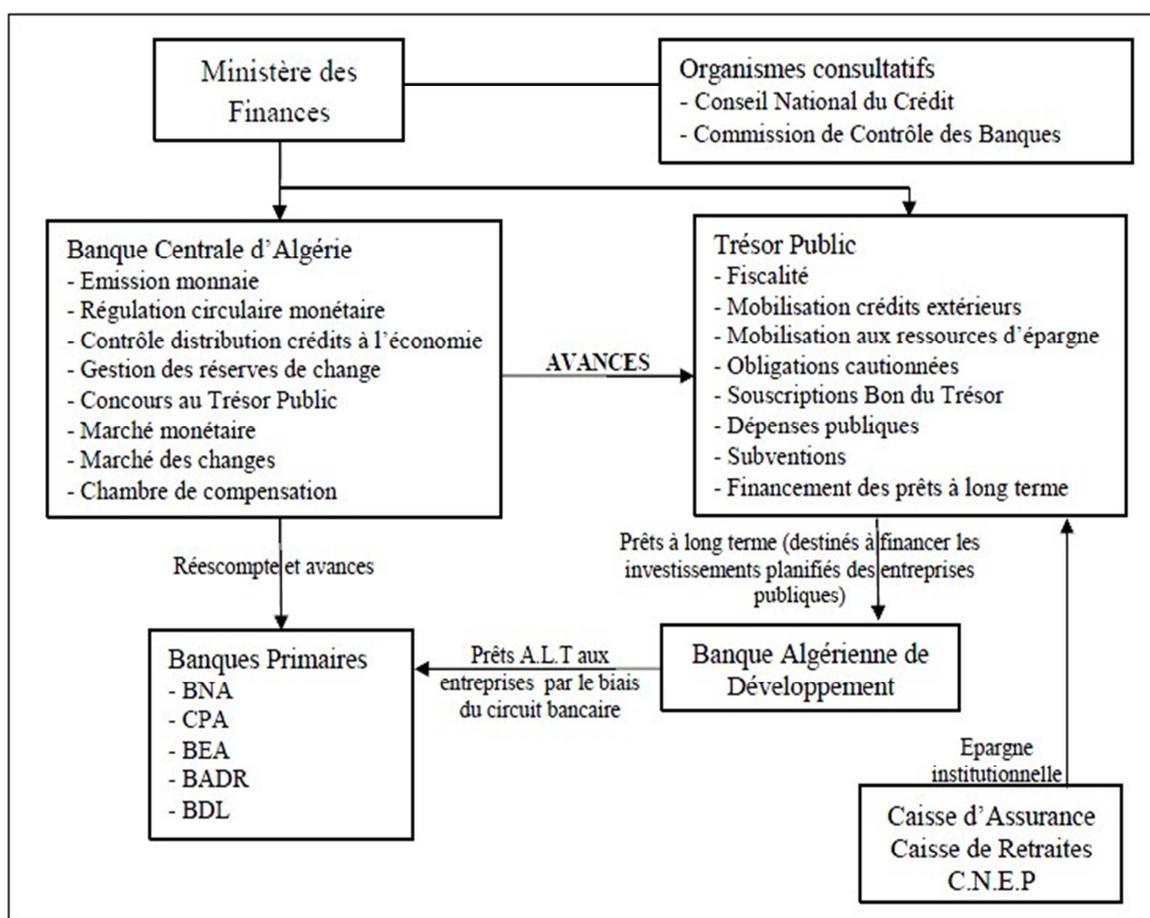
⁶⁴ Voir Sadeg A., « Le système bancaire algérien : la réglementation relative aux banques et établissements financier », Bulletin du projet d'appui à la modernisation du secteur financier algérien, Alger, 2003, p.42

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

- Autorisation pour les établissements, à émettre des emprunts à terme auprès du public sur l'ensemble du territoire national et mobiliser des concours d'origines externes.

Jusqu'à la réforme de 1988, le système monétaire et financier algérien se présentait comme suit :

Schéman°8: Le système monétaire et financier algérien jusqu'à la réforme de 1988



Source : Ammour B., « le système bancaire algérien : textes et réalité », éditions Dahlab, Alger, 1996, p. 81.

Malgré toutes ces réformes, on peut dire que les banques n'ont pas remplies tout à fait leur rôle d'intermédiaire financier. En effet, ces lois portent des limites à l'autonomie de gestion des entreprises et on constate la domination du secteur public sur le secteur bancaire.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

Enfin, les réformes économiques engagées ont atteint leurs limites et les pouvoirs publics étaient obligés d'intervenir de nouveau afin d'approfondir l'opération des réformes surtout pour le mode de financement de l'économie.

1-2. La réforme du système bancaire algérien et la transition vers l'économie du marché

A partir de janvier 1988, une réforme de l'économie algérienne axée principalement sur l'autonomie de l'entreprise, est engagée et plusieurs lois sont promulguées⁶⁵. Cette dernière a pour objectif :

- La création d'une nouvelle catégorie d'entreprise publique (l'entreprise publique économique) qui est appelée à avoir une plus grande autonomie de gestion⁶⁶ ;
- La création de nouvelles institutions financières chargées de la gestion des actions des entreprises publiques économiques (les fonds de participation). Les fonds de participation seront dissous en 1995, et remplacés par des holdings publics chargés de la gestion de capitaux marchands de l'Etat⁶⁷ ;
- La mise en place d'un nouveau système de planification devant reposer sur une planification stratégique basée sur l'élaboration de plans à moyen terme au niveau : national, des collectivités locales et des entreprises publiques⁶⁸.

Il est toutefois important de souligner, au préalable, que la réforme économique de 1988, tout en accordant aux opérateurs économiques publics une certaine autonomie

⁶⁵ La loi n°88.01 de la 12/01/1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques.

⁶⁶ La loi n°88.02 du 12/01/1988 relative à la planification.

⁶⁷ La loi n°88.03 du 12/01/1988 relative aux fonds de participation.

⁶⁸ La loi n°88.03 du 12/01/1988 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75.59 du 26/09/1975 portant code de commerce et fixant les règles particuliers applicables aux entreprises publiques économiques.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

De gestion pour la réalisation de leurs objectifs, réaffirme le caractère planifié de l'économie⁶⁹.

1-2-1. Période allant de 1990 à 2002

Dans un prolongement des réformes économiques engagées en 1988, axées sur la réforme de l'entreprise publique, un nouveau cadre dans lequel la banque centrale et les intermédiaires financiers sont appelés à évoluer, a été mis en place en 1990 par la loi relative à la monnaie et le crédit⁷⁰.

La loi sur la monnaie et le crédit promulguée en avril 1990, vient instaurer un nouveau dispositif permettant d'identifier et de mettre en œuvre les mesures de régulation au double plan monétaire et financier. Ce dispositif va, ainsi, servir de cadre légal fixant les prérogatives des différents intervenants dans la mise en œuvre de la politique monétaire et financière du programme de stabilisation.

Cette loi marque une rupture par rapport à l'ancien système de financement dans la mesure où elle vise à substituer au financement par le trésor, un financement par le système bancaire ou selon M.C Ilmane (1990) elle vise à établir une séparation entre la sphère réelle et la sphère monétaire. En effet, en consacrant l'autonomie de la banque centrale, la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) met fin au lien ombilical existant entre le gouvernement (représenté par le trésor) et la banque centrale désormais baptisée Banque d'Algérie.

Ainsi dans le cadre de cette loi, la Banque d'Algérie a pour mission de créer, à travers les politiques monétaires et de change, les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale et de veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie.

Le 25 mai 1997, six banques publiques (BDL, BEA, BADR, CPA, BNA et CNEP) sont devenues actionnaires dans La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs Mobilière (la Bourse d'Alger), qui a été lancée pour rapprocher les agents en

⁶⁹: Naas A., « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », édition INAS, Paris, 2003. P 134.

⁷⁰ Loi n° 90.10 du 10/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

besoins de financement avec les agents en capacités de financement dans le marché financier.

Le 04 Janvier 2002, un accord de prêt avait été signé avec la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), pour un projet de modernisation et de développement du système d'information de la Banque Centrale et du système de paiement par le développement de l'infrastructure des télécommunications.

1-2-2. La réforme de 2003

Après la mise en faillite des deux banques à capitaux privés (El Khalifa Bank et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie BCIA), les pouvoirs publics ont modifiés la loi 90-10 par l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Cette loi est venue pallier aux insuffisances de la régulation du secteur bancaire en prenant les mesures nécessaires pour renforcer les règles prudentielles qui encadrent le marché du crédit.

Les points essentiels de cette loi sont⁷¹ :

- Renforcement des conditions d'agrément des banques et de leurs filiales étrangères ou nationales ;
- L'activité bancaire ne peut plus être exercée que par deux catégories d'établissements :

Les banques et les établissements financiers (interdit aux entreprises à but non lucratif d'effectuer des opérations bancaires) ;

- Il est formellement interdit à une banque ou un établissement financier de consentir des crédits à ses dirigeants, à ses actionnaires ou aux entreprises du groupe de la banque ou de l'établissement financier ;

⁷¹ Voir : Infos BADR, Numéro double 36/37, décembre, 2003, pp 54-56.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

- Les banques sont obligées, par les règles prudentielles, à mesurer les risques qu'elles prennent (dans le cadre de leurs activités) quantitativement (ratios) et qualitativement (contrôle interne) ;
- Obligation pour les banques privées d'augmenter leur capital en vue de financer, pas seulement les opérations commerciales, mais aussi les investissements⁷².

Cette ordonnance a été promulguée, donc, pour renforcer la protection de l'épargnant et des banques elles-mêmes.

1-2-3. La nouvelle réforme du secteur bancaire algérien à partir de 2004

En 2004, les banques algériennes étaient en situation de surliquidité (jusqu'à 10 Milliard de Dollars comme ressources disponibles). Pour encourager ces banques à prendre plus de risque en matière d'octroi de crédits d'investissements, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs mécanismes. Parmi eux on peut citer le Fonds de Garantie des Crédits aux petites et moyennes entreprises (FGAR)⁷³.

En 2005, Pour améliorer les capacités de financement des banques publiques, l'Etat, en tant qu'actionnaire de ces banques, a décidé de les recapitaliser, et de faire baisser les taux d'intérêts (baisse du taux d'intérêt de 0.25%) applicables aux crédits.

En février 2006, un système de règlement en temps réel des gros montants et un système de paiement de masse a été lancé (pour permettre une rapidité de l'exécution des opérations bancaires et aussi d'assurer la gestion, la surveillance, le contrôle de toute opération de paiement).

⁷² Voir : Amriout G., « Nouvelles dispositions financières », Le Quotidien d'Oran, n°2567, Juin, 2003, p. 3.

⁷³ L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion de PME.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

Depuis 2008 les autorités financières ont pris des mesures concernant l'activité bancaire en commençant par la fermeture du marché interbancaire pour obliger les banques privées⁷⁴ d'accroître leurs ressources propres.

Vers la fin de 2008 la banque d'Algérie a fait passer le seuil du capital social exigible pour les banques privées de 2,8 Milliards de Dinars à 10 Milliards de Dinars et a pris une série de mesures de renforcement des règles prudentielles face à la crise financière internationale.

La loi de finances complémentaire de 2009 stipule que, les banques ne sont autorisées à accorder des crédits aux particuliers que dans le cadre des crédits immobiliers. L'objectif est d'orienter les banques vers le crédit immobilier pour qu'elles pèsent de tout leur poids sur le marché du logement. En plus, cette loi oblige de recourir au crédit documentaire dans le financement des importations (qui frôle les 40 milliards de dollars par an).

Même si les entreprises nationales, se sont plaintes de ce mode de paiement⁷⁵, les banques (notamment privées) se sont en revanche bien adaptées au crédit documentaire.

La multiplication des rémunérations des banques a poussé la Banque d'Algérie à introduire un plafonnement des marges applicables aux opérations du commerce extérieur. L'objectif étant d'inciter ces banques qui se sont spécialisées dans le financement du commerce extérieur à revoir leur stratégie en accordant une place plus importante au financement de la PME⁷⁶.

En fin, La loi de finances complémentaire 2009 oblige tout investisseur étranger à fusionner avec des partenaires algériens à hauteur de 49/51% (la part majoritaire revient aux actionnaires nationaux).

⁷⁴ Les banques privées, ici, désignent les banques étrangères puisqu'il n'y a pas de banque locale privée dans le marché bancaire algérien.

⁷⁵ Faire du Credoc le seul moyen de paiement des importations, génère des difficultés de trésorerie pour les petites entreprises parce qu'elles sont contraintes à régler leurs factures avant de recevoir leurs marchandises, trois ou quatre mois plus tard.

⁷⁶ Le règlement n° 13-01 de la Banque d'Algérie paru au journal officiel n°29 du 02/06/2013

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

Cette loi s'applique bien sûr au secteur bancaire et financier où toute future ouverture de banque ou d'établissement financier par un investisseur étranger sera conditionnée par la détention de 51% du capital par des actionnaires nationaux. Cependant, les banques et établissements financiers, existants déjà, sont concernés par le droit de préemption sur l'achat des actifs en cas de cession.

2. Les indicateurs de l'intermédiation bancaire

A la fin 2015, le système bancaire est constitué de vingt-neuf (29) banques et établissements financiers, ayant chacun son siège social à Alger.

Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une (1) à capitaux mixtes ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux (2) publics ;
- cinq (5) sociétés de leasing dont trois (3) publiques ;
- une (1) mutuelle d'assurance agricole, agréée pour effectuer des opérations de banque, qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissement financier.

Sous l'angle de la typologie des opérations bancaires, les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits à la clientèle directement ou par le biais d'achat d'obligations d'entreprises, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et en assurent la gestion. Elles effectuent aussi différentes opérations bancaires connexes. Les établissements financiers effectuent toutes les opérations de banque, à l'exception de la collecte de ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement.

En termes de structure du secteur bancaire, les banques publiques prédominent par l'importance de leurs réseaux d'agences, réparties sur tout le territoire national ; le réseau d'agences des banques privées restant encore limité, bien que leur rythme d'implantation se soit accéléré au cours des cinq dernières années. Les banques publiques sont établies dans l'ensemble des wilayas alors que les banques privées ont

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

développé leurs réseaux principalement au nord du pays. L'évolution de l'activité des banques privées contribue au développement de la concurrence saine, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle.

En effet, à la fin décembre 2015, le réseau des banques publiques comprend 1123 agences, celui des banques privées 346 agences et celui des établissements financiers 88 agences, contre respectivement 1 113 agences, 325 agences et 88 agences à fin 2014. Le total des agences des banques et établissements financiers s'établit, ainsi, à 1 557, contre 1 526 en 2014, soit un guichet pour 25 660 habitants, contre 25 630 habitants en 2014.

Le ratio population active/guichets bancaires est également resté sans changement important, soit 7 600 personnes en âge de travailler par guichet bancaire en 2015, contre 7 500 en 2014. Quant au centre de chèques postaux, son réseau d'agences, à fin 2015, est plus dense que celui des banques, avec 3 585 guichets reliés électroniquement, répartis sur l'ensemble du territoire national, soit un guichet pour 3 320 personnes en âge de travailler.

En tenant compte des guichets du secteur bancaire et ceux des chèques postaux à fin 2015 (5 142), le ratio population active/guichets est de 2 320 personnes contre 2 260 personnes en 2014⁷⁷.

Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, suivant deux systèmes de gestion différente. En premier lieu, le système de gestion administrative de l'économie ou l'Algérie a mis en place depuis l'indépendance, jusqu'en 1988, diverses réglementations en matière bancaire, permettent ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés. Par la suite le secteur bancaire a connu la transition vers l'économie de marché. Cette loi allait mettre fin à toute ingérence administrative, et établir des institutions et des

⁷⁷www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2015/chapitre6_2015.pdf

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

instruments afin de pouvoir instaurer une autorité de régulation autonome. Cette autorité fut chargée de la réalisation de ces objectifs et de la conduite des programmes de ruptures, de réhabilitation et de rénovation des structures.

Enfin de compte nous pouvons déduire que l'introduction des banques étrangères en Algérie a permis à la fois de configurer le paysage bancaire dans la forme et dans le fond du fait, des innovations bancaire, qu'y sont adopter pour étayer cette affirmation, nous présentons dans la section suivante les facteurs ayant conduit à cette situation.

Section2 : L'intégration des banques étrangères comme facteurs de développement

La réforme, énoncée par la loi sur la monnaie et le crédit promulguée en 1990. Elle soustrait l'économie du pays au régime de la planification pour la soumettre aux règles du marché. De plus, cette loi ouvre le pays à l'investissement direct étranger à 100%, alors que jusque-là seul était accepté le secteur mixte avec des entreprises publiques en position majoritaire, et autorise l'installation de plusieurs banques étrangères.

Ces dernières ont une longue tradition d'implantation dans les pays en développement (notamment dans les pays du Maghreb).et la raison de leur présence (accompagnement des entreprises, opportunités dans le pays hôte, choix stratégique de diversification des activités...) et leur rôle dans le développement de l'économie locales et dans le système bancaire algérien.

1. Conditions d'installation

La loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit « l'abolition de l'ostracisme à l'égard du capital étranger ». En effet, l'article 130 de cette loi stipule que : « l'ouverture en Algérie de succursales de banques et établissements financiers étrangères peut être autorisée par le conseil ; elle est soumise au principe de réciprocités ».

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

L'alinéa de l'article 128 va encore plus loin, à notre sens, dans la voie de la libéralisation, en stipulant : « les participations étrangères dans les banques, et établissement financier, de droit Algérien peuvent être autorisées, à condition que les pays étrangers accordent la réciprocité aux Algériens ou aux sociétés Algériennes », d'autres textes pris dans le même contexte et la même volonté politique d'ouverture, ont été promulgué ; on peut citer à titre d'exemple :

1-1. Le décret législatif 93-12 du 05/10/1993

Ce décret est relatif à la promotion de l'investissement, dont l'objet est de fixer le régime applicable aux investissements nationaux privés et investissements étrangers ; réalisés dans les activités économiques de production de biens et services non expressément réservées à l'Etat. A ses démembrements ou à toute personne morale expressément désignées par un texte législatif.

1-2. Le décret présidentiel 95-345 du 30/10/1995

Les garanties à l'investissement : Les garanties données aux investisseurs sont de deux ordres : garantie de traitement et garanties d'équité en cas de différend. A cet égard, il convient de signaler que l'Algérie a récemment ratifié, sans réserve, deux conventions internationales importantes : la première étant la Convention de Séoul instituant l'Agence multilatérale de garantie des investissements et ses annexes (AMGI) ⁷⁸ et la seconde, la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (CIRDI) ⁷⁹.

Garantie dans le traitement, L'investisseur bénéficie d'un traitement identique à celui réservé à l'investisseur algérien ; les investisseurs étrangers reçoivent le même traitement sous réserve des accords particuliers conclus entre l'Algérie et l'État dont ils ont la nationalité ; cette réserve envisage le cas d'application de la clause de la nation la plus favorisée.

⁷⁸ Décret présidentiel n° 95-345 du 30 oct. 1995 (J.O. du 5 nov. 1995).

⁷⁹ Décret présidentiel n° 95-346 du 30 oct. 1995 (J.O. du 5 nov. 1995).

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

Garantie, aussi, de non-rétroactivité des révisions ou abrogations éventuelles : aucune mesure nouvelle ne peut avoir pour effet de réduire les avantages consentis en vertu du Code des investissements à l'entreprise implantée en zone franche. Les droits et avantages acquis le sont donc à titre irrévocable.

2. Les raisons d'installation

L'émergence des banques étrangères est rendue possible grâce à la loi 90-10 relative à la monnaie et de crédit, qui offre aux banques et établissements étrangers la possibilité de s'installer en Algérie. Toutes les banques étrangères suivent de près l'évolution des réformes engagées par l'Etat Algérien notamment la sécurisation des moyens de paiement, puis l'introduction des moyens de paiement électronique et interbancaire qui se précisent dans le sens de la sécurisation des transactions.

Ces nouvelles données sont comme un facteur d'assurance et de motivation importante en matière de gestion et de développement des produits et services offerts à la clientèle, en attendant la mise en place d'autres instruments de paiement. Ce qui constitue une véritable avance incontestable dans la modernisation des outils de gestion des banques.

L'unification du secteur bancaire et financier Algérien et les différentes réformes bancaires engagées par l'Etat algérien ont encouragé l'installation des banques étrangères sur le territoire national. Ces banques s'installent en Algérie pour accompagner leurs clients domestiques (les grandes entreprises étrangères) dans leurs opérations avec l'Algérie.

Elles se fixent pour principale mission de contribuer au développement économique et financier du pays, en offrant aux entreprises professionnelles et particuliers une gamme étendue de produits et services financiers en constante évolution. La finalité étant de répondre aux attentes de leurs clientèles. De même ces banques interviennent dans le financement du commerce international et la gestion du patrimoine des banques publiques qui désirent être cotée en bourse.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

3. Les formes d'implantation

Le secteur bancaire privé à capitaux internationaux est composé de filiales de grands groupes bancaires internationaux :

3-1. Les banques étrangères d'origine française

Les banques étrangères d'origine française implantées en Algérie sont de l'ordre de 04. Nous les présentons dans ce qui suit :

3-1-1. Natixis Algérie

C'est une filiale du Groupe BPCE adossée à NATIXIS (Pôle Services Financiers Spécialisés) installée en Algérie depuis 1999. Avec plus de 750 collaborateurs et 28 agences réparties sur tout le territoire algérien, NATIXIS Algérie offre une gamme étendue de produits et services financiers aux grandes entreprises, PME-PMI, professionnels et particuliers Algériens⁸⁰.

3-1-2. Société Générale Algérie (SGA)

C'est une banque commerciale détenue par le groupe français « Société Générale» depuis 2000. C'est l'une des plus puissantes banques à capitaux privés existantes en Algérie. A partir de 2006 la SGA a commencé à ouvrir des agences à peu près dans tout le territoire algérien. Les principaux objectifs de cette banque est d'élargir sa couverture géographique en offrant des produits et services bancaires diversifiés (exemple : le prêt bien être, le prêt ImmoMarhaba, le prêt étudiant, la carte visa, la carte interbancaire, Western Union, I-transfert...). Son réseau, en constante croissance, compte actuellement 87 agences dont 11 Centres d'Affaires ou Business Center dédiés à la clientèle des Entreprises⁸¹.

3-1-3. BNP Paribas El Djazair

Une filiale à 100% du Groupe BNP Paribas, BNP Paribas un leader européen des services financiers. La création de la filiale a suivi l'activation du bureau de

⁸⁰www.natixis.dz. Date de consultation 01/06/2017.

⁸¹www.societegenerale.dz. Date de consultation 01/06/2017.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

représentation du Groupe à travers la BNCIA (actuelle BNA) en 2000. Elle a vu le jour en 2002 avec l'ambition de construire un important réseau d'agences en Algérie. BNP Paribas El Djazaïr est devenue en moins de 13 ans l'une des banques du secteur privé les plus importantes sur le territoire algérien. Forte de ses succès, elle s'est activement déployée et compte 71 agences ouvertes.

Elle couvre ainsi progressivement le territoire national, avec une implantation dans 19 wilayas. Cette stratégie témoigne de son ambition à être une banque citoyenne au service du développement économique de l'Algérie.

Avec l'appui du Groupe, BNP Paribas El Djazaïr développe une offre de proximité et s'applique à offrir des services de qualité supérieure à l'ensemble de sa clientèle de Particuliers, Professionnels et Entreprises. Elle se donne ainsi les moyens de conforter son rôle de banque de référence, fiable, innovante et attentive à ses clients⁸².

3-1-4. Calyon Algérie SPA

Elle est implantée en Algérie, respectivement depuis 1989 et 2002, Crédit Lyonnais et Crédit Agricole Indosuez, et depuis 2004 Calyon puis Crédit Agricole CIB en Algérie, ont acquis une connaissance approfondie des milieux d'affaires locaux. Son principal objectif est d'accompagner ses clients et de participer au développement du marché algérien, L'activité est dédiée aux grandes entreprises privées et multinationales opérant en Algérie notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agroalimentaire, des télécoms, des produits pharmaceutiques et des biens manufacturés.⁸³

⁸²www.bnpparibas.dz Date de consultation 01/06/2017.

⁸³www.ca-cib.fr/notre-reseau/middle-east-and-north-africa-mena/algerie. Date de consultation 01/06/2017.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

3-2. Les banques étrangères d'origine arabe

Le nombre des banques étrangères implantées en Algérie, d'origine arabe, s'élève à sept banques :

3-2-1. Arab Banking Corporation-Algeria (ABC-Algeria)

La Banque a été la première banque privée internationale à être autorisée à opérer en vertu de la législation algérienne par décision officielle du Conseil de la Monnaie et du Crédit de la Banque d'Algérie (Conseil de la monnaie et du crédit de la Banque centrale d'Algérie) En septembre 1998.

Bank ABC a débuté ses activités le 2 décembre 1998, ouvrant sa branche principale à Bir Mourad Raïs, Alger, compte 24 agences⁸⁴.

3-2-2. Housing Bank for Trade and Finance

The Housing Bank for Trade & Finance – Algeria s'appuie sur une riche expérience et un savoir-faire de plus de trente années dans le domaine financier et bancaire. La Housing Bank Algérie a opté, dès le démarrage de son activité en octobre 2003, pour le lancement d'une gamme variée de produits destinés tant aux particuliers qu'aux entreprises, la banque compte 07 agences⁸⁵.

3 2-3. Trusts Bank Algeria

TrustsBank Algeria est membre du Groupe NEST INVESTMENTS HOLDING, LTD basé à Chypre et dont le capital est détenu en majorité par les membres de la famille « Abu Nahl ». Nest Investments Holding, Ltd a investi dans divers secteurs d'activités, notamment la banque et/ ou les services financiers, l'assurance, la réassurance, le développement de l'immobilier, l'industrie et le tourisme.

La banque compte 15 agences opérationnelles. Le groupe est présent par ses filiales dans vingt-deux (22) pays dont : Algérie, Etats-Unis d'Amérique, Espagne, Angleterre, Qatar, Chypre, Bahreïn, Jordanie, Liban, Palestine, Arabie Saoudite...⁸⁶.

⁸⁴www.bank-abc.com. Date de consultation 01/06/2017.

⁸⁵www.housingbankdz. Date de consultation 01/06/2017.

⁸⁶www.trustbank.dz Date de consultation 01/06/2017.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

3-2-4. Gulf Bank Algeria (AGB)

Banque commerciale de droit Algérien ; filiale de Burgan Bank Group et membre d'un des plus éminent groupe d'affaires du moyen orient KIPCO « Kuwait Projects Company». Gulf Bank Algeria, au capital de 10 000 000 000 DZD débute son activité en Mars 2004 et se fixe pour principale mission de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie, en offrant aux entreprises, professionnels et particuliers une gamme étendue et en constante évolution de produits et services financiers.

Elle propose des produits bancaires conventionnels ainsi que ceux conformes aux préceptes de la Chariâa. Son réseau de 63 agences classiques dont 6 automatiques, opérationnelles, afin de se rapprocher au mieux de sa clientèle sur l'ensemble du territoire national⁸⁷.

3-2-5. Fransabank El-Djazair

FRANSABANK El Djazaïr SPA, société par actions à capitaux mixtes majoritairement libanais, a débuté ses activités en Algérie en date du 1er Octobre 2006, offrant à sa clientèle composée de Petites et Moyennes Entreprises ainsi que de grands groupes nationaux et internationaux, tous les produits et services d'une banque commerciale à vocation universelle, son réseau comprend 3 agences.

C'est une banque qui s'intéresse au commerce extérieur (puisque 25% de la banque est détenue par le transporteur maritime par conteneurs « CMA-CGM »), et au financement des PME et PMI, et le crédit-bail⁸⁸.

3-2-6. Asalam Bank Algeria SPA

Agréée en 2008. Al Salam Bank est la filiale du groupe émirien qui a été créée en juin 2006.

Elle est l'une des plus importantes banques islamiques en Afrique du nord et est active dans l'investissement immobilier, les titres, les actions et les fonds d'investissement, son réseau comprend 03 agences⁸⁹.

⁸⁷ www.agb.dz Date de consultation 01/06/2017.

⁸⁸ www.fransabank.dz Date de consultation 01/06/2017.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

3-2-7. Arab Bank PLC-Algeria (Arab Bank PLC)

C'est une succursale de banque agréée en octobre 2001 avec le statut de banque universelle, elle offre plusieurs services crédit immobilier, financement des PME, services de paiements... Son réseau est composé de quatre 04 agences⁹⁰.

3-3. Autres

Le reste des banques installées en Algérie sont d'origine américaine (Citibank), britannique (HSBC) et une autre banque mixte (Bank Al Baraka).

3-3-1. Citibank

Citibank est présente en Algérie depuis 1992. Après avoir ouvert un bureau de représentation, la banque a demandé et obtenu une licence bancaire commerciale puis elle a été autorisée à ouvrir une succursale en 1998. Ses activités se concentrent autour de l'investissement étranger, la gestion de trésorerie, les dépôts et la banque en ligne. La banque dispose d'un réseau de quatre (04) agences⁹¹.

3-3-2.HSBC Algérie

Le groupe britannique HSBC a démarré ses activités de banque en Algérie en pleine crise financière internationale de 2008. Dotée d'un capital de 2.5 Milliards de Dinars, la banque offre une gamme de produits et services à destination des multinationales implantés en Algérie ainsi que des PME locales, son réseau comprend 03 agences⁹².

3-3-3.La Banque Al Baraka d'Algérie

C'est le premier établissement bancaire à capitaux mixtes (publics et privés). Créée le 20 mai 1991, avec un capital de 500.000.000 DA, la Banque a entamé ses activités bancaires proprement dites durant le mois de septembre 1991. Ses actionnaires sont la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (Algérie) et le Groupe ABG. Régie par les dispositions de la Loi n° 03-11 du 26 Aout 2003 relative à la Monnaie et le Crédit, elle est habilitée à effectuer toutes les opérations bancaires, de

⁸⁹ www.alsalamalgeria.com. Date de consultation 01/06/2017.

⁹⁰ www.arabbank.dz. Date de consultation 01/06/2017.

⁹¹ www.citigroup.com. Date de consultation 01/06/2017.

⁹² www.about.algeria.hsbc.com/fr. Date de consultation 01/06/2017.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

financement et d'investissement, en conformité avec les principes de la chari'a islamique, son réseau comprend 24 agences⁹³.

Tableau n°2 : les banques étrangères et leurs activités

Banque	Pays d'origine	Nombre d'agences	Activités principales
ABC Banque	Bahreïn	24	services personnalisés destinés à une clientèle d'entreprise
AGB Algeria	Kuwait	45	la gamme la plus innovante de produits et services financiers personnalisés, tant conventionnels que conformes aux préceptes de la Chariâa.
Al Baraka Algérie	Arabie Saoudite	26	Produits islamiques.
Arab Bank PLC Algeria	Palestine	04	services crédit immobilier, financement des PME, services de paiements
Asalam Bank Algeria	UEA	03	Financement de l'investissement et du commerce international.
BNP Paribas El Djazair	France	71	Banque universelle avec extension du nombre d'agences.
Citibank	USA	04	Clientèle de grandes entreprises et secteurs des hydrocarbures.
Fransabank El-Djazzair	Liban	03	clientèle composée de PME ainsi que de grands groupes nationaux et internationaux... offrant tous les produits et services d'une banque commerciale à vocation universelle.
Housing Bank for Trade and Finance	Jordanie	07	mise en place un système de management de la qualité dans le but d'assurer une croissance régulière de ses résultats...
HSBC	Londres	03	accompagne ses clients et propose des services bancaires aux entreprises et aux particuliers.

⁹³www.albaraka-bank.com/fr. Date de consultation 01/06/2017.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

Natixis Algérie	France	28	Grands clients, perspective de développer le crédit-bail.
Société Générale Algérie	France	87	Priorité donnée au financement des grandes entreprises. Son réseau d'agences est en développement.
Trust Bank Algeria	Chypre	15	Services de banques universelles.
Calyon Algérie SPA	France		l'énergie, des transports, de l'agroalimentaire, des télécoms, des produits pharmaceutiques et des biens manufacturés.

Source : Rapport de bancarisation de masse en Algérie (2016).

On constate que le secteur bancaire privé, constitué de filiales de grands groupes bancaires internationaux, est en progression mais reste assez peu développé en termes d'ouverture de guichets.

Cette situation explique les activités de ces banques qui visent d'abord une clientèle d'entreprise et de particuliers hauts de gamme ; puis, une clientèle plus large de particuliers salariés et de PME. Ce dernier type de clientèle bénéficie des services bancaires d'épargne, de crédit et de moyens de paiement divers « chèque et surtout les cartes bancaire avec ces deux type la gold et la classique, ou moment d'ouverture d'un compte la banque offre le service de la carte bancaire.

Par contre, les clients à faible revenu et les très petites entreprises (artisans, agriculteurs...) ne sont pas concernés par ces offres parce qu'ils sont liés aux dispositifs publics d'aide à la création de la micro-entreprise et de lutte contre le chômage⁹⁴.

⁹⁴Ces dispositifs interviennent au moment de la création de l'entreprise et associent financement et assistance technique. Les crédits sont, normalement, octroyé par des banques publiques ; à travers les agences publiques chargées de l'exécution du dispositif (la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC) et l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM), l'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)) dans un délai court avec un taux bonifié et des exonérations fiscales.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

3. La réalité économique des banques privées

Les banques à capitaux privés qui représentent seulement 10% des actifs bancaires assurent près de la moitié des financements du commerce extérieur algérien.

Gulf Bank (AGB) est devenue rapidement, comme vient de le signaler la Douane, le numéro 2 en Algérie, loin devant ses principales concurrentes du secteur privé comme BNP Paribas ou Société générale Algérie, qui disposent pourtant de 3 fois plus d'agences qu'elle. Mais aussi loin devant des grandes banques publiques comme la BNA ou le CPA qui comptent chacune plus de 200 agences. À elle seule, AGB traite annuellement près de 40 000 dossiers et plus de 6 Milliards de Dollars de financements destinés au commerce extérieur⁹⁵.

3-1. Tendances de l'IDESF dans les économies émergentes

Depuis le milieu des années 1990, l'IDESF dans les économies émergentes constitue un aspect de plus en plus important de la mondialisation des activités bancaires⁹⁶. Sa valeur, mesurée par les fusions-acquisitions (F&A) transfrontières ciblant des banques de ces régions, est passée d'environ 2½ Milliards de Dollars sur 1991-95 à 51½ Milliard de Dollars pour les cinq années suivantes et à 67½ Milliards de Dollars de 2001 à octobre 2005⁹⁷ dans les pays du monde.

L'avantage des banques étrangères, qu'il s'accompagne aux transferts de capitaux beaucoup moins volatiles que les placements financières. Il est clair que l'épargne intérieure algérienne a été accrue par l'arrivée des nouveaux investisseurs et la balance des paiements confrontés, même si l'afflux massif des recettes d'exportation des hydrocarbures a masqué ce phénomène (IDESF) incontestable.

⁹⁵<http://www.liberte-algerie.com/dossier-economique/les-banques-privées-dans-le-collimateur-221273> date de la consultation 28/06/2017.

⁹⁶Pour les tendances de l'IDESF et les facteurs expliquant sa progression dans les années 90, voir Soussa (2003) et Focarelli (2003).

⁹⁷Le volume des fusions-acquisitions réalisées constitue un indicateur approché de l'IDESF, car il n'existe pas de données complètes et méthodologiquement cohérentes sur les flux sectoriels d'IDE entre pays.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

Tableau n°3 : Les IDE en Algérie (2014-2016).

Investissement Direct Etranger	2014	2015	2016
Flux d'IDE entrants (<i>Millions USD</i>)	1.507	584	1.546
Stocks d'IDE (<i>Millions USD</i>)	26.820	26.232	27.778
Nombre d'investissements greenfield	14	13	17
IDE entrants (<i>en % de la FBCF</i>)	1,9	1,0	3,2
Stock d'IDE (<i>en % du PIB</i>)	12,6	15,9	17,3

Source : CNUCED 2016.

D'après, le tableau en voit que les flux d'IDE ont connu un recul marqué en 2015 soit une diminution de 923 Million entre 2014 et 2015. Néanmoins, en stock, les IDE ont fortement augmenté entre 2014 et 2016⁹⁸.

3-1-2. La création d'emplois

Une des majeurs raisons pour laquelle l'Algérie souhaite attirer les IDE dans le domaine bancaire est bien la volonté de créer de l'emploi (par exemple pour les autres formes d'investissement, les IDE devraient avoir un impact positif sur l'emploi), cela à partir du moment où les individus sont employés par des filiales ou des succursales des banques étrangères, leur capital humain peut être amélioré par des formations dans les centres de formation spécialisés d'une part, et par la contribution au financement de l'économie du pays de l'autre part.

⁹⁸<https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/algérie/investir>. Date de consultation 21/06/2017.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

3-1-3. Le transfert de technologie et de savoir faire

Renforcer le partenariat entre les banques nationales et étrangères, par les prises de capital afin de favoriser le transfert de compétences dans le domaine des services bancaires et financiers, l'amélioration de la qualité de l'information et la modernisation des techniques de paiement et de nouveaux moyens de paiement tel que « la monétique ».

3-1-4. Le renforcement de la transparence

Renforcer le contrôle de la Banque centrale, afin d'éviter d'autres faillites du type El Khalifa et BCIA ; cela permettrait de renforcer la crédibilité et la confiance des investisseurs étrangers dans le marché bancaire et financier algérien et améliorer l'image du secteur tout entier.

Nous avons vu que le nombre des agences étrangères est inférieur à celui des banques publiques, sauf que ces dernières prédominent par leur poids et par l'importance de leur réseau bancaire.

Aussi, nous avons pu constater ces dernières années, d'après les chiffres statistiques, une accélération de l'implantation des banques étrangères sur le territoire algérien. Cette multiplication des agences bancaires dans le pays prouve l'intention des banques étrangères à attirer plus de clients.

Les banques étrangères jouent un rôle complémentaire dans le renforcement du secteur bancaire et financier algérien. Ceci étant, le capital financier, technique et humain apportés représente une partie importante sans pour autant se détacher d'une multitude de contributions dont la contribution en capital culturel de l'IDE qui nous permettrait alors de mieux nous armer contre la mondialisation.

Conclusion

A travers ce chapitre, nous avons pu analyser l'évolution du système bancaire algérien qui a été marqué par les mutations qu'a connues son économie.

Chapitre 2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.

En effet, passant d'une économie planifiée à celle dite de marché, de nombreuses réformes ont été engagées dont l'objectif était de développer et de moderniser le système bancaire national.

La plus importante de ces réformes concerne la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit et ses prolongements qui a constitué le fondement du nouveau système bancaire. Ainsi, les événements les plus importants ont été l'ouverture aux capitaux étrangers et la mise en place d'une bourse des valeurs mobilières.

L'introduction de ces banques, comme nous l'avons déterminé a permis le développement de la structure des produits bancaire en Algérie.

La monétique, s'est progressivement développée dans le contexte en créant un cadre compétitif au sein des banques tant publiques national, que privées étrangères.

Pour apprécier, le phénomène de la monétique et la dématérialisation, concrètement nous avons réservé un chapitre à cet effet.

***Chapitre 3 : La monétique en Algérie :
Introduction et présentation de quelques
indicateurs de mesure.***

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

Introduction

Depuis 1990 L'Algérie s'est engagé dans un processus de réformes économiques visant à supplanter le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation s'inscrivant dans le cadre de l'économie de marché.

Ces réformes économiques ont apporté de profondes mutations dans la configuration du secteur bancaire. Un programme de modernisation, de développement qui concerne la mise en œuvre des nouveaux systèmes de paiement pour améliorer la qualité des services bancaires. Et l'initiation de nouveaux moyens de paiement (cartes bancaires) a été mise en œuvre par les banques algériennes en partenariat avec la Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de Monétique. Ce dernier chapitre est composé de trois sections :

La première section sera consacrée, à la présentation de l'opérateur monétique Algérien (SATIM), et le Réseau Monétique Interbancaire Algérien.

La seconde section a pour objet d'expliquer le fonctionnement et l'objectif de la mise en place des nouveaux systèmes de paiements électroniques.

Dans la dernière section nous allons présenter la situation de la monétique en Algérie.

Section1: Historique et évolution de la monétique en Algérie

L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. En effet deux distributeurs de billet installés, en 1975 ont été opérationnels pendant une très courte durée⁹⁹.

Plusieurs tentatives menées par les banques Algérienne pour l'introduction de la monétique, et parmi ces expériences on distingue :

⁹⁹ LAZREG Mohamed, Thèse Présentée pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en sciences de gestion « Développement de la Monétique en Algérie Réalité et Perspectives », année 2014/2015.

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant. Le CPA émet aujourd'hui des cartes Visa International à puce aux normes EMV¹⁰⁰.
- La BEA qui prend en charge la gestion d'une carte pétrolière prépayée et rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de services NAFTAL en remplacement des bons d'essence.
- Algérie poste occupe une place importante, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau.
- La BADR qui est équipée d'une solution monétique qui permet, la gestion d'une carte de retrait privative pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.

Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants à provoquer une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire et à l'interopérabilité des cartes.

Après ce constat ils ont décidé de mettre en place un projet monétique national en optant pour la mise en commun des moyens.

Ainsi est née la SATIM (Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique), l'opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques et internationale.

Actuellement, la monétique se constitue d'un réseau national composé de : CCP, CNEP banque, BNA, BDL, CNMA, BEA, BADR, CPA, EL BARAKA,

¹⁰⁰ Forum sur la monétique au Maghreb, de l'Afrique centrale et de l'ouest, Casablanca le 16 et 17 février 2006.
EMV : Europay Mastercard Visa, depuis 1995 le standard international de sécurité des cartes de paiement.

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

Société Générale, BNP, AGB, NATIXIS, Gulf Bank, ARAB Bank, ABC Bank, Housingbank, Fransabank.

Dès 1997, la SATIM a démarré le retrait d'espèces à partir des DAB (Distributeurs Automatiques de Billets de banque) en mettant en place un réseau monétique interbancaire¹⁰¹.

1. Présentation de l'opérateur monétique Algérien (SATIM)

La SATIM, Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique. Créé en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (SATIM), est une filiale de 8 banques algériennes : (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, ALBARAKA), avec un capital 1.145.500.000 DA¹⁰².

Tableau n°4 : Les actionnaires de la SATIM :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur en DA	%
BEA	36	3 600 000	13,74
CPA	36	3 600 000	13,74
BDL	36	3 600 000	13,74
BNA	36	3 600 000	13,74
CNMA	36	3 600 000	13,74
EL BARAKA	10	1 000 000	3,74
BADR	36	3 600 000	13,74
CNER BANQUE	36	3 600 000	13,74

Source : la Direction Monétique-SATIM Alger.

¹⁰¹ www.satim-dz.com. La date de consultation 01/05/2017.

¹⁰² www.satim-dz.com. La date de consultation 01/05/2017

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

1-1. Les principales missions de SATIM

- Œuvre au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique ;
- Met en place et gère la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie ;
- Participe à la mise en place des règles interbancaires de gestion, des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition ;
- Accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- Personnalise les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces ;
- Met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes :
 - ✓ maîtrise des technologies ;
 - ✓ automatisation des procédures ;
 - ✓ rapidité des transactions ;
 - ✓ économies des flux financiers.

1-2. La solution monétique de la SATIM

La solution installée et gérée par la SATIM repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés et connectés aux sites informatiques et / ou monétiques des banques. Elle répond aux exigences des normes internationales EMV et permet de se prémunir de toute tentative de fraude connue à ce jour. La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire, elle est constituée de :

- Front Office, qui assure la connexion avec les banques, les commerçants, les Terminaux de Paiement Électroniques et les Distributeurs Automatiques de Billets ;

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

- Back Office, qui permet les traitements de pré-compensation ;
- Plate-forme de télécommunication sécurisée qui permet d'effectuer les échanges entre les différents acteurs du réseau monétique.
- Réseau d'acceptation DAB et TPE¹⁰³.
- Les modules de prévention contre la fraude.

1-3. Les différentes prestations fournies par la SATIM

Les prestations fournies par la SATIM se résument comme suit :

- La personnalisation des cartes : la SATIM, assure par ailleurs, la personnalisation des supports carte : embossage, encodage de cartes de retrait normalisées et édition du code confidentiel. Cette prestation fait l'objet d'un contrat de service entre la banque et la SATIM qui définit les obligations des deux parties notamment, les délais et procédures de livraison ;
- L'intégration des DAB : toute banque possédant des DAB ou souhaitant en acquérir, peut intégrer le système monétique géré par la SATIM. Les préalables à cette intégration sont la prise en compte des spécifications techniques, en particulier, le protocole de communication DAB/Serveur SATIM ainsi, que la disponibilité de la ligne « X25 » ou IP pour la connexion du DAB candidat à l'intégration. Les modalités de cette prestation sont régies par un contrat de service définissant les obligations des deux parties.

Les frais unitaires d'intégration sont payables en deux tranches (à la signature du contrat et à l'acquisition du DAB) pour toute la durée de vie du DAB sur le site choisi ;

- La connexion des DAB aux serveurs SATIM : elle permet la remontée des transactions de retraits. Ces dernières concernant aussi bien les retraits locaux (porteurs de la carte et DAB du même établissement) ou déplacés (porteurs de

¹⁰³ SATIM Magazine, 2005, P : 08.

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

- la carte et DAB de deux établissements distincts) de plus un fichier est remonté l'organisme de compensation pour mise des soldes monétiques ;
- Le traitement des litiges interbancaires résultants de l'activité monétique ;
 - Gestion de la liste noire, c'est-à-dire des clients douteux.

2. Le Réseau Monétique Interbancaire algérien

En 1996, la SATIM a lancé un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. La première phase de ce projet, qui est opérationnelle depuis 1997, s'est résumée au lancement du premier réseau monétique interbancaire (RMI) en Algérie. Ce dernier ne couvre que les prestations d'émission de cartes bancaires de retrait sur les distributeurs automatiques de billets (DAB).

Ce réseau permet aux banques (nationales ou étrangères, privées ou publiques) d'offrir à l'ensemble de leurs clients, le service de retrait de billets sur les DAB et le service de paiement à partir de l'année 2005.

Autrement dit, RMI est un système constitué d'un système central, de guichets/distributeurs automatiques de banques et de terminaux de paiement électroniques utilisés pour les services bancaires, notamment le retrait de billets de banque et le paiement par carte bancaire.

Le réseau monétique interbancaire (RMI) assure :

- L'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des adhérents ;
- L'intégration au RMI des DAB propre à la banque adhérente ;
- L'intégration de Terminaux de Paiement Electronique (TPE) ;
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB ;
- Le traitement des opérations DAB pour le compte des banques adhérentes ;
- La préparation et le transfert de flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

2-1. Les objectifs de RMI

Le RMI, la SATIM permet d'assurer l'interbancaire du système de retrait et de paiement sur les DAB et TPE. Il se fixe deux grands objectifs : l'interopérabilité et la sécurité.

2-1-1. L'interopérabilité

Le RMI est garant :

- Des normes et la réglementation carte ;
- Du fonctionnement et de l'évolution.

Le RMI intègre un parc de DAB et de TPE hétérogènes multi constructeurs et multi banque. Il assure l'acceptation des cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes, il permet la compensation des transactions de retraits et de paiement interbancaire en assurant les échanges de flux financiers entre adhérents et organismes de compensation.

2-1-2. La sécurité

Le RMI permet de :

- Prévoir l'activité globale du réseau monétique ;
- Garantir le respect de la réglementation en vigueur ;
- Assure un échange sécurisé des données ;
- Lutter contre la fraude (opposition en on-line, des porteurs à risques).

2-2. L'adhésion au RMI

L'adhésion au RMI nécessite la réalisation de plusieurs conditions tel que :

- La signature d'une convention interbancaire ;
- La signature de contrat de coopération liée aux services offerts par le RMI.

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

- Respect des spécifications techniques édictées par le RMI (gestion de fichiers postures, délais) ;

Après adhésion de l'institution financière au réseau, la SATIM met en place la logistique nécessaire pour l'adhésion réelle de cette dernière au réseau (connexion de DAB).

La SATIM offre aux adhérents deux possibilités :

- d'acquérir ses propres DAB et TPE, tout en respectant les normes de configuration imposée par la SATIM, qui les assiste lors de l'achat des DAB et TPE.
- Les DAB acquis et implantés sont reliés par le réseau DZ pack ou IP.

Les TPE acquis sont reliés au centre monétique de SATIM uniquement par liaison Réseau Téléphonique Commuté (RTC) ou General Packet Radio Service (GPRS).

Au niveau international, au cours des dernières décennies, de grands progrès ont été réalisés en matière de développement des institutions bancaires, de qualité de leur intermédiation et d'intensification de la concurrence. Il en a résulté une diversification des instruments et moyens de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique ont contribué à révolutionner les procédures de paiement et de règlement.

Pour ce qui est de l'Algérie, la mise en production de deux nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes, sûrs, fiables, efficaces et transparents répondant aux critères élaborés par le Comité des systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux, a eu lieu courant 2006 à savoir le ARTS et ATCI.

Section2 : Le système de paiement électronique

Le mode de paiement connaît aujourd'hui une forte mutation sous l'effet combiné de la globalisation, des évolutions technologiques et de l'accroissement des

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

exigences des clients. La chose qui a obligé l'Algérie à mener certaines réformes financières, qui concerne la modernisation et la mise en place de deux systèmes de paiement interbancaires modernes et efficaces, à savoir, un système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents et un système de paiement de masse. Ces systèmes de paiement ont pour fonctionnalité d'assurer des transferts de fonds de façon efficace, sûr, rapide et sécurisée, tout en observant les recommandations universelles du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CPSS) au niveau de la Banque des Règlements Internationaux.

Le "système de paiement" couvre l'ensemble des instruments, organismes et procédures ainsi que les systèmes d'information et de communication utilisés pour donner des instructions et transmettre, entre débiteurs et bénéficiaires, des informations sur les paiements et procéder à leurs règlements.

Ces nouveaux systèmes de paiement ont apporté une très nette amélioration dans l'efficacité et la rapidité du traitement des opérations de règlement. En effet, « le temps d'un virement d'une banque à une autre ne dure plus que 72 heures au maximum alors qu'il était dans le passé récent de 15 jours entre 2 agences d'une même place, de 20 jours entre 2 agences de banques différentes de la même place et 30 jours voire plus entre 2 agences de banques différentes et hors place¹⁰⁴».

1. Les objectifs de la mise en place des nouveaux systèmes de paiement

La réforme mise en place était conçue comme une réponse globale la faiblesse de système de paiement classique dans le cadre d'un projet intégré et structurant de modernisation rapide des systèmes de paiement. Les démarches mise en place de cette réforme d'envergure nationale ont ciblé les objectifs spécifiques suivant 03 acteurs principaux concernés par cette réforme, à savoir: les pouvoirs publics Algériens, les autorités de régulations, et le secteur bancaire.

¹⁰⁴ BOUZAR C. (2010) : «Systèmes financières : Mutations financières et bancaires et crise », Edition El-Amel, Tizi-Ouzou, p.120.

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

1-1. Les objectifs des pouvoirs publics algériens

A travers la mise en place de nouveaux systèmes de paiement les pouvoirs publics visent l'amélioration de la fluidité de la circulation de moyens paiement, la dématérialisation et l'intégration des nouveaux moyens de paiement tel que la carte bancaire dans ses deux services paiement et retraits, la traçabilité des opérations, l'augmentation de la rentabilité des banques, et parvenir de ce fait à renforcer le rôle du secteur financier dans l'économie et sa stabilité.

1-2. Objectifs des autorités de régulation : le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) et la Banque d'Algérie

Les autorités de régulation visent la réduction des délais de recouvrement des paiements scripturaux (domaine de bon fonctionnement des systèmes de paiement), et mettre en place des systèmes de paiements sécurisés en conformité avec les standards internationaux (domaine de la sécurité des systèmes de paiements).

1-3. Objectifs du secteur bancaire

Il concerne l'amélioration de la qualité des services bancaires fournie comme base de la conquête de nouvelles clientèles suite à la libéralisation de leur activité. De plus, augmenter les dépôts à vue, pour créer une assise structurelle à la liquidité et la disponibilité permanente de ressources à faible coût. Enfin réduire les coûts de traitements liés à la manutention des espèces et à la gestion des opérations des retraits/dépôts.

2. Système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

Le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents appelés système ARTS (Algeria Real Time Settlements), a été mis en place le 13 octobre 2005¹⁰⁵.

Ce système répond à l'ensemble des principes recommandés par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux, aussi bien au niveau du cadre réglementaire, de l'infrastructure de production et de secours qu'au niveau de l'irrévocabilité des paiements et les facilités recommandées pour son fonctionnement.

2-1. Définition de système brut en temps réel (ARTS)

Le système ARTS est un système dans lequel les ordres de virement s'effectuent en continu, en temps réel et sur une base brute.

- **Continu** : pendant toute la durée de la journée d'échange, de 8 heures à 17 heures ;
- **Temps réel (real time)** : continuité des règlements des virements, ce qui permet de diminuer au maximum ou même carrément supprimer les délais de règlement
- **Règlement brut (Gross settlement)** : exécution unitaire de chaque opération sans faire appel à la compensation pour solder entre les débits et les crédits.

Autrement dit, le « débit/crédit » de chaque opération de virement est exécuté dès la réception de l'ordre, à la condition que le compte de règlement du participant émetteur soit suffisamment provisionné.

Exemple sur le règlement brut :

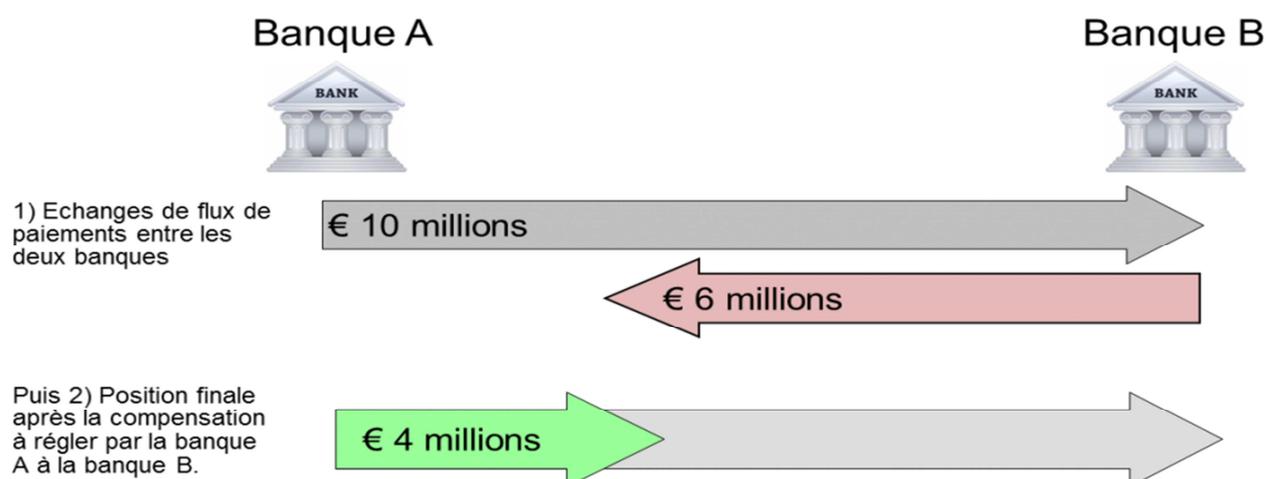
Pour comprendre ce qu'est la compensation, prenons l'exemple de deux banques que nous appellerons Banque A et Banque B qui s'échangent les paiements de

¹⁰⁵ Du règlement n° 05-04 du 13 octobre 2005.

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

leurs clients. A la fin de la journée, la banque A doit € 10 millions à la banque B. Et la banque B doit € 6 millions à la banque A. En théorie, la banque A devrait faire un virement de € 10 millions en faveur de la banque B qui elle-même devrait faire un virement de € 6 millions en faveur de la banque A. Au lieu de cela, la banque A fera tout simplement un virement de € 4 millions en faveur de la banque B. Les € 6 millions de la banque B sont neutralisés ou compensés par les € 6 millions que la banque A ne vire pas. Elle ne vire que la différence entre les deux montants. On parle de position nette entre les deux banques.

Schéma n°9 : La Compensation bilatérale



Source : <http://www.comprendrelespaiements.com/les-mecanismes-de-compensation-et-de-reglement>.

2-2. Les objectifs de mise en place du système ARTS

La mise en place du système ARTS répond aux objectifs suivants :

- puisque cela permet à la banque centrale d'accaparer toutes les opérations et de contrôler la quantité de monnaie en circulation ;
- Prévenir et réduire les risques de règlement et notamment le risque systémique;
- Assurer la sécurité et la célérité des règlements en respect des normes et standards internationaux;
- Réduire les délais des règlements internationaux;
- Favoriser le développement et l'intégration des marchés de capitaux (marché monétaire, marché financier et marché des changes);

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

- Gestion centralisée de la liquidité chez les participants.

2-3. Evolution du niveau d'activité du système ARTS

Depuis sa mise en place, le système ARTS a enregistré un volume important dans son activité, qui illustré dans le tableau suivant :

Tableau n°5: Evolution annuelle du niveau d'activité du système ARTS (2006-2015)

Opération Année	Nombre d'opération	Taux d'évolution du nombre (%)	Valeurs des opérations (Milliards de DA)	Taux d'évolution de la valeur (%)
2006	142 373	/	169 635	/
2007	176 900	+24,3	313 373	+84,7
2008	195 175	+10,3	607 740	+93,7
2009	205 736	+5,4	649 740	+7
2010	211 561	+2,8	587 475	-9,6
2011	237 311	+12,1	680 123	+15,7
2012	269 557	+13,6	535 231	-21,3
2013	290 418	7,7	358 026	- 33,1
2014	314 357	+ 8,2	372 394	4,0
2015	334 749	+6,5	265 141	- 28,8

Source : Banque d'Algérie 2015.

Le tableau indique que le système ARTS, enregistre une augmentation continue en volume et en valeur d'opération réalisées depuis sa mise en place en 2006 jusqu'à

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

2012. Le nombre d'opérations de règlement comptabilisées dans les livrets de la banque d'Algérie est passé de 142 373 opérations pour un montant total de 169 635 Milliards de Dinars en 2006, à 237 311 opérations pour un montant de 680 123 Milliards de Dinars en 2011, soit une augmentation de 65,5 % en volume, et 300,9 % en valeur entre les années 2006 et 2011, à partir de 2012 le nombre d'opérations continue à augmenter mais le volume baisse.

2-4. Répartition du volume des opérations traitées dans le système ARTS en (2015)

Tableau n°6 : Le volume des opérations traitées dans le système ARTS en 2015

Nature de l'opération	Paiements urgents <1millions de DA	Paiement entre 1 et 5 millions de DA	Paiement entre 5 et 100 millions de DA	Paiement > 100 millions de DA	Total
Taux %	0,8	1,1	8,0	90,1	100

Source : banque d'Algérie 2015.

Les paiements urgents (au-dessous d'un Million de Dinars) effectués en 2015 ne représentent que 0,8 % de la volumétrie globale. Les paiements dont le montant se situe entre un et cinq Millions de Dinars n'atteignent que 1,1% alors que les paiements au-delà de cent Millions de Dinars représentent 90,1 %. Le volume des paiements des montants se situant entre cinq et cent Millions de Dinars représente 8,0 % de la volumétrie globale. Il s'agit d'un profil de paiements différent de celui enregistré en 2014, où une part élevée revenait aux opérations portant sur des montants entre cinq et cent Millions de Dinars (42,4%).

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

3. Système de télé-compensation des paiements de masse

Parallèlement à la réalisation du système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents, il a été procédé au lancement de la modernisation du système de paiement de masse.

ATCI (Algérie Télé-Compensation Interbancaire), il s'agit d'un système de compensation automatisé de chèques, effets, virements, cartes et prélèvements automatiques. Ce système constitue une complémentarité au système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents. Afin de consolider le processus de normalisation et de modernisation de la compensation des chèques, la Banque d'Algérie a pris en charge l'impression des chèques sécurisés pour le Trésor public, les banques et Algérie Poste. Il s'agit des chèques normalisés et personnalisés avec relevé d'identité bancaire codifié suivant la réglementation mise en place à cet effet.

3-1. La définition de télé-compensation des paiements de masse

Mis en œuvre en mai 2006, le système de télé-compensation initié dans le secteur bancaire, qui a concerné le chèque dans une première étape pour englober ensuite l'ensemble des instruments de paiements. Le SIT est un système de règlement traitant les opérations de petits montants (chèques, virements, prélèvements, cartes bancaires...) échangées entre les différentes banques. Ce système a pour vocation de permettre une gestion plus efficace et plus pragmatique de ce que l'on pourrait identifier comme étant les « moyens de paiement de masse ».

Les participants potentiels de ce Système sont : la Banque d'Algérie, les banques commerciales, Algérie Poste, et le Trésor public.

3-2. Les objectifs du système de télé compensation

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

Les objectifs assignés à ce système de paiement de masse visent l'amélioration des services bancaires de base au profit de la clientèle, la traçabilité de bout en bout des opérations de paiement et l'amélioration des canaux de transmission de la politique monétaire. Ces objectifs se déclinent sur les actions suivantes :

- Adapter les systèmes de paiement, de compensation et de règlements interbancaires aux besoins des administrations, des entreprises et des particuliers et tenir compte des exigences d'une économie moderne, plus particulièrement en promouvant le développement des nouveaux instruments électroniques ;
- Réduire les délais de traitement et recouvrement, notamment pour les échanges ;
- Rationaliser et améliorer les procédures et mécanismes de recouvrement des instruments de paiement support papier tels que chèque et lettres de change ;
- Favoriser le développement des instruments de paiement électroniques, notamment, la carte, le virement et le prélèvement automatique ;
- Réduire le coût global de gestion des paiements ainsi que le coût de liquidités immobilisées dans les comptes de règlement des banques ;
- Introduire les normes internationales en matière de gestion des risques de liquidités, de crédit et de protection contre les risques systématiques surtout dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants ;
- Renforcer l'efficacité et la sécurité des échanges et procédures d'accès aux données et fonctions.

3-3. Les caractéristiques du système de télé compensation

Le système de télé compensation est conformément aux règles de la Banque des Règlements Internationaux (RIB) un système auto protégé contre les risques systématiques. Dans ce cadre il :

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

- Veille au respect permanent de la limite maximale du solde multilatérale débiteur pour chaque participant et transmet les alertes à l'opération du système en cas d'atteinte de la limite ;
- Est adossé à un fond de garantie préalablement constitué.

3-4. Les principes de fonctionnement du système algérien de télé compensation

3-4-1. Système net, auto protégé et sécurisé

- Un système net calculant au terme de chaque journée de compensation, les soldes multilatéraux de chaque participant, soldes qu'il transmet au système des paiements de gros montants (RTGS) gérés par la Banque d'Algérie, pour règlement ;
- Un système auto protégé par des limites maximales autorisées de soldes multilatéraux débiteurs qui en cas de dépassement, l'opérateur est alerté pour prendre les dispositions nécessaires ;
- Un système sécurisé contre les risques de fraude par le biais de techniques de scellement et de cryptage, et contre les risques opérationnels, d'où la mise en place de systèmes de backup à chaud et à froid.

3-4-2. Un système automatisé et dématérialisé

- Il repose sur l'échange de transactions électroniques et la suppression de l'échange physique des chèques jusqu'à un montant plafond fixé par le Comité interbancaire de normalisation à 5.000,00 DA ; Au-delà de ce montant, les banques échangent leurs chèques via la transmission des données électroniques et des images scannées ainsi que l'acheminement physique a posteriori de ces valeurs par courrier express (A.M.E.) ;

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

- Tous les chèques sont envoyés en définitive aux agences bancaires tirées pour archivage et ce quel que soit leur montant.

3-4-3. Le serveur de gestion de télé compensation

- Il est composée de deux clusters et un baie de stockage il génère les fichiers de flux interbancaires, les consolidés et les routes vers le serveur central de centre de pré compensation interbancaire (CPI), (Banque d'Algérie) via la plats forme de raccordement (UAP).

3-5. Evolution du niveau d'activité du système ATCI

Le système ATCI a permet l'évolution à la hausse en volume et en valeur des opérations enregistrées depuis 2006. Cette évolution est illustrée dans le tableau suivant :

Tableau n°7 : Evolution annuelle du niveau d'activité du système ATCI (2006-2015)

Opération Année	Nombre d'opération (en millions)	Taux d'évolution du nombre (%)	Valeurs des opérations (Milliards de DA)	Taux d'évolution de la valeur (%)
2006	2,32	-	-	-
2007	6,92	+19,75	5 452,18	-
2008	9,32	+34,56	7 188,25	+31,8
2009	11,13	+19,5	8 534,72	+18,7
2010	13,81	+24	8 878,13	+4
2011	13,03	-5,63	10581,6	+19,18
2012	17,39	+33,3	11 766,1	+11,2
2013	19,47	+37,28	12 661,6	+12,05
2014	20,75	+39,73	13 989	+14,45
2015	20,756	+39,74	15 892	+13,7

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

Source : banque d'Algérie 2015.

Le tableau indique que le système ATCI, a enregistré une augmentation continue en volume et en valeur d'opérations réalisées depuis sa mise en place en 2006. Le nombre d'opérations de règlement comptabilisées dans les livrets de la banque d'Algérie est passé de 6,92 Millions d'opérations pour un montant total de 5 452,18 Milliards de Dinars en 2007, à 20,756 Millions d'opérations pour un montant de 15 892 Milliards en 2015, soit une augmentation de 794,7 % en volume, et 191,5 % en valeur entre les années 2006 et 2015.

3-6. Les instruments traités via ATCI

Le système de compensation de masse ATCI, permet de traiter plusieurs instruments de paiement, et permet ces instruments on trouver « le chèque, et la carte bancaire » :

3-6-1. Le chèque

En matière d'instruments de paiement, les paiements par chèque tiennent la pole position par rapport au total des instruments traités dans le système ATCI depuis 2006.

Tableau n°8 : Evolution annuelle de la part du chèque dans le total des instruments compensés (2006-2015)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volume (en Millions	/	5,6	6,6	7,023	7,252	7,667	8,034	8,210	8,490	8,398
(%)	90,7	80,7	70,3	63	52,5	44,9	46,2	40,9	42,2	41,42

Source : Banque d'Algérie 2015.

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

Le tableau n°9, traduit la baisse de la proportion des chèques traités dans le système ATCI en la période 2006-2015. En effet, en 2006 : les paiements par chèque représentent 90,7% du total des opérations traitées, ceci s'explique particulièrement au fait que cette année correspond à l'année de l'introduction du nouveau système de paiement. En 2015, la proportion enregistre une diminution significative par rapport à 2006, elle est estimée à 41,42% du total des instruments, à cause du recours progressive des autres moyens de paiement principalement le virement automatique avec 18,6%, et la carte bancaire a atteint 27,5%.

3-6-2. La carte bancaire

Tableau n°9 : Evolution annuelle de la part de la carte bancaire dans le total des instruments compensés entre (2008-2012)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volume en (million)	1 151	11 915	3 758	4 848	3 953	4 570	4 562	3 089
(%)	12,5	17,2	20,0	28,4	22,7	23,5	22,0	14,9

Source : Banque d'Algérie 2015.

Les transmissions par cartes bancaires sont en évolution jusqu'à 2012 ou enregistre une légère baisse, elles sont estimées à 3,953 Millions d'opérations, soit 22,7% du total des opérations de paiement traitées via ATCI contre 28,4% en 2011. À partir de 2013 le volume des transactions par carte bancaire reste très faible, et en forte baisse en 2015 du -32,3%, comparativement à une légère baisse en 2014 du -0,2%, soit 3,089 millions d'opérations (4,562 millions en 2014), représentant 14,9% du total des opérations de paiement, contre 22,0 % en 2014. Une volumétrie beaucoup plus importante porte sur les opérations de retrait par carte, effectuées par la clientèle sur

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

les distributeurs de billets appartenant aux banques et à Algérie Poste, et qui ne transitent pas par le système ATCI.

Les objectifs assignés à la modernisation des systèmes de paiement visent l'amélioration des services bancaires de base au profit de la clientèle, la traçabilité de bout en bout des opérations de paiement et l'amélioration des canaux de transmission de la politique monétaire, adapter les systèmes de paiement, de compensation et de règlement interbancaires aux besoins des administrations, des entreprises et des particuliers et tenir compte des exigences d'une économie moderne, plus particulièrement en promouvant le développement des nouveaux instruments électroniques tels que la carte bancaire.

Section3 : Situation de la monétique en Algérie

Depuis son lancement, la monétique en Algérie connaît quelques avancés qui sont éclaircie à travers les statistiques de la SATIM.

3-1. Évolution des cartes bancaires CIB

Les chiffres reprisent le nombre de cartes bancaires émis sur le territoire national, sont illustrés dans le tableau suivant :

Tableau n°10 : Évolution de cartes interbancaire CIB en Algérie fin avril 2017.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Avril 2017
Total	566 520	569 558	978 933	1 056 018	1 075 989	1 098 566	1 125 689	1 142 145	1 449 610	1 529 885
Taux de monétisation	-	+0,53	+71,86	+7,87	+1,89	+2,09	+2,47	+1,46	+26,92	+5,54

Source : SATIM 2017.

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

Le tableau représente l'évolution de nombre de cartes CIB émis sur le territoire national, passant de 566 520 en 2008 à 1 529 885 à la fin du mois avril 2017, soit une augmentation de 170,04 %. Pour un taux de monétisation qui passe de +0,53% à +26,92% entre 2008 à 2016. cette évolution positive montre des signes courageux malgré qu'elle reste faible. Mais d'après le tableau on constate que le nombre de cartes en circulation dans les 04 premiers mois de l'année 2017 dépasse largement celui de l'année 2016, ce qui fait que le taux de la monétisation dans le pays commence à se développer, et que les gens commencent à utiliser la CIB.

3-2 Canaux d'acceptation DAB /TPE

Le nombre de canaux d'acceptation de paiement en Algérie est en permanente évolutions comme le démontre le tableau suivant :

Tableau n°11 : Évolution annuelle des canaux d'acceptation des cartes CIB en Algérie (2008-2017).

Année	DAB	Évolution %	TPE	Évolution %
2008	544	-	1 984	-
2009	572	+ 5,14	2 639	+33,01
2010	636	+ 11,19	2 946	+11,63
2011	647	+ 1,72	3 047	+3,42
2012	543	- 16,07	2 965	-2,69
2013	534	-1,65	2 904	-2,05
2014	539	+0,93	2 737	-5,75
2015	573	+6,30	3 049	+11,40
2016	595	+3,84	4 898	+60,64

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

Avril 2017	611	+2,69	5 730	+16,99
------------	-----	-------	-------	--------

Source : SATIM 2017.

Le tableau représente l'augmentation de nombre de DAB et TPE installé à l'échelle nationale entre 2008 et avril 2017. D'après le tableau on ne constate que le nombre de DAB et TPE passant respectivement de 544 à 647, et 1984 à 3047 entre 2008 et 2011, avec un taux d'évolution de +18,93% pour les DAB, et +53,58 % pour les TPE. Mais ces résultats ont connus une baisse au cours des trois années qui suivent 2012 à 2014 pour les DAB et de deux ans qui suivent pour les TPE, à cause de la cession d'activité de certains équipements qui enregistrent des pannes récurrentes et non renouvellement de contrats par certains commerçants. Mais à partir de 2015, on voit qu'il y'a une relance a l'augmentation positive des DAB et TPE.

3-3 Transaction par carte interbancaire CIB

Les transactions par cartes bancaires en Algérie sont en évolution permanente. Ce processus s'illustre dans le tableau suivant :

Tableau n°12 : Évolution du nombre de transactions interbancaires par CIB en Algérie entre (2008-2017).

Année	Retrait	Évolution %	Paiement	Évolution %	Total
2008	1 912 400	-	2051	-	1 914 451
2009	2 613 718	36,67	1450	-29,30	2 615 168
2010	3 763 775	44	1805	+24,48	3 765 580
2011	5 718 663	51,94	5906	227,20	6 446 974
2012	4 582 279	-4,13	7729	30,87	5 082 848
2013	2 656 365	-42,03	4574	-40,82	2 918 269

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

2014	5 599 848	+110,81	15 937	+250,5	5 615 785
2015	4 367 591	-22,01	35 887	+225,18	4 403 478
2016	4 875 489	+11,63	88 094	145,48	4 963 583
Avril 2017	1 547 351	-	58 188	-	1 605 677

Source : SATIM 2017

Le nombre de transactions de retrait est d'une évolution continue entre 2008 et 2011 passant de 1 912 400 à 5 718 663. Mais entre 2012 et 2016 on constate une légère baisse dans le nombre de transaction, mais le premier trimestre de 2017 nous donne un bon signe de l'évolution de nombre de transactions qui atteint 1 547 351, et qui peut dépasser les 6 000 000 transactions à la fin de l'année. Le taux d'évolution des transactions de retrait atteint +154,9% dans la période allant de 2008 jusqu'à 2016.

Le nombre de transactions de paiement est dans une évolution continue il passe de 2051 en 2008 à 58 188 juste dans les 4 premier mois de 2017, qui est un bon signe sur l'évolution, ce chiffre à évoluer de -29,30% à +4295,17 %, entre l'année 2008 et 2016, Et cela s'explique par la grande disponibilité du réseau TPE qui est de 7530.

Conclusion

En Algérie la carte bancaire reste peu développée, ou la majorité des transactions sont des transactions de retrait effectué sur les DAB. Le projet de mise en place de la monétique fait partie intégrante de la réforme financière menée par les autorités algérienne, affirmant ainsi une volonté de la modernisation et la mise à niveau du secteur bancaire. Il permettra de remplacer progressivement l'utilisation massive de la monnaie fiduciaire par la monnaie scripturale.

C'est pourquoi y avait la création de la SATIM en 1995, filiale de banques, qui lance un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire, dont la première phase est opérationnelle depuis octobre 1997. La monétique ou le paiement

Chapitre 3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.

par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse depuis 2006 avec la mise en place de deux systèmes de paiement interbancaires modernes et efficaces, à savoir, le ARTS , et ATCI qui constituent l'un des maillons importants pour le développement du secteur bancaire. Ce projet d'envergure nationale répond aux standards internationaux en la matière.

En plus de retrait, le client titulaire d'une carte domestique Interbancaire CIB peut régler ses achats de biens et de services, avec sa carte auprès des commerçants affiliés au Réseau Monétique Interbancaire et dotés d'un TPE.

Mais malgré tous ces efforts, cela reste très insuffisant pour la généralisation des moyens de paiement scripturaux auprès de la population, notamment dans le développement de la monétique d'autant que plus des potentialités existantes, à cause de la mauvaise politique menée par les responsables.

***Chapitre 4 : La monétique au
sein de la Natixis banque
Algérie : développement et
perspectives.***

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

Introduction

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à l'étude de cas de la banque Natixis Algérie pour voir les moyens qu'elle a mis en place pour développer la monétique du fait que c'est une banque ayant une tradition dans la maîtrise des NTIC qui sont adaptées au secteur bancaire et financier.

Pour se faire, nous allons d'abord procéder à la présentation de la Natixis banque depuis son introduction dans le paysage du système bancaire algérien (Section 1) en se focalisant sur ses différentes activités et produits qu'elle propose.

C'est au cours de la section deux de ce chapitre que nous allons nous intéresser à l'étude de cas de l'agence de Tizi-Ouzou qui est implantée depuis 2009 en axant sur la structure organisationnelle de cette agence.

Le choix de cette agence est motivé par la volonté de savoir et l'importance de la masse monétaire en circulation transitant par les circuits de la monétique au sein de cette banque afin d'apprécier les mécanismes de développement des nouveaux instruments de paiement modernes. Ceci sera traité dans la section trois.

Enfin ce chapitre, s'achève par la présentation de quelques perspectives relatives au processus de développement de la monétique au sein de la Natixis banque ; c'est le contenu de la section 4 de ce présent chapitre. Ces perspectives sont dégagées sur la base des différents entretiens effectués auprès des responsables de l'agence de Tizi-Ouzou lors de notre enquête de terrain.

Section1 : Introduction de la Natixis banque en Algérie cas de l'agence de Tizi-Ouzou

Dans ce qui suit, nous ferons un bref aperçu historique de la Natixis banque et son introduction dans le secteur bancaire algérien.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

1. Historique de la société

La société Natixis a été créée en 2006. Elle est issue du rapprochement des banques d'investissement des groupes Banques Populaires et Caisse d'Epargne (respectivement Natexis Banques Populaires et Ixis CIB).

A l'origine, elles détenaient chacune 35,62% de la nouvelle banque d'investissement ainsi créée, le reste du capital étant en bourse. Le titre Natixis a été mis sur le marché le 25 octobre 2006, avec un prix d'introduction de 19,55 euros.

Cette société, qui a été au bord de la faillite en raison de la crise des subprimes, est aujourd'hui détenue à hauteur de 71,54 % de son capital par le groupe BPCE issu de la fusion des groupes Banques Populaires et Caisse d'Epargne.

2. Présentation de Natixis Algérie

C'est la première banque française implantée en Algérie depuis 1999 comme une filiale des banques populaires sous le nom AMANA banque.

En 2007, la banque change de dénomination et devient NATIXIS Algérie qui est issue du rapprochement d'activité de banque de financement, D'investissement et de service des groupes banques populaires et caisse d'épargne, qui entend élargir son offre en projetant de s'implanter à travers le territoire national.

Avec plus de 750 collaborateurs et 28 agences réparties sur tout le territoire algérien, Natixis Algérie offre une gamme étendue de produits et services financiers aux grandes entreprises, PME-PMI, professionnels et particuliers Algériens. Elle assure également des prestations de services pour le compte de Natixis (connaissance client « KYC », Trade).

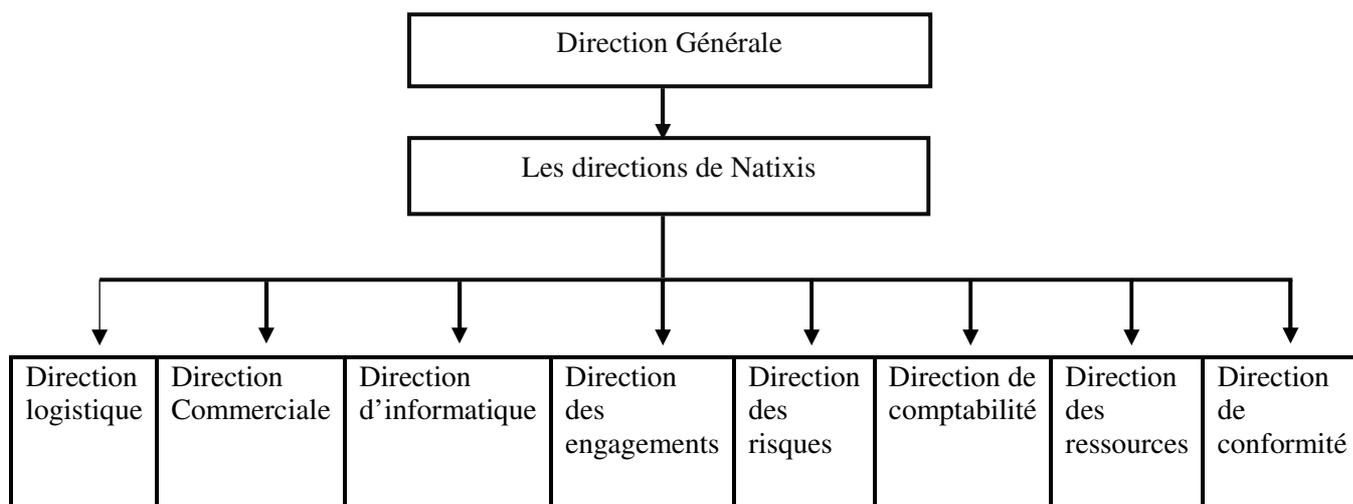
Banque universelle, Natixis Algérie établit un véritable partenariat financier avec tous ses clients grâce à une approche basée sur :

- Des expertises métiers reconnus;

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

- Des conseils à forte valeur ajoutée pour apporter des solutions sur mesure;
- Un accompagnement de proximité grâce à leur réseau d'agence;
- Une personnalisation de la relation client et le développement de solutions adaptées à chaque client.

Schéma n°10: Organigramme de Natixis Algérie



Source : Natixis Algérie.

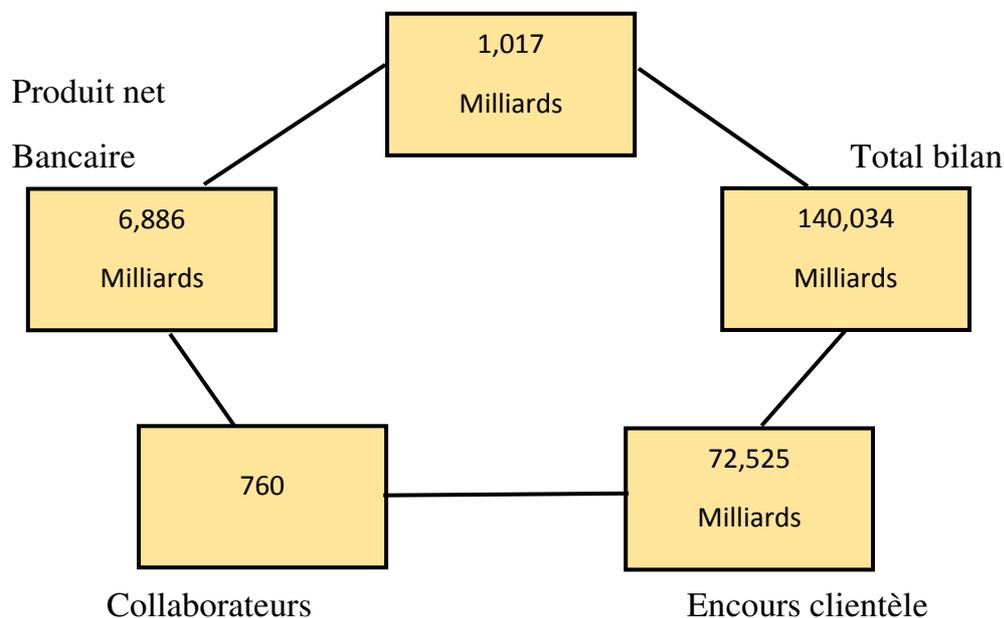
3. Développement de Natixis Algérie sur le Marché national

- Création en 1999 de NATEXIS Al Amana ;
- 1999/2002 : Développement de la banque via une agence à Alger dédiée au financement des entreprises ;
- 2003 : NATEXIS Al Amana devient NATIXIS Algérie ;
- 2005 : La banque porte son capital à 2,5 milliards de DZD ;
- 2006 : Formalisation du projet «banque de proximité», 6 agences Opérationnelles ;
- 2007 : Capital porté à 3,5 Milliards DZD ;
- 2009 : Augmentation du capital à 10 Milliards DZD, 12 agences opérationnelles ;
- 2011: Banque universelle, 20 agences mixtes opérationnelles ;
- 2016 : 28 agences mixtes 27 opérationnelles, et une non opérationnelles,

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

Schéma n°11: Chiffres clés de Natixis Algérie en DZD au 31/12/2016

Résultat net bancaire



Source : www.Natixis.dz.30/12/2016.

Ce schéma représente quelques chiffres réalisés à la fin de l'année 2016 par Natixis Algérie, en voie que le total bilan dépasse les 140 Milliards de DA, qui illustre son activité et ses choix d'investissements, ainsi que Natixis avec ces 760 collaborateurs étrangers et nationaux ouvre son capital vers d'autres investisseurs.

4. Les types d'Agences bancaires

Il existe trois types d'agences :

4-1. Agence Retail

C'est l'Agence qui traite des activités liées uniquement aux particuliers et aux professionnels.

4-1-1. Le particulier

C'est une personne physique qui peut être :

- salarié(e) ;
- retraité(e) ;
- étudiant(e).

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

4-1-2. Le professionnel

Il s'agit des personnes physiques considérées comme professionnels :

- Commerçants ;
- Artisans ;
- les professions libérales (médecins, avocats...) etc.

4-2. Agence corporate

C'est une Agence qui traite des activités importantes liées uniquement aux entreprises.

Il est important de rappeler qu'une entreprise est une personne morale composée d'un ensemble de moyens humains, moyens de financements et moyens matériels mis en œuvre pour accomplir certaines missions, elle peut être : une usine, une agence de voyage, un supermarché

4-3. Agence Mixte

Agence traitant un volume d'activité lié aux entreprises (Corporate) et aux particuliers (Retail). Les agences bancaires comprennent un Front Office et un Back Office.

5. Le réseau de Natixis Algérie

A ce jour, le réseau de Natixis Algérie comprend vingt-huit agences opérationnelles, réparties sur les régions Ouest, Centre et Est, ainsi que trois directions régionales.

Ces agences sont installées dans les régions géographiques :

Le tableau ci-après représente l'implantation géographique des agences de Natixis banque Algérie sur le territoire national.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

Tableau n°13: L'installation des agences de Natixis selon les régions

Réseaux	Nom d'agence	Numéro d'agence	Type d'agence
DR CENTRE			
HYDRA 1		00001	Agence Mixte
HYDRA 2		00164	Agence Retail
DIDOUCHE (déménager vers Ben Mhidi		00163	Agence Corporate
ROUIBA		00162	Agence Mixte
TIZI OUZOU		00151	Agence Retail
LARBI BEN MHIDI		00163	Agence Mixte
GUE DE CONSTANTINE		00166	Agence Mixte
CHERAGA		00267	Agence Retail
MEDEA		00261	Agence Mixte
BLIDA		00091	Agence Mixte
DR EST			
SETIF 1		00191	Agence Corporate
SETIF 2		00 192	Agence Mixte
BEJAIA		00061	Agence Mixte
AKBOU		00062	Agence Mixte
Bordj Bou-Argeridj		00341	Agence Mixte
ANNABA		00231	Agence Mixte
BATNA		00051	Agence Mixte
CONSTANTINE		00251	Agence Mixte
DR OUEST			
ORAN 1		00311	Agence Retail
ORAN 2		00312	Agence Corporate
ORAN 3		00313	Agence Mixte
ORAN 4		00314	Agence Mixte
TLEMCEN		00131	Agence Mixte
SIDI BEL ABBES		00221	Agence Mixte
MASCARA		00291	Agence Mixte
RELIZANE		00481	Agence Mixte
MOSTAGANEM		00271	Agence Mixte
CHELEF		00021	Agence Mixte

Source : Elaboré par nous-même.

D'après le tableau on voit que les agences de Natixis se situent ou nord, car la population et le nombre des PME est très important, ce qui justifie leur implantation.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

Et aussi Natixis a fait un bon choix de varier ces types d'agences, on trouve des différents types dans des endroits précis tel que les agences mixtes dans les endroits où il y'a une segmentation importante de clients et aussi des entreprises.

6. Les valeurs de Natixis Algérie

Natixis Algérie présente plusieurs valeurs à sa clientèle qui est comme suit :

6-1. La Confiance

La confiance est omniprésente dans la culture d'entreprise de Natixis Algérie. Elle veille à ce que toutes les relations que ce soit avec leurs collaborateurs, clients et fournisseurs soient transparentes.

6-2. L'Engagement

Natixis banque participe pleinement aux projets de ces clients, collaborateurs et Institutionnels et partage leurs objectifs. Le respect de son engagement est une obligation qu'elle a envers tous ceux qui leurs font confiance.

6-3. La coopération

L'esprit d'équipe, la solidarité, le partage des compétences sont autant de facteurs clés de succès qui contribuent à la réussite de chacun et à la satisfaction pleine et durable de leurs collaborateurs et clients. Natixis Algérie veille à offrir une coopération à long terme en respectant les exigences de chacun.

6-4. L'efficacité

La satisfaction de leurs clients est leur objectif premier. Leurs réactivités et la qualité de leur accueil, produits et services sont leurs forces. Leur efficacité passe également par leurs capacité à anticiper les évolutions du secteur bancaire et à adapter en conséquence leurs gammes de produits et services afin d'offrir les solutions les plus innovantes et sécurisantes à leurs clients. Ceci passe notamment par une amélioration continue de leur savoir-faire et leurs produits.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

7. Les missions de NATIXIS Algérie

La maîtrise de la qualité est de l'offre de NATIXIS Algérie qui englobe une gamme étendue des produits et services Pour : les entreprises, professionnels et les particuliers.

- Pour les entreprises, NATIXIS Algérie est avant tout un interlocuteur qui les accompagne dans la gestion quotidienne de leurs affaires et la concrétisation de leurs projets de développement ;
- Pour les professionnels et les particuliers, NATIXIS Algérie propose des packages bancaires aux conditions souples et avantageuses. Supports pratiques d'une relation personnalisée, ces formules prennent en charge toutes les opérations courantes et facilitent en outre l'accès aux:
 - crédits à moyen terme et crédits bail (leasing) réservé aux professionnels ;
 - crédits à la consommation, crédits immobiliers destinés aux particuliers.

Natixis Algérie représente une grande opportunité d'investissement dans le pays avec son savoir-faire, et ses innovations dans le domaine bancaire. La banque est présente dans plus de 35 pays avec plus de 150ans d'existence.

C'est au sein de l'agence de Tizi-Ouzou que s'effectue notre stage. Ce dernier est lancé le mois d'Avril 2017.

Section 2 : La structure organisationnelle de l'Agence NATIXIS de Tizi-Ouzou

Cette section est consacrée à la présentation de la structure organisationnelle de l'agence Natixis de Tizi- Ouzou. L'objectif étant d'identifier la structure qui s'occupe de la gestion des produits bancaires transitant par le canal de la monnaie électronique. Nous entamerons cette section par la définition et le contenu d'une succursale ou bien d'une agence bancaire.

1. Définition d'une Agence bancaire

Une agence bancaire est un lieu ouvert au public permettant aux clients de procéder à des opérations bancaires.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

Ces opérations sont assurées auprès des guichetiers et des conseillers de la clientèle selon les établissements et les organisations, les appellations en usage peuvent varier :

- chargés de la clientèle ;
- conseillers commerciaux (les chargés d'affaires) ;
- exploitants.

2. Description de l'Agence Tizi-Ouzou

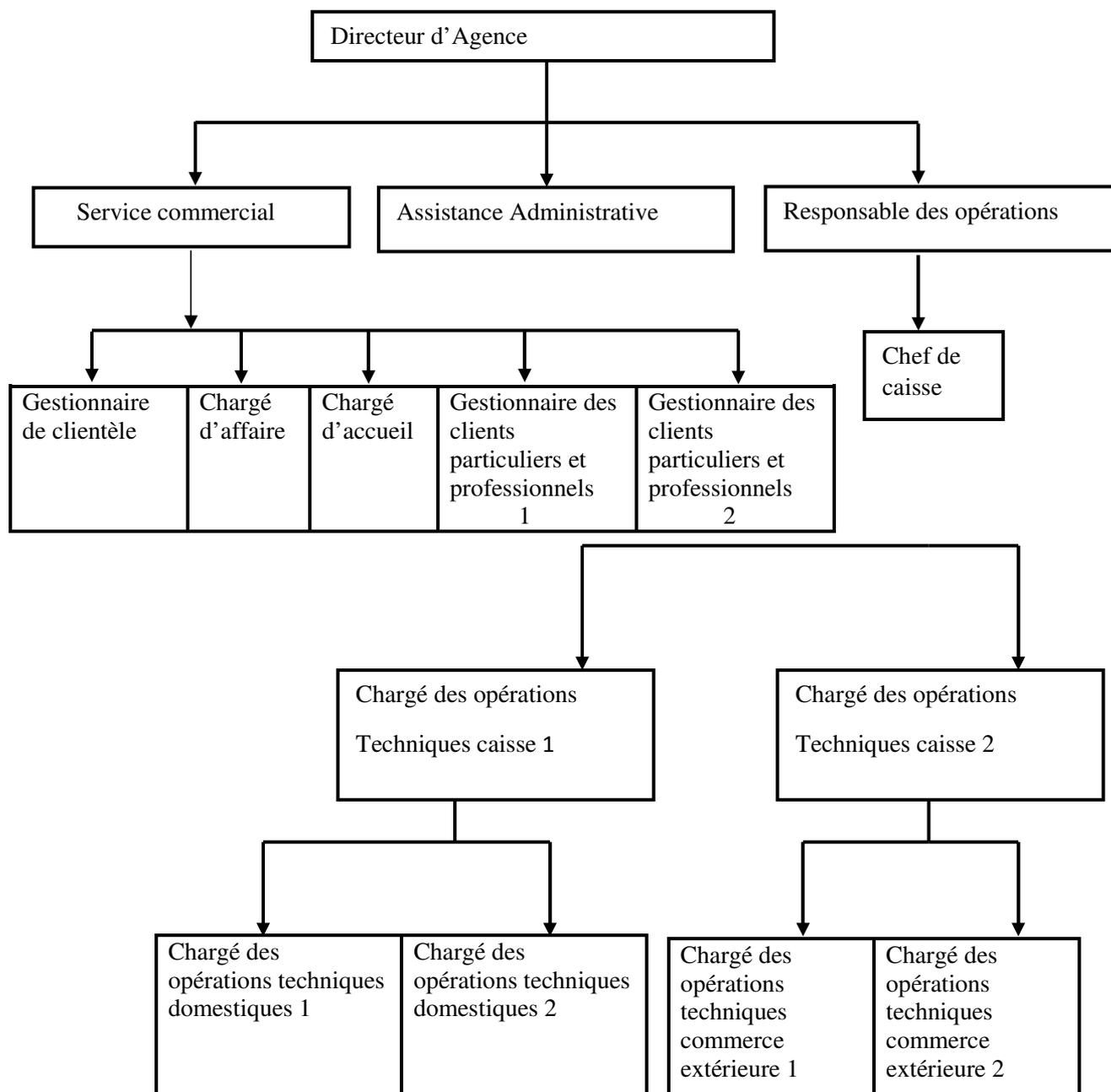
L'Agence de Tizi-Ouzou est située dans une place importante à grande fréquentations (passagers) mais on constate aussi la présence des concurrents, « Société générale et BNP PARIBAS ».

A l'intérieur de l'agence on constate un meilleur entretien des alentours

- A l'entrée on trouve l'accueil où le client effectue ses premières démarches : des renseignements et des informations ;
- La caisse se trouve dans un endroit adéquat et approprié ;
- L'aménagement interne de l'Agence comporte les infrastructures suivantes :

Schéma n°12 : Organigramme de l'Agence NATIXIS de Tizi-Ouzou

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.



Source : Elaboré par nous-même.

2-1. Les bureaux d'agence

- Bureau 1 : il est occupé par le gestionnaire des clients Retail particulier ;
- Bureau 2 : il est occupé par le gestionnaire des clients Retail professionnel ;
- Bureau 3 : réservé pour le chargé d'affaire coopérate 1 ;
- Bureau 4 : réservé pour le chargé d'affaire coopérate 2 ;

2-2. Le bureau du directeur

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

C'est une salle large bien aménagée où s'effectuent les réunions du directeur soit avec les clients, ou entre le personnel d'agence en cas de problème ou de changement de règlements ou une nouvelle information.

2-3. Le front office

Parfois appelé également front line désigne la partie frontale de l'entreprise, visible par la clientèle et en contact direct avec elle, comme les équipes de marketing (les chargés d'accueil, les chargés de clientèle ...)

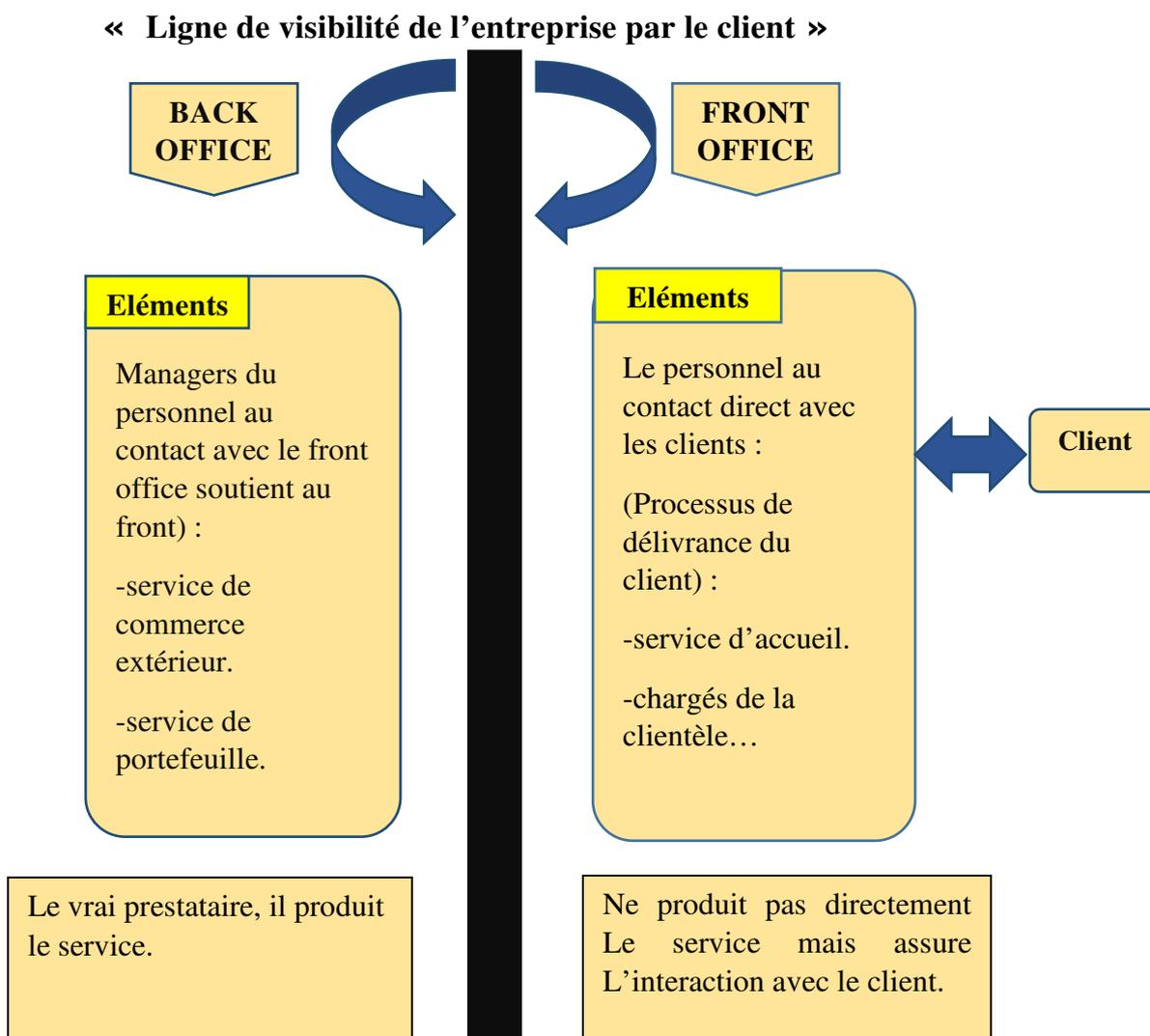
2-4. Le back office

À l'inverse des parties auxquelles le client n'a pas accès. Il s'agit donc de tous les processus internes de l'entreprise (Comptabilité, Gestion Des Ressources Humaines, etc.), c'est une grande salle où on trouve :

- Le responsable des opérations (RDO) ;
- Une chargée des opérations techniques domestiques ;
- Deux (2) chargés des opérations techniques du commerce international ;
- Une assistance administrative.

Schéma n°13 : La distinction entre back Office et Front Office

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.



Source : Elaboré par nous-même.

Dans l'agence on trouve plusieurs tâches, elles sont complémentaire chaque personne à des tâches bien définies, ils essayent toujours de les effectuer d'une bonne manière pour satisfaire les clients et les attirer.

3. Produit et service commercialisé

NATIXIS Algérie, place le client au cœur de ses préoccupations. Son offre, destinée aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, repose sur une gamme de produits et services attractifs comme:

3-1. Les comptes

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

Natixis offre une variété de compte selon le choix du client, Le compte chèque est accessible à toute personne physique, il permet: Le Compte chèque, Le Compte épargne/Le livret d'épargne, Le Compte devise.

3-2. Les services

Natixis Algérie met à la disposition de sa clientèle le service caisse en agence pour toutes opérations de versement en espèces de leurs revenus...

Il permet : le service caisse, les virements, Les prélèvements, Le chèque, La carte CIB.

3-3. Emprunt

Pour la réalisation des projets immobiliers, NATIXIS Algérie propose une offre qui s'étend au prêt pour l'acquisition...

Cette offre permet : le prêt à l'habitat, le prêt pour l'acquisition de logement fini, neuf ou ancien, vente sur plan, L'aménagement sans hypothèque, L'aménagement avec hypothèque

3-4. Les placements

Natixis Algérie offre plusieurs choix de placements : Compte épargne, livret d'épargne magnétique, bon de caisse « BDC » ou dépôt à terme « DAT » choisissez la solution d'épargne bancaire qui convient le mieux.

3-5. Banque à Distance

3-5-1. Le SMS Banking

Simple et pratique, il permet aux clients de connaître la position ainsi que les mouvements de leurs comptes et d'être informé sur leurs dernières offres avec leur téléphone portable.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

3-5-2. L'E-Banking

L'E-Banking tiendra à informer de tout avantage, et de toute nouvelle prestation pour le client.

Les clients pouvant consulter leurs comptes via internet, sur une durée allant jusqu'à 90 jours, en bénéficiant des avantages suivants :

- **Rapidité** : Accès immédiat et illimité à l'ensemble des comptes, 24h/24 et 7 jours/7 ;
- **Sécurité** : Il dispose d'un mot de passe unique et personnalisé qui garantit la confidentialité des informations ;
- **Simplicité** : Il accède aux comptes grâce à un navigateur convivial, pratique et simple à utiliser.

Consultez et suivez le compte à distance en accédant au service E-Banking à travers l'adresse.

Eu l'égard de cette présentation brève de l'agence où nous avons effectué une étude empirique, il en ressort que la Natixis déploie des moyens importants pour le développement de ces activités qui se cristallisent dans ses différents produits qu'elle commercialise au sein de ses différentes agences. L'agence de Tizi-Ouzou dispose, comme nous l'avons vu d'un fort potentiel humain en mesure de développer ces différents segments de marché ; c'est ce qui est mis en exergue à travers son organisation structurelle. Cette agence dispose d'un service chargé des opérations commerciales qui, semble, s'occuper, à la fois de la relation banque client et banque centrale, de gérer aussi les nouveaux instruments liés à la monétique. Cette dernière fera l'objet de présentation dans la section suivante.

Section 3 : La monétique au sein de Natixis Algérie et ces mécanismes.

Cette section constitue le noyau de notre étude du fait qu'elle s'intéressera à une présentation exhaustive des produits de la monétique commercialisés au sein de l'agence Natixis de Tizi-Ouzou. Nous tenterons de quantifier ce phénomène tant

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

développé pour apprécier l'importance de cette nouvelle forme de monnaie, qui comme nous le verrons contribue grandement à la performance bancaire.

1. Produit monétique (le carte interbancaire : classique et gold)

Modèle de la carte de retrait et de paiement « Natixis Algérie », obéit aux standards nationaux (instructions Banque d'Algérie), internationaux (EMV).

Image de la carte bancaire



1-1. La structure de la carte bancaire

Elle se présente comme suit :

1-1-1. Au recto

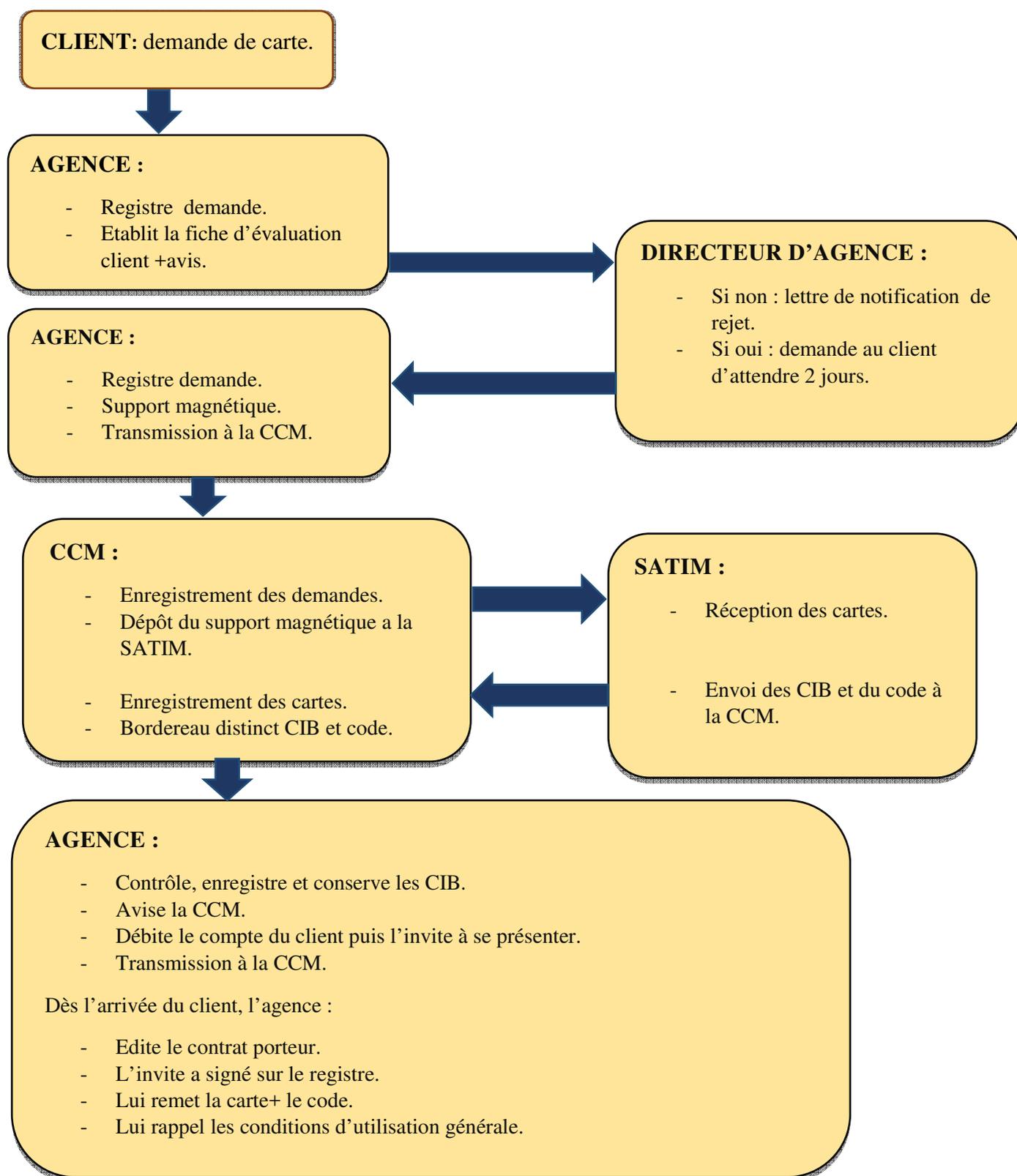
- Fonds tramé de mention (carte de paiement interbancaire) ;
- Sigle de Natixis banque en caractère arabe et latin (en haut à gauche) ;
- Puce ;
- Numéro de la carte ;
- Date d'expirations (MM/DD) ;
- Nom et prénom du client porteur.

1-1-2. Au verso

- Bande magnétique où sont encodées les informations propres au porteur de la carte ;
- Panneau de signature sur lequel le porteur appose sa signature ;
- Cryptogramme Visuel ;
- Adresse de la Natixis banque ;
- Une demande de carte CIB Natixis passe par le mécanisme suivant :

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

Schéma n°14: Mécanisme d'une demande de carte au niveau de Natixis banque



Source : Natixis Algérie

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

1-1-3. Plafonds d'utilisation des cartes interbancaire

1-1-3-1. clients privilège

C'est des clients qui ont certains avantages en plus par apports aux autres.

Tableau n°14 : Le plafonnement de retrait et du paiement pour les clients privilégié

Porteur	Tranche de revenus	Carte		Retrait Hebdo	paiement on line hebdo	paiement offline hebdo	plafond agrégat hebdo
		Classique	Gold				
Titulaire du compte	$35\ 000 \leq R < 50\ 000$ DA	+		12 000 DA	2 000 DA	0 DA	14 000 DA/Sem
	$50\ 000 \leq R < 100\ 000$ DA	+		15 000 DA	5 000 DA	2 000 DA	20 000 DA/Sem
	$100\ 000 \leq R < 150\ 000$ DA	+		15 000 DA	5 000 DA	2 000 DA	20 000 DA/Sem
			+	25 000 DA	5 000 DA	2 000 DA	30 000 DA/Sem
	$R \geq 150\ 000$ DA	+		15 000 DA	5 000 DA	2 000 DA	20 000 DA/Sem
			+	25 000 DA	15 000 DA	6 000 DA	40 000 DA/Sem

Source : Natixis Algérie 2017.

Le tableau représente les plafonds de retrait et de paiement pour les clients privilégié « particulier », le plafonnement est représenté comme suit :

- Pour les clients qui ont une tranche de revenu inclus entre $35\ 000 \leq R < 50\ 000$ DA, ont le droit seulement à une CIB classique avec un plafond d'agrégat hebdo de 14 000 DA/Sem ;
- Pour les clients qui ont une tranche de revenu inclus entre $50\ 000 \leq R < 100\ 000$ DA, ont le droit seulement à une CIB classique avec un plafond d'agrégat hebdo de 20 000 DA/Sem ;
- Pour les clients qui ont une tranche de revenu inclus entre $100\ 000 \leq R < 150\ 000$ DA, ont le droit à deux types de CIB :

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

- ✓ Une CIB classique avec un plafond d'agrégat hebdo de 20 000 DA/Sem ;
- ✓ Une CIB gold avec un plafond d'agrégat hebdo de 30 000 DA/Sem.
- Pour les clients qui ont une tranche de revenu $R \geq 150\,000$ DA, ont le droit à deux types de CIB :
 - ✓ Une CIB classique avec un plafond d'agrégat hebdo de 20 000 DA/Sem ;
 - ✓ Une CIB gold avec un plafond d'agrégat hebdo de 40 000 DA/Sem.

Ce plafonnement peut être revu à la hausse par la demande du client et l'affirmation de la banque.

1-1-3-2. Clients professionnels

Les clients professionnels concernent toutes les personnes qui exercent régulièrement une profession, métier...

Tableau n°15: Le plafonnement de retrait et de paiement pour les Clients professionnels

Porteur	Carte		Retrait Hebdo	Paiement on line hebdo	Paiement offline Hebdo	Plafond agrégat Hebdo
	Classique	Gold				
Titulaire	+		50 000 DA	50 000 DA	20 000 DA	100 000 DA
Titulaire		+	125 000 DA	125 000 DA	50 000 DA	150 000 DA

Source : Natixis Algérie 2017.

Le tableau représente le plafond de retrait et de paiement pour les clients professionnels :

- Pour les clients qui ont une CIB classique ont le droit à un agrégat hebdo de 100 000 DA ;
- Pour les clients qui ont une CIB gold ont le droit à un agrégat de 150 000 DA.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

1-1-3-3. Clients : personnel de la Natixis

C'est l'ensemble des personnes qui exercent la même profession, la même activité.

Tableau n°16: Le plafonnement de retrait et de paiement du personnel Natixis.

Porteur	Tranche de revenus	Carte		Retrait hebdo	Paiement on line hebdo	Paiement offline Hebdo	Plafond agrégat Hebdo
		Classique	Gold				
Personnel Natixis	$R \leq 40\,000$ DA	+		7 000 DA	3 000 DA	1 200 DA	10 000 DA/Sem
	$40\,000 < R < 100\,000$ DA	+		10 000 DA	5 000 DA	2 000 DA	15 000 DA/Sem
	$R \leq 100\,000$ DA		+	20 000 DA	10 000 DA	4 000 DA	30 000 DA/Sem

Source : Natixis Algérie 2017.

Le tableau représente le plafond de retrait et de paiement du personnel Natixis, le personnel à le choix à deux types de carte qui dépend de leur revenu :

- pour le personnel qui a un $R \leq 40\,000$ DA, a le droit à un agrégat hebdo de 10 000 DA/Sem ;
- pour le personnel qui a un revenu inclus entre $40\,000 < R \leq 100\,000$ DA, a le droit à un agrégat hebdo de 15 000 DA/Sem ;
- pour le personnel qui a un revenu $R \leq 100\,000$ DA, a le droit à un agrégat hebdo de 30 000 DA/Sem.

D'après les trois tableaux on constate que le plafond de retrait et de paiement dépend du salaire, plus le salaire est élevé la somme de retrait et de paiement sera élevée, est on pole position on trouve les clients professionnels.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

D'après le tableau on voit que le salaire de base dans Natixis banque et de 40 000 DA, qui est un salaire minimum légal suffisamment élevé encourage l'employé à être productif et méritant, (Théorème du salaire d'efficience¹⁰⁵)

1-1-4. Porteur CIB Natixis par profil

Tableau n°17: Le nombre de porteurs CIB Natixis par profil

Profil	Nombre
Particulier avec convention	2439
Particulier hors convention	7977
Retail professionnelle hors convention entre individus	615
Salarié entreprise cliente	26217
Retail professionnelle personne morale	357
Personnel	4143
Retail professionnelle entrepreneur individuelle	963
Retail professionnelle hors convention personne moral	186

Source : Natixis Algérie 2017.

Le tableau représente le nombre de porteurs CIB Natixis par profil et d'après le chiffre motionné dans le tableau on remarque que « les salariés des entreprise client », prennent la première place avec un nombre de 26 217 carte CIB, ce chiffre est justifié par la convention entre Natixis banque et de nombreuse PME, donc automatiquement les salaries de ces entreprises vont être affiliés directement à la banque, et aux services de la monétique tel que les cartes bancaires,

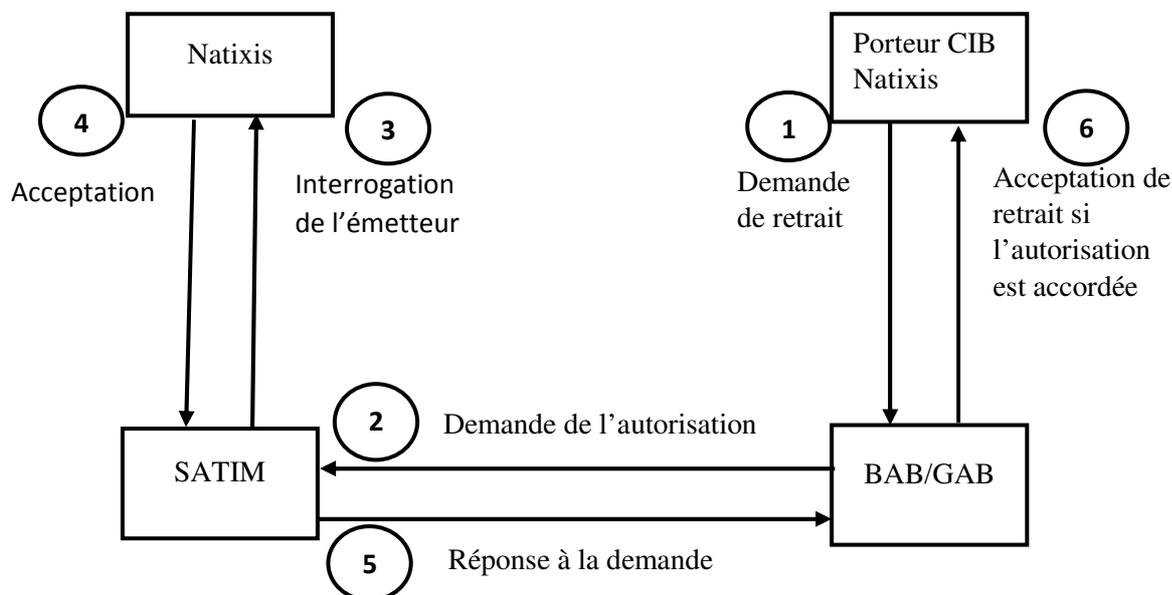
¹⁰⁵Le salaire d'efficience: est une théorie selon laquelle il est plus intéressant pour l'entreprise de fixer un salaire plus élevé que le salaire d'équilibre sur un marché du travail parfait parce qu'il augmente la productivité du travail.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

1-1-5. Le mouvement de retrait et de paiement

L'opération de retrait et de paiement passe par plusieurs étapes qui sont représentées comme suit :

Schéma n°15 : Mécanisme de retrait par DAB/GAB.



Source :Elaboré par nous-même.

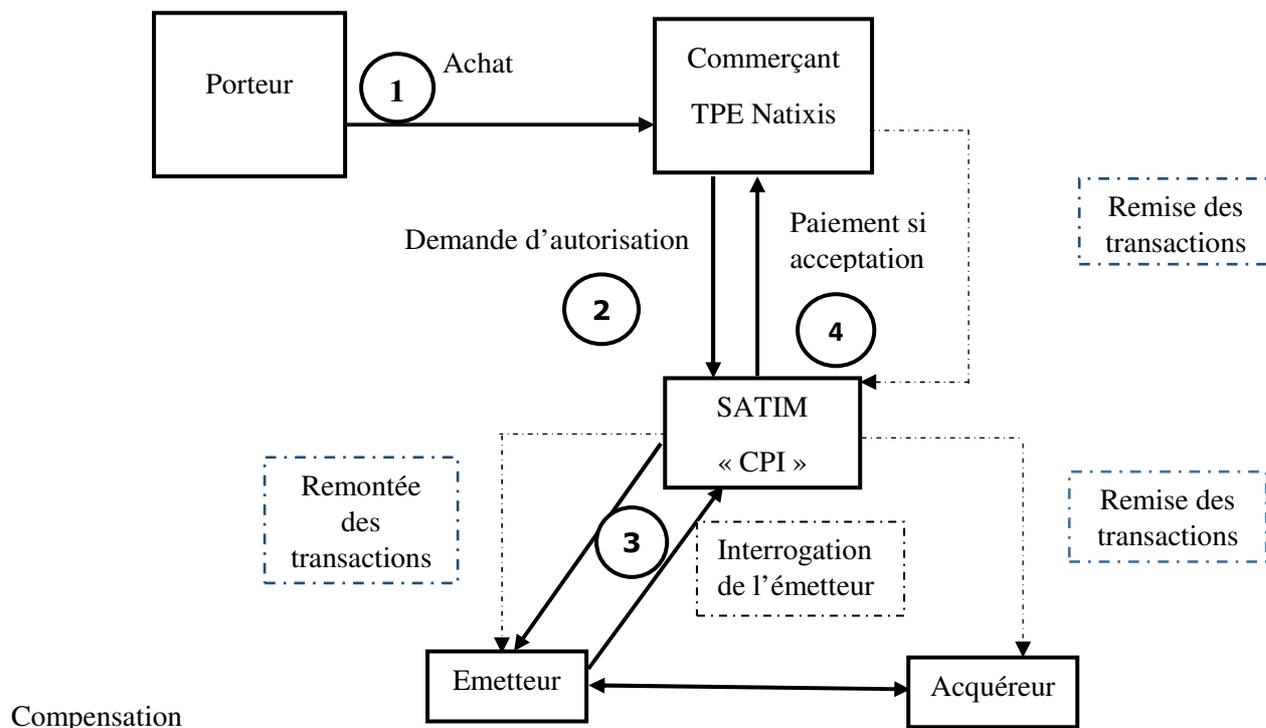
L'opération de retrait passe par plusieurs étapes :

- Insertion de la carte dans un DAB/GAB de Natixis ;
- Authentification du porteur par la saisie de son code confidentiel ;
- Demande de retrait ;
- Le DAB/GAB demande l'autorisation de retrait au serveur d'autorisation « SATIM » ;
- La « SATIM » demande à la banque du porteur le rapport de son client ;
- La banque du porteur répond à la SATIM par un rapport sur le compte de son client ;
- La SATIM donne l'autorisation de retrait au DAB/GAB ;
- Le DAB/GAB donne au porteur l'autorisation de retrait si l'autorisation est accordée ;
- L'éjection de la carte et l'écriture d'un journal ;

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

- La distribution de billets (si autorisation positive) ;
- La distribution d'un ticket (facultatif).

Schéma n°16 : Mécanisme de paiement par TPE.



Source : Elaboré par nous-même.

Les étapes d'une transaction par un TPE :

- Autorisation et enregistrement de la transaction sur le serveur d'autorisation à « J » ;
- Envoi par la SATIM les rapports des transactions à la banque Emetteur et à la banque Acquéreur à « J+1 » ;
- Présentation des transactions par la banque Acquéreur au CPI « Centre de Pré-compensation Interbancaire » à « J+1 » ;
- Réception des transactions par la banque Emettrice via le CPI à « J+1 » ;
- Crédit du compte commerçant à « J+2 »

Et pour chaque transaction, il y'aura une commissions a paie¹⁰⁶ :

¹⁰⁶ Document de la SATIM publie le 03/05/2015.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

- Le Porteur de la carte CIB ne paie pas de commission ;
- Le commerçant paie une commission de 02 DA HT si la transaction est inférieure à 2000 DA HT ;

Tableau n°18 : Mouvement de retrait et de paiement (2015-1^{er} trimestre 2017).

Paiement		Retrait	
Année	Nombre d'opération	Année	Nombre d'opération
2015	1065	2015	197 500
2016	1833	2016	157 445
1 ^{er} trimestre 2017	907	1 ^{er} trimestre 2017	46 039

Source : Natixis Algérie 2017

Le tableau représente le mouvement de retrait et de paiement :

- pour le nombre d'opérations paiements il passe de 1065 à 1833 entre l'année 2015 et 2016, et pour le 1^{er} trimestre 2017 le nombre d'opérations de paiement est de 907 opérations qui peuvent atteindre 3 000 opérations d'ici la fin de l'année, qui est un bon signe du développement de paiement par carte.
- Pour le nombre d'opérations de retrait connaît une légère baisse elle passe de 197 500 à 157 445 de l'année 2015 à 2016, et pour le 1^{er} trimestre 2017 le nombre d'opérations de retrait est de 46 039 opérations, qui peuvent atteindre 180 00 opérations donc une évolution par rapport à l'année 2016.

1-1-6. Le nombre d'opération de retrait effectué par DAB

Chaque année la banque enregistre des centaines de milliers d'opérations de retrait effectués par DAB, quel que soit des DAB propre à Natixis banque ou des DAB confrères.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

Tableau n°19 : Les types et le nombre d'opérations de retrait effectuées par DAB (2015-1^{er} trimestre 2017)

Retrait DAB		Retrait DAB	
Type d'opération	Nombre d'opération 2015	Nombre d'opération 2016	Nombre d'opération 1 ^{er} trimestre 2017
Retrait DAB Client Natixis dans un DAB Natixis	105720	108182	30318
Retrait DAB Client Natixis dans un DAB Confrère	126188	124248	30070
Retrait DAB Client Confrère dans un DAB Natixis	1186128	948933	296703

Source : Natixis Algérie 2017.

Le tableau représente le type et le nombre d'opérations de retrait effectués par DAB :

- En première lieu les retrait DAB client Natixis dans un DAB Natixis, le nombre d'opérations de retrait passe de 105 720 à 108 182 de l'année 2015 à 2016, et pour le 1^{er} trimestre 2017 le nombre d'opérations est de 30 318 et qui peut atteindre les 120 000 opérations d'ici la fin 2017 ;
- En deuxième lieu les retraits DAB client Natixis dans un DAB confrère, le nombre d'opérations de retrait passe de 126 188 à 124 248 opérations entre de l'année 2015 à 2016, et pour le 1^{er} trimestre 2017 le nombre d'opérations est de 30 070 et qui peut atteindre les 120 000 opérations d'ici la fin 2017 ;
- Enfin retrait DAB client confrère dans un DAB Natixis, le nombre d'opérations connaît une légère baisse qui passe de 1 186 128 à 948 933 entre 2015 et 2016, cette diminution est justifiée par : « jusqu'à la fin 2015 Natixis banque est la seule banque privée active dans le pays qui permet le retrait gratuit de l'argent dans leur DAB, sans aucune caution » donc la plupart des détenteurs des cartes CIB retirent de l'argent dans les DAB Natixis. Mais à partir de 2016 la plupart des autres banques rendent le service de retrait gratuitement ce qui justifie la baisse des retraits dans Natixis banque. Pour le 1^{er} trimestre 2017 le nombre

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

d'opérations atteindre 296 703 opérations et qui peut atteindre 1 100 000 opérations d'ici la fin de l'année 2017.

1-1-7. Le nombre d'opération de retrait effectué par TPE

Chaque année la banque enregistre des milliers d'opérations de retraits effectués par DAB, quel que soit des DAB propre à Natixis banque ou des DAB confrères

Tableau n°20 : Les types et le nombre d'opérations de retraits effectués par TPE (2015-1^{er} trimestre 2017) :

Retrait TPE		Retrait TPE	
Type d'opération	Nombre d'opération 2015	Nombre d'opération 2016	Nombre d'opération 1 ^{er} trimestre 2017
Retrait TPE Client Natixis dans un TPE Natixis	66	24	30
Retrait TPE Client Natixis dans un TPE Confrère	6360	9498	3648
Retrait TPE Client Confrère dans un TPE Natixis	3208	3201	2002

Source : Natixis Algérie 2017.

Le tableau représente le type et le nombre d'opération de retrait effectué par TPE :

- On premier lieu retrait TPE client Natixis dans un TPE Natixis, le nombre d'opérations a connu un baisse il passe de 66 à 24 opérations de l'année 2015 à 2016, et pour le 1^{er} trimestre 2017 le nombre d'opérations est de 30 qui peut atteindre à 120 opérations d'ici la fin de l'année;
- En deuxième lieu Retrait TPE client Natixis dans un TPE Confrère, le nombre d'opérations a connu une évolution il passe de 6 360 à 9 498 opérations de l'année 2015 à 2016, et pour le 1^{er} trimestre 2017 le nombre opérations est de 3 648 et que peut atteindre 14 400 opérations d'ici la fin de l'année 2017 ;
- Enfin Retrait TPE Client Confrère dans un TPE Natixis le nombre d'opérations a connu une stabilité il passe de 3 208 à 3 201 opérations de l'année 2015 à

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

2016, et pour le 1^{er} trimestre 2017 le nombre opérations est de 2002 et qui peut atteindre 8 000 opérations d'ici la fin de l'année;

D'après les informations représentées dans le tableau on voit que le nombre d'opération de retraits effectués par TPE est plus élevé dans Retrait TPE Client Natixis dans un TPE Confrère, et Retrait TPE Client Confrère dans un TPE Natixis par rapport au Retrait TPE Client Natixis dans un TPE Natixis. Les opérations de retrait effectués par TPE sont moyennent faible parce qu'il est dans ces premières naissances.

Section4 : Perspective du développement de la monétique au sien de la Natixis Banque Algérie

Natixis Algérie souhaite mettre en place de nouveaux projets et d'améliorer certain d'autres dans le domaine de la monétique sa perspective du développement repose sur certains projets qui sont comme suit :

1. La mise en place de la Carte Visa

Natixis Algérie souhaite intégrer la carte visa dans les prochains délais, et suivre le chemin de certaines banques qui ont déjà entamé le projet telles que « société générale, BNP Paribas El Djazaï, AGB...

Les cartes Visa sont des cartes bancaires émises par le groupe Visa International Service Association, lui-même représenté en France par le groupe Carte Bleue. Présente dans plus de 160 pays, l'enseigne s'appuie sur un réseau de près de 26 millions de commerçants acceptant ce mode de paiement¹⁰⁷.

Servant à la fois de moyen de paiement national et international, elle offre tous les services classiques : paiement chez des millions de commerçants, retraits dans tous les distributeurs de la planète, achats sur internet. De plus, elle inclut des assurances spécifiques, par exemple en effectuant avec elle l'achat d'un billet d'avion ou de train¹⁰⁸.

¹⁰⁷ www.comparabanques.fr/lexique/cartes-visa.php.date de consultation 22/07/2017.

¹⁰⁸ www.boursedescredits.com/lexique-definition-carte-visa-697.php. Date de consultation 22/07/2017.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

1-1. Les avantages de la carte Visa

La carte visa représente plusieurs avantages et permet eux :

1-1-1. Une grande souplesse d'utilisation

- Des capacités de retrait et paiement adaptées aux besoins du client ;
- Le règlement de vos achats sur Internet en toute sécurité.

1-1-2. La maîtrise du budget

- Des dépenses maîtrisées grâce au prélèvement immédiat des montants de retrait et paiement directement sur le compte ;
- Une vision en temps réel du compte.

1-1-3. Une utilisation à l'international

- Le client peut retirer son argent dans plus de 220 pays ;
- Effectuer des paiements partout dans le monde;
- Plus de problèmes de cash pour ses détenteur lors du voyages.

2. Digital Banking

Le concept de banque numérique dans les pays sous-développés est très loin et même certain banquier le connaît même pas, par contre ce domaine est très développé dans de nombreux pays du monde. En Algérie certaines banques étrangères, telles que Natixis Algérie souhaite le mettre en place prochainement, comme projet d'avenir.

Sur internet, de plus en plus d'articles foisonnent au sujet des banques dites numériques. De nombreux acteurs du marché s'interrogent quant à l'innovation véritable qu'apportent ou constituent ces structures. Banque en ligne ou banque 100 % digitale, quelles différences, quels impacts sur l'offre bancaire ?

Si le concept de banque en ligne est désormais familier auprès des utilisateurs - services et produits bancaires entièrement dématérialisés.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

Il peut se définir de la manière suivante : une banque entièrement dématérialisée, connectée aux réseaux sociaux et accessible via tablettes et smartphones. A cette définition s'ajoute un aspect qui différencie plus clairement la banque numérique de ses consœurs en ligne ; plus de conseillers attirés ou de rattachement à une agence mais des questions qui trouvent leurs réponses sur les réseaux sociaux type Facebook et Twitter¹⁰⁹.

Il ne s'agit pas seulement de pouvoir consulter son compte via la banque digitale, mais aussi de réaliser toutes les opérations bancaires quotidiennes comme l'ajout d'un bénéficiaire, effectuer un virement. De nouvelles fonctionnalités ont également fait leur apparition, parmi elles, la catégorisation des dépenses, la réception d'SMS de solde de compte, l'affichage d'un fil d'info contenant les dernières dépenses...

Conclusion

Natixis banque propose un service complet de gestion des moyens de paiement domestiques, et internationaux (produits en marque blanche, accès aux systèmes de compensation...).

Acteur majeur de tous les services associés aux paiements, nouveaux parcours d'achat, multiplication des façons de payer, évolutions réglementaires majeures, la transformation du parcours client est au cœur des solutions de paiement de Natixis Algérie. Sécurisées et évolutives, elles répondent aux attentes du monde connecté d'aujourd'hui.

Des paiements connectés, en accord avec les nouveaux usages des clients pour offrir les solutions les plus avancées, Natixis anticipe en permanence la mutation et la modernisation des solutions de paiement, qu'elles soient :

¹⁰⁹ www.relationclientmag.fr/banque-100-digitale-solution-davenir-ou-operation-de-communication. Date de consultation 22/07/2017.

Chapitre4 : La monétique au sein de la Natixis banque Algérie : Développement et perspectives.

- **Omni Canales** : e-commerce, e-paiement, terminal de paiement électronique... ;
- **Multi schèmes** : Visa, Mastercard, prochainement serrant mise en place;
- **Multi moyens de paiements** : cartes : classique et gold.

Conclusion générale

Conclusion générale

La dématérialisation des moyens de paiement consiste à transformer des supports matériels en des supports électroniques. Cette dématérialisation permet à la banque de varier ses produits pour diversifier ses gains, grâce à la création des nouveaux produits plus avantageux tels que la carte bancaire qui lui permet de fournir un service 24h sur 24h et 7 jours sur 7 jours. Cette disponibilité permet à la banque de segmenter de nouveaux clients. Cette nouvelle clientèle va permettre à la banque d'augmenter ses ressources. Grâce à l'effet de la concurrence, les banques cherchent à créer des nouveaux produits plus avantageux et plus rentables, ce qui permet d'améliorer et de développer le système bancaire.

L'accélération des mouvements de capitaux et la globalisation de l'économie mondiale conjuguée aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications, requièrent des systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces pour sécuriser et développer les flux financiers.

C'est dans ce contexte que des projets de modernisation et de développement des systèmes de paiement ont été lancés en Algérie afin d'améliorer les prestations de services des banques pour qu'elles puissent se rapprocher des clients pour leur offrir les produits les plus adaptés à leur demande.

En outre, le défi de réussir la modernisation d'un système de paiement exige la mise en place des préalables nécessaires en matière de textes juridiques, d'équipements de fonctionnement, de formation, de personnel, de maîtrise technique et surtout de sécurisation des transactions car l'existence de ces systèmes est intimement liée à la sécurité des opérations et sans ce facteur tout le système sera défaillant.

Aujourd'hui, l'activité monétique rentre en jeu et devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, c'est un moyen d'accompagnement et de mise en œuvre de stratégie commerciale.

Bref elle constitue inéluctablement un moyen concret de modernisation du secteur bancaire.

Conclusion générale

Tout au long de ce travail, nous avons insisté sur la dématérialisation des moyens de paiement en faisant référence à l'Algérie. Cette dernière a autorisé l'introduction des banques étrangères ce qui a fait que la monétique s'est très vite développée en dépit des contraintes structurelles et organisationnelles qu'imposent la banque d'Algérie et les autorités de régulations.

Grâce à la dématérialisation des moyens de paiement et la mise en place des nouveaux moyens tels que la carte bancaire qui représente un grand avantage, accroissent la compétitivité des produits financiers et la généralisation des réseaux, favorise le développement financier. Le mouvement de la dématérialisation des moyens de paiement a permis une homogénéisation et une libéralisation progressive des services bancaires des établissements de crédit. Il a entraîné en outre une diversification de leurs activités, et une plus grande ouverture sur l'international dans un environnement de plus en plus concurrentiel. De ce fait grâce aux nouvelles technologies de communication, les banques sont aujourd'hui capables de fournir un service 24h sur 24h et 7 jours sur 7. De ce fait la première hypothèse est confirmée.

Les innovations des produits bancaires qui sont à l'origine des révolutions technologiques, sont considérées comme un facteur essentiel pour assurer le développement des différents moyens de paiement. En effet, face à un environnement de plus en plus évolutif, l'innovation financière est définie comme la solution magique pour répondre aux différentes mutations de l'environnement. Elles sont utilisées par les banques comme des variables stratégiques afin d'être aptes à affronter dans des conditions favorables la concurrence. En outre, les innovations financières sont devenues un moyen essentiel pour améliorer et pousser les banques à créer des nouveaux produits plus performants et efficaces. Donc la deuxième hypothèse de recherche posée initialement est ainsi validée.

Recommandations

Suite à l'analyse qui précède, nous formulons une série concrète de propositions dans l'option d'optimiser et d'accélérer le développement de la monétique en Algérie, nous proposons quelques recommandations :

Conclusion générale

- Offre d'une meilleure bancarité par l'offre de meilleures prestations en facilitant les procédures et les rendant plus simple et plus souple avec des délais plus courts;
- Chaque banque doit être chargée d'assurer la maintenance de ses automates;
- Lancement d'actions de sensibilisation de la clientèle à travers une politique commerciale proactive axée sur la communication, la publicité et un plan marketing adapté;
- Louverture du produit à la clientèle à travers des actions publicitaires sur les masses medias (télévision, radio, journaux...);
- Instauration d'une véritable culture monétique à travers des séminaires et des formations, aussi souvent que nécessaire, permettant ainsi d'actualiser les connaissances acquise, et de s'informer des nouvelles technologies.

Les limites de la recherche

Comme tous les travaux de recherche, le nôtre contient un certain nombre de limites qui peuvent être comblées dans des recherches futures.

La première limite concerne la richesse et la largeur du sujet à savoir, la stratégie d'internationalisation et l'avantage compétitif des banques étrangères. Ceci nous a obligés à n'étudier que les contours de ce thème en définissant seulement, les concepts majeurs.

La deuxième limite renvoie à la stratégie de recherche adoptée. S'appuyant, uniquement, sur l'étude du développement de la monétique au sein d'une seule banque étrangère installée en Algérie, cette étude se trouve restreinte par rapport à la largeur de secteur bancaire algérien. Il nous semble, toutefois, possible de remédier à cette limite en effectuant une étude comparative entre les banques publiques et les banque étrangères dans le cadre du développement de la monétique.

Synthèse et perspectives

En synthèse des différents chapitres développés au cours du présent mémoire, nous tenons à constituer une plateforme de travail pour les projets de modernisation des systèmes de paiement tout en mettant l'accent sur le système monétique.

Conclusion générale

Le projet de modernisation du système de paiement algérien est promoteur de précieux résultats. Les facteurs clef de la réussite résident notamment dans la bonne volonté de toute la hiérarchie visée par la réforme, dans l'assurance d'un travail de coopération entre les acteurs concernés (client, banques, technologies).

Par ailleurs, le facteur culturel semble être décisif pour réussir la promotion de la culture monétique en Algérie. Dès lors, un plan de marketing bien étudié et commun doit être appliquée au niveau de toutes les banques algériennes.

A la fin de ce travail de recherche, notre mérite est que nous avons pu aborder le sujet traiter de manière appropriée et pu également apporter une valeur ajoutée dans le domaine de la modernisation des systèmes de paiement « monétique » bien que ce soit encore un thème qui demande encore d'autres investigations qui laisse la porte ouverte a de plus amples travaux de recherche afin d'aborder des points qui n'ont pas fait l'objet de la présente étude mais également de confirmer ou infirmer nos premiers résultats.

Bibliographie

1) Ouvrages

- Abdessatar. A, (2003) « innovation financière et bancaire et la problématique du financement de la PME en Tunisie ». Revue d'économie tunisienne et de gestion (RTEG) n°20 juin 2003, p 106.
- AMMOUR Benhalima, le système bancaire algérien « système bancaire algérien » : textes et réalité, Ed Dahlab, Alger, 1966, p.9-24.
- Blach, J., 2011. Financial Innovations and Their Role in the Modern Financial System- Identification and Systematization of the Problem. E-Finance, 7(3), 14-15.
- BOUDINOT A, CHARDONNEREAU J. et FRABOT J.C (1981) : « Dictionnaire : Banque, Bourse, Commerce Extérieur », Edition Banque, Paris, p 399.
- BOUYALAR R. (2005) : « le monde des paiements », Edition d'organisation, Paris, P.25.
- BOUZAR C. (2010) : «Systèmes financières : Mutations financières et bancaires et crise », Edition El-Amel, Tizi-Ouzou, p.120.
- Claude Dragon et autres, les moyens de paiements, des espèces à la monnaie électronique, édition banque éditeur, Paris, 1997, p.150.
- COMBE François. TACHEIX Thierry « l'essentiel de la monnaie », (2011) : édition Gualino, paris. P 33
- COMBE François. TACHEIX Thierry « l'essentiel de la monnaie », (2011) : édition Gualino, paris. P.40.
- DONIQUE Plihon «la monnaie est ses mécanismes »,6^{ème} édition la Découvert 9 bis, rue Abdel-Hovelacque 75013 paris, p 8, p 16.
- FRAME Scott W. ET WHITE Lawrence J., “Empirical Studies of Financial Innovation: Lots of Talk, Little Action?” Journal of Economic Literature, vol. 42, n° 1, mars 2004, 116-44.
- GENARD A. (1999) : « Economie générale », 2^{ème} édition De-Boeck, Bruxelles, p 13.

- GOWLAND D. (1991), Financial Innovation in Theory and Practice, in Green C. J. and D.T. Llewellyn (eds.), Surveys in Monetary Economics, Oxford, Basil Blackwell, vol. 2. P.79.
- J.P.Toering, Brion, (1999), «les moyens de paiement), Edition que sais-je. P.36.
- Naas A., « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », édition INAS, Paris, 2003. P 134.
- P.Lorino cité par J. Forest, JP. Micaëlli et J.Perrin, «Innovation et conception : pourquoi une approche en terme de processus ? », Deuxième Congrès International Franco-Québécois de Génie Industriel, 1997, P.5.
- Peter TUFANO (2002). «Financial innovation ». Journal of Economics, and Finance. P. 10.
- PIEDELVIRS S. (2001) : « Instruments de crédit et de paiement », Edition Dalloz, Paris. P. 53.
- Romey, C. (2006), "*LES GRANDS TRAITS DE LA MUTATION FINANCIERE*", *Economica*, Vol.4, pp.43-59
- TORNING J.P. et BRION F. (1998) : « les moyens de paiements », Edition PUF, Paris. P.61.
- Tufano. P, (2002), «Financial Innovation», Revised, P.44
- TORNING J.P. et BRION F. (1998) : « les moyens de paiements », Edition PUF, Paris. P.72.

2) Revues et Rapports

- BIACABE P, CARAT S, ULLMO Y. Revue d'économie financière N°4 « d'une intermédiation financière à une autre : le cas de la désintermédiation.1987.
- De Boissieu.C (1987), « innovation financière et contrôle monétaire », Revue Française de la banque, n°413 .P. 21-22.
- Rapports de la Banque d'Algérie 2013.
- Rapports de la banque d'Algérie 2014.
- Rapports de la banque d'Algérie 2015.

3) Articles

- Christophe VANTET-IR3 Le Mardi 25 Novembre 2008.pdf.
- Amriout G., « Nouvelles dispositions financières », Le Quotidien d'Oran, n°2567, Juin, 2003, p. 3.
- SATIM Magazine, 2005, p. 08.

4) Thèses et Mémoires

- LAZREG. M. Mémoire de Magister « la monétique en Algérie en 2007 : réalité et perspectives ». Université d'Oran Es-sénia.2007.
- LAZREG. M: Thèse Doctorat en sciences de gestion « Développement de la Monétique en Algérie Réalité et Perspectives ».Université TLEMCEM. 2014/2015.
- MVERDIER M. (2008) : Thèse de Doctorat en sciences Economiques, «Interchanges et tarification des systèmes de paiement par carte», Télécom Paris Tech p 14.
- SIDI-MAMMAR. L. Mémoire de Magister « Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie ». Université UMMTO. 2015.
- ZIBOUCHE. T : Mémoire de Magister « les déterminants du choix de la présence des banques étrangers en Algérie cas de la BNP Paribas. Université UMMTO.
- ZOURDANI. S : Mémoire de Magister « Le financement du commerce extérieur en Algérie cas de la BNA ». Université UMMTO. 2012.

5) Dictionnaires

- La Larousse Economique 2017.
- Facile dictionnaire de l'économie 2017.

6) Documents officiels

- Document SATIM. 2017.
- Document NATIXIS. 2017.

7) Références juridiques

- Du règlement n° 05-04 du 13 octobre 2005.
- La Banque de l'Algérie a été créée par la loi du 4 août 1851 et a exercé le privilège d'émission jusqu'au 30 juin 1962.
- La n°63-165 du 7 mai 1963.
- La loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques.
- La loi n°88.02 du 12/01/1988 relative à la planification.
- La loi n°88.03 du 12/01/1988 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75.59 du 26/09/1975 portant code de commerce et fixant les règles particuliers applicables aux entreprises publiques économiques.
- La loi n°88.03 du 12/01/1988 relative aux fonds de participation.
- Le règlement n° 13-01 de la Banque d'Algérie paru au journal officiel n°29 du 02/06/2013
- Loi n° 90.10 du 10/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.
- L'ordonnance n°66.366 du 29/12/1966 portant sur la création de CPA.
- L'ordonnance n°67.204 du 01/10/1967 portant sur la création de BEA.
- L'ordonnance n°82.106 portant sur la création de la BADR.
- L'ordonnance n°66.178 du 13 juin 1966 portant sur la création de BNA.

8) Autres

- Sadeg A., « Le système bancaire algérien : la réglementation relative aux banques et établissements financier », Bulletin du projet d'appui à la modernisation du secteur financier algérien, Alger, 2003, p.42
- Forum sur la monétique au Maghreb, de l'Afrique centrale et de l'ouest, Casablanca le 16 et 17 février 2006.
- Pour les tendances de l'IDESF et les facteurs expliquant sa progression dans les années 90, voir Soussa (2003) et Focarelli (2003).
- Infos BADR, Numéro double 36/37, décembre, 2003, pp 54-56.

9) Sites internet

- <http://www.comprendrelespaiements.com/abc-de-la-monetique-les-acteurs-et-leurs-roles>. Date de consultation 17/04/2017

- <http://www.etudier.com/dissertations/Existe-t-Il-Une-D%C3%A9mat%C3%A9rialisation-Croissante-De-La/239762.html>
- <http://www.liberte-algerie.com/dossier-economique/les-banques-privées-dans-le-collimateur-221273> date de la consultation 28/06/2017.
- <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-carte-accreditiv-684.php>.
- <https://www.contrepoints.org/2014/12/19/191837-les-trois-fonctions-de-la-monnaie-et-leur-sabotage>, date de consultation 20/03/2017.
- <https://www.lesclésdelabanqueparticuliers.fr>. Date de consultation 15/03/2017.
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2471>
- www.about.algeria.hsbc.com/fr. Date de consultation 01/06/2017.
- www.agb.dz Date de consultation 01/06/2017.
- www.albaraka-bank.com/fr. Date de consultation 01/06/2017.
- www.alsalamalgeria.com. Date de consultation 01/06/2017.
- www.arabbank.dz. Date de consultation 01/06/2017.
- www.BADR.dz, date de consultation 24/04/2017.
- www.bank-abc.com. Date de consultation 01/06/2017.
- www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2015/chapitre6_2015.pdf.
- www.BDL.dz, date de consultation 24/04/2017.
- www.bnpparibas.dz Date de consultation 01/06/2017.
- www.ca-cib.fr/notre-reseau/middle-east-and-north-africa-mena/algerie. Date de consultation 01/06/2017.
- www.cairn.info.
- www.citigroup.com. Date de consultation 01/06/2017.
- www.CPA.dz, date de consultation 23/04/2017.
- www.fransabank.dz Date de consultation 01/06/2017.
- www.housingbankdz. Date de consultation 01/06/2017.
- www.joandj.free.fr/synthese_PDF/E01_synthese.pdf, « les fonctions et les formes de la monnaie ».
- www.natixis.dz. Date de consultation 01/06/2017.

- www.nbbmuseum.be/doc/chap2f.pdf?v2012083.
- www.satim-dz.com. La date de consultation 01/05/2017.
- www.societegenerale.dz. Date de consultation 01/06/2017.
- www.trustbank.dz Date de consultation 01/06/2017.
- www.lafinancepourtous.com.

Liste Des Tableaux

Tableau n°1 : Caractéristiques de la carte CIB classique et CIB gold.....	34
Tableau n°2 : Les banques étrangères et leurs activités	67
Tableau n°3 : Les IDE en Algérie (2014-2016).....	70
Tableau n°4 : Les actionnaires de la SATIM.....	76
Tableau n°5 : Evolution annuelle du niveau d'activité du système ARTS (2006-2015).....	86
Tableau n°6 : Le volume des opérations traitées dans le système ARTS en2015.....	87
Tableau n°7 : Evolution annuelle du niveau d'activité du système ATCI (2006-2015)	91
Tableau n°8 : Evolution annuelle de la part du chèque dans le total des instruments compensés (2006-2015)	92
Tableau n°9 : Evolution annuelle de la part de la carte bancaire dans le total des instruments compensés entre (2008-2012)	93
Tableau n°10 : Évolution de cartes interbancaire CIB en Algérie fin avril 2017.....	94
Tableau n°11 : Évolution annuelle des canaux d'acceptation des cartes CIB en Algérie (2008-2017).....	95
Tableau n°12 : Évolution du nombre de transactions interbancaires par CIB en Algérie entre (2008-2017).....	96
Tableau n°13 : L'installation des agences de Natixis selon les régions	105
Tableau n°14 : le plafonnement de retrait et de paiement pour les clients privilège.....	116
Tableau n° 15 : Le plafonnement de retrait et de paiement pour les Clients professionnels.	117
Tableau n°16 : le plafonnement de retrait et de paiement du personnel Natixis	118
Tableau n°17 : Le nombre de porteurs CIB Natixis par profil	119
Tableau n°18 : Le mouvement de retrait et de paiement (2015-1 ^{er} trimestre 2017).....	122
Tableau n°19 : Le type et le nombre d'opération de retrait effectuer par DAB (2015-1 ^{er} trimestre 2017).....	123
Tableau n°20 : Le type et le nombre d'opérations de retrait effectué par TPE (2015-1 ^{er} trimestre 2017).....	124

Liste des schémas

Schéma n°1 : Une transaction bancaire met en jeux les acteurs suivants.....	26
Schéma n°2 : Les étapes d'une transaction par CIB.....	29
Schéma n°3 : Distributeur automatique de billet.....	35
Schéma n°4 : Terminal de Paiement Electronique	37
Schéma n°5 : Mécanisme d'un retrait par carte bancaire	41
Schéma n°6 : Mécanisme d'un paiement par carte bancaire	43
Schéma n°7 : Le système bancaire national après la réforme de 1970.....	49
Schéma n°8 : Le système monétaire et financier algérien jusqu'à la réforme de 1988.51	
Schéma n°9 : La Compensation bilatérale.....	85
Schéma n°10 : Organigramme de Natixis Algérie.....	102
Schéma n°11 : Chiffres clés de Natixis Algérie en DZD au31/12/2016.....	103
Schéma n°12 : Organigramme de l'Agence NATIXIS de Tizi-Ouzou	109
Schéma n°13 : La distinction entre back Office et Front Office	111
Schéma n°14 : Mécanisme d'une demande de carte au niveau de Natixis banque....	115
Schéma n°15 : Mécanisme de retrait par DAB/GAB	120
Schéma n°16 : Mécanisme de paiement par TPE.....	121

Table des matières

Introduction générale.....	2
Chapitre1 : Emergence de la monnaie électronique dans le cadre de la globalisation financière et la dématérialisation des supports de monnaie	7
Introduction.....	7
Section1 : La globalisation financière et les innovations financières.....	7
1 La globalisation financière.....	8
1-1 Définition de la globalisation financière.....	8
1-2 Règle de 3D.....	9
1-2-1 La dérèglementation financière.....	10
1-2-2 Le décloisonnement des marchés.....	10
1-2-3 La désintermédiation financière.....	11
2 Les innovations financières.....	12
2-1 Définition de l'innovation financière.....	12
2-1-1 L'innovation.....	12
2-1-2 L'innovation financière.....	12
2-2 Les objectifs des innovations financières.....	13
2-3 Typologie de l'innovation financière.....	14
2-3-1 L'innovation du produit.....	15
2-3-2 L'innovation du processus.....	16
2-3-3 L'innovation du marché.....	16
2-3-4 L'innovation organisationnelle.....	17
Section2 : Le processus de la dématérialisation des moyens de paiement.....	17
1 Origine et évolution historique de la monnaie.....	18
2 La naissance de la monnaie métallique et la transition vers l'économie monétaire.....	19
2-1 La monnaie marchandise.....	19
2-2 La monnaie métallique.....	20
3 Les processus de la dématérialisation de la monnaie.....	20
3-1 La monnaie fiduciaire : Les billets de banque ou monnaie-papier.....	21
3-2 La monnaie scripturale.....	21
3-2-1 Les instruments de circulation de monnaie scripturale.....	22

3-2-1-1 Le virement.....	22
3-2-1-2 Le chèque.....	22
3-2-1-3 Les effets de commerce.....	22
a) La lettre de change.....	22
b) Billet à ordre.....	23
3-2-1-4 L'avis de prélèvement automatique.....	23
3-2-1-5 Le titre interbancaire de paiement.....	23
3-3 La monnaie électronique.....	23
3-3-1 Histoire de la monétique.....	23
3-3-2 Définition de la monétique.....	24
3-3-3 Caractéristique de la monétique.....	25
3-3-4 Les acteurs de la monétique.....	26
3-3-4-1 L'émetteur.....	26
3-3-4-2 Le porteur.....	27
3-3-4-3 L'acquéreur.....	27
3-3-4-4 L'accepteur.....	28
3-3-5 La monétique comment ça marche.....	28
3-3-6 Les instruments de la monétique.....	29
3-3-6-1 Les cartes privatives.....	29
3-3-6-2 Les cartes accréditives.....	30
3-3-6-3 La carte bancaire.....	30
a) Description du support.....	30
a1) Au recto de la carte bancaire.....	31
a2) au verso de la carte bancaire.....	32
a3) Les logos des réseaux d'acceptation de la carte.....	33
a4) Les logos des marques sur la carte bancaire.....	33
3-3-7 Les canaux de distribution.....	35
3-3-7-1 Le distributeur automatique de billet/ Guichet automatique de billet...35	
3-3-7-2 Terminal de Paiement Electronique (TPE).....	37
a) L'identification d'un TPE.....	38
b) Domaine d'application.....	38
c) Le TPE peut être.....	39
d) L'installation des TPE répond à des motivations diverses.....	39
e) Les problèmes que peut rencontrer un détenteur d'une CIB, dans TPE...40	

3-3-8 Fonctionnalité de la carte bancaire.....	40
3-3-8-1 Carte de retrait.....	40
3-3-8-2 Carte de paiement.....	42
Conclusion.....	44
Chapitre2 : Evolution du système bancaire algérien et l'introduction des banques étrangères en Algérie.....	46
Introduction.....	46
Section1 : Evolution du système bancaire algérien.....	46
1 Le système bancaire algérien durant la période de l'économie administrée (socialiste)..	47
1-1 De l'indépendance à 1990.....	47
1-2 La réforme du système bancaire algérien et la transition vers l'économie du marché.....	52
1-2-1 Période allant de 1990 à 2002.....	53
1-2-2 La réforme de 2003.....	54
1-2-3 La nouvelle réforme du secteur bancaire algérien à partir du 2004.....	55
2 Les indicateurs de l'intermédiation bancaire.....	57
Section2 : L'intégration des banques étrangères comme facteurs de développement.....	59
1 Conditions d'installation.....	59
1-1 Le décret législatif 93-12 du 05/10/1993.....	60
1-2 Le décret présidentiel 95-345 du 30/10/1995.....	60
2 Les raisons d'installation.....	61
3 Les formes d'implantation.....	62
3-1 Les banques étrangères d'origine française.....	62
3-1-1 Natixis Algérie.....	62
3-1-2 Société Générale Algérie (SGA).....	62
3-1-3 BNP Paribas El Djazaïr.....	62
3-1-4 Calyon Algérie SPA.....	63
3-2 Les banques étrangères d'origine arabe.....	64
3-2-1 Arab Banking Corporation-Algeria (ABC-Algeria).....	64
3-2-2 Housing Bank for Trade and Finance.....	64
3-2-3 Trusts Bank Algeria.....	64
3-2-4 Gulf Bank Algeria (AGB).....	65

3-2-5 Fransabank El-Djazair.....	65
3-2-6 Asalam Bank Algeria SPA.....	65
3-2-7 Arab Bank PLC- Algeria (Arab Bank PLC).....	66
3-3 Autres.....	66
3-3-1 Citibank.....	66
3-3-2 HSBC Algérie.....	66
3-3-3 La Banque Al Baraka d'Algérie.....	66
3 La réalité économique des banques privées.....	69
3-1 Tendances de l'IDESF dans les économies émergentes.....	69
3-1-2 La création d'emplois.....	70
3-1-3 le transfert de technologie et de savoir faire	71
3-1-4 le renforcement de la transparence.....	71
Conclusion.....	71
Chapitre3 : la monétique en Algérie : Introduction et présentation de quelques indicateurs de mesure.....	74
Introduction.....	74
Section1 : Historique et évolution de la monétique en Algérie.....	74
1 Présentation de l'opérateur monétique Algérien (SATIM).....	76
1-1 Les principales missions de la SATIM.....	77
1-2 La solution monétique de la SATIM.....	77
1-3 Les différentes prestations fournies par la SATIM.....	78
2 Le Réseau Monétique Interbancaire algérien.....	79
2-1 Les objectifs de RMI.....	80
2-1-1 L'interopérabilité.....	80
2-1-2 La sécurité.....	80
2-2 L'adhésion au RMI.....	80
Section2 : Le système de paiement électronique.....	81
1 Les objectifs de la mise en place des nouveaux systèmes de paiement.....	83
1-1 Les objectifs des pouvoirs publics Algériens.....	83
1-2 Objectifs des autorités de régulation : le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) et la Banque d'Algérie	83

1-3 Objectifs du secteur bancaire.....	83
2 Système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents.....	84
2-1 Définition de système brut en temps réel (ARTS)	84
2-2 Les objectifs de mise en place du système ARTS.....	85
2-3 Evolution du niveau d'activité du système ARTS.....	86
2-4 Répartition du volume des opérations traitées dans le système ARTS en (2015).....	87
3 Système de télé-compensation des paiements de masse.....	88
3-1 Définition de télé-compensation des paiements de masse	88
3-2 Les objectifs du système de télé compensation	88
3-3 Les caractéristiques du système de télé compensation.....	89
3-4 Les principes de fonctionnement du système algérien de télé compensation	90
3-4-1 Système net, auto protégé et sécurisé	90
3-4-2 Un système automatisé et dématérialisé.....	90
3-4-3 le serveur de gestion de télé compensation	90
3-5 Evolution du niveau d'activité du système ATCI	91
3-6 Les instruments traités via ATCI.....	92
3-6-1 Le chèque.....	92
3-6-2 La carte bancaire.....	93
Section3 : Situation de la monétique en monétique en Algérie.....	94
3-1 Evolution des cartes bancaires CIB.....	94
3-2 Canaux d'acceptation DAB/TPE.....	95
3-3 Transactions par carte interbancaire CIB.....	96
Conclusion.....	97
Chapitre4 : la monétique au sein de la Natixis banque Algérie : développement et Perspectives.....	100
Introduction.....	100
Section1 : Introduction de la Natixis banque en Algérie cas de l'agence de Tizi-Ouzou.....	100
1 Historique de la société.....	101
2 Présentation de Natixis Algérie.....	101
3 Développement de Natixis Algérie sur le marché national.....	102
4 Les types d'Agences bancaires.....	103

4-1 Agence Retail.....	103
4-1-1 Le particulier.....	103
4-1-2 Le professionnel.....	104
4-2 Agence corporate.....	104
4-3 Agence Mixte.....	104
5 Le réseau de Natixis Algérie.....	104
6 les valeurs de Natixis Algérie.....	106
6-1 La confiance.....	106
6-2 L'engagement.....	106
6-3 La coopération.....	106
6-4 L'efficacité.....	106
7 Les missions de Natixis Algérie.....	107
Section2 : La structure organisationnelle de l'agence Natixis de Tizi-ouzou.....	107
1 Définition d'une Agence bancaire.....	107
2 Description de l'Agence Tizi-ouzou.....	108
2-1 Les bureaux d'agence.....	109
2-2 Le bureau du directeur.....	110
2-3 Le front office.....	110
2-4 Le back office.....	110
3 Produits et services commercialisé.....	111
3-1 Les comptes.....	112
3-2 les services.....	112
3-3 Emprunt.....	112
3-4 Les placements.....	112
3-5 Banque à Distance.....	112
3-5-1 Le SMS Banking.....	112
3-5-2 Le E-Banking.....	113
Section3 La monétique au sein de Natixis et ces mécanismes.....	113
1 Produits monétique (la carte interbancaire : Classique et Gold).....	114
1-1 La structure de la carte bancaire.....	114
1-1-1 Au recto.....	114
1-1-2 Au verso.....	114
1-1-3 Plafonds d'utilisation des cartes interbancaire.....	116
1-1-3-1 Clients privilège.....	117

1-1-3-2 Clients professionnels.....	117
1-1-3-3 Clients : Personnel de la Natixis.....	118
1-1-4 Porteur CIB Natixis par profil.....	119
1-1-5 Le mouvement de retrait et de paiement.....	120
1-1-6 Le nombre d'opération de retrait effectué par DAB.....	122
1-1-7 Le nombre d'opération de retrait effectué par TPE.....	124
Section4 : Perspective du développement de la monétique au sein de la Natixis Banque	
Algérie.....	125
1 La mise en place de la carte Visa.....	126
1-1 Les avantages de la carte Visa.....	126
1-1-1 Une grande souplesse d'utilisation.....	126
1-1-2 La maîtrise du budget.....	126
1-1-3 Une utilisation à l'international.....	126
2 Digital Banking.....	126
Conclusion.....	127
Conclusion générale.....	130
Références bibliographique.....	134
Liste tableaux.....	140
Liste des Schémas.....	141
Tables des matières.....	142
Annexes.....	149
Résumé.	

Annexes

طلب صرفه بنكي
DEMANDE DE CHEQUE DE BANQUE

Nom/Raison sociale _____
Adresse/Siège _____
Compte n°: _____

Monsieur le Directeur,

Par le débit de mon compte, je vous prie de bien vouloir me délivrer un chèque de banque d'un

montant en DA :

En chiffres _____
En lettres _____

Libellé à l'ordre de: _____

Il est bien entendu que je vous décharge des conséquences qui pourraient résulter de cette opération.

Cachet et signature

Accusé de réception
Numéro du chèque: _____
Date: _____
Signature du réceptionnaire _____

Contrat - TPE

Entre :

Natixis Algérie, SPA, au capital social de 10.000.001,662 DZD, inscrite au registre de commerce sous le n°9987947, ayant son siège social au 62, chemin Mohamed Djarani, Hydra (16035) Alger, représentée par le Directeur d'Agence ayant tous pouvoirs aux fins de la présente.

Ci-après dénommée : « le prêteur / Banque/ Natixis Algérie »

D'une part

ET :

Monsieur :

Ci-après dénommée : « client/commerçant »

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise à disposition par Natixis Algérie de terminal de paiement électronique (T.P.E) ayant n° de série au profit du client et ce additivement au contrat commerçant n° 020.....

Article 2 : Le TPE objet de ce contrat sera mis à la disposition du client à titre gratuit et ce jusqu'à résiliation du contrat par l'une des parties.

Article 3 : le client devra utiliser le T.P.E conformément aux dispositions du contrat commerçant et au manuel d'utilisation mis à sa disposition lors de l'installation.

Article 4 : Le TPE étant la propriété de Natixis Algérie, le client devra assurer une parfaite conservation de celui-ci pendant toute la durée de la mise à disposition, il ne pourra en aucun cas le céder à un tiers.

Article 5 : En cas de dysfonctionnement du TPE, le client fera immédiatement appel au prestataire sans essayer d'y remédier par lui-même, en tenant la banque informée.

Article 6 : En cas de vol, le client devra faire les démarches nécessaires auprès des services de police et en aviser Natixis Algérie dans un délai n'excédant pas 48 heures.

Article 7 : L'observation par le client de l'une des clauses de ce contrat donnera plein droit à Natixis Algérie de résilier unilatéralement, ce présent contrat.

Article 8 : Le présent contrat est conclu pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties sous préavis de trois (03) mois par pli recommandé avec accusé de réception.

Article 9 : Tout litige né de l'exécution de la présente convention sera réglé à l'amiable. A défaut d'un règlement amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 10 : Le présent contrat est établi en trois (03) exemplaires. Il entre en vigueur à partir de la mise à disposition du T.P.E au client et la signature du PV d'installation.

Fait à le

La banque /Natixis Algérie

Le client/commerçant

Mettre la mention « lu et approuvé »
Signature et cachet.

www.cna.dz

Signature du donneur d'ordre

Visa de l'exécuteur

En faveur de

Norm/Raison sociale

Adresse/Siège

Banque du bénéficiaire

Agence

Compte numero :

Mise à disposition Virement

Donneur d'ordre

Norm/Raison sociale

Adresse/Siège

Agence

Par le débit de mon Compte n°

Veuillez virer la somme de :

En chiffres

En lettres

Date :

Heure :

ORDRE DE VIREMENT

الامر بالتحويل



طلب دفن شيكات
DEMANDE DE CHÉQUIER

Date :

Signature du client

un carnet de chèque de chèques

remetre à Mme/Melle/Mr:

mettre à ma disposition

Veuillez,

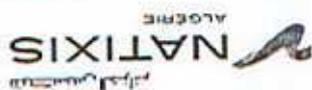
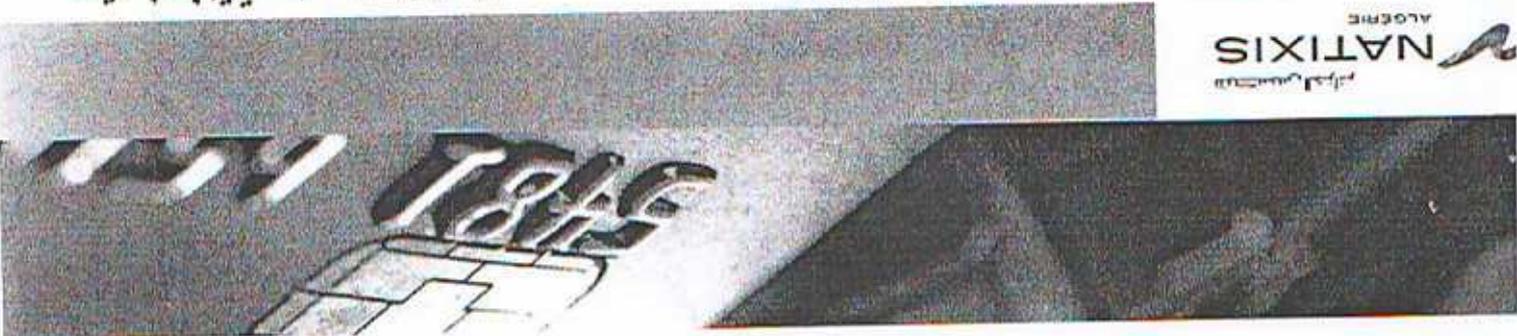
Numero de compte

Nom/Raison sociale

Adresse/Siège

En cas de perte, la banque décline toute responsabilité, sauf opposition préalable.

0006



CONTRAT CARTE INTERBANCAIRE

CONDITIONS PARTICULIERES

Agence Mostaganem 00271

N° Du Contrat Date

رقم البطاقة ما بين البنوك البنوك
التاريخ
الوكالة 00271
التميز

Titulaire du compte

Je soussigné (e) M. M. F. Nom

Prénoms : الاسم

Compte n° : رقم الحساب

Nature du compte طبيعة الحساب

Date d'ouverture تاريخ الفتح

Sollicite la banque pour la délivrance d'une carte interbancaire de paiement et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement de la carte interbancaire et y adhère sans réserve.

A mon nom **Au nom du porteur ci-après** باسم الحساب

Porteur la carte

Je soussigné (e) M. M. F. Nom

Prénom : الاسم

Date et lieu de naissance تاريخ و مكان الميلاد

Profession : المهنة

Adresse : العنوان

N°Tél. Port رقم الهاتف

e-mail البريد الإلكتروني

Plafond hebdomadaire d'utilisation الحدا الاعلى الاسبوعي للاستعمال

Fait à محرر في

P/La Banque

Titulaire du compte

Porteur de la carte

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Résumé

La monnaie a connu depuis sa création un processus de dématérialisation qui est relativement long et progressive. En effet, l'échec d'un instrument de paiement conduit à l'avancement de la dématérialisation, et l'apparition des nouvelles méthodes de paiement tendent toujours à se détacher de tout support matériel, reposent sur des supports électroniques ou ce qu'on appelle la monétique. Les opérations monétaires sont effectuées aujourd'hui par les techniques appropriées à la monnaie scripturale, qui connaissent une évolution permanente sous l'effet de la globalisation et innovations financières et des progrès technologiques qui ont permis leur traitement de plus en plus automatisé avec la mise en place des nouveaux systèmes de paiements. Le système bancaire Algérien a connu depuis l'indépendance de nombreuses réformes commençant de la mise en place de système de gestion administrative de l'économie, puis en 1990 la transition vers l'économie du marché et la mise en place de la loi de la monnaie et de crédit, et l'ouverture du système bancaire algérienne et l'installation des banques privées. Pour développer la monétique, l'Algérie a mis en place en 2006 deux systèmes de paiements électroniques, visent l'amélioration de la fluidité de la circulation des moyens paiements, et la dématérialisation des moyens de paiements et l'intégration des nouveaux moyens de paiement telle que la carte bancaire dans ses deux services paiements et retraits.

Abstract

Since its inception, currency has had a process of dematerialization that is relatively long and progressive. The failure of a payment instrument leads to the advancement of dematerialization, and the emergence of new methods of payment always tends to detach themselves from any material medium, rely on electronic media or calls the monetary. Monetary operations are carried out today by the appropriate techniques for bank money, which are constantly evolving as a result of globalization and financial innovations and technological advances which have made their processing more and more automated with the implementation new payment systems. The Algerian banking system has experienced since independence many reforms begin from the establishment of administrative management system of the economy and then in 1990 the transition to the market economy and the establishment of the law of the and the opening of the Algerian banking system and the installation of private banks. To develop electronic payment systems, Algeria set up two electronic payment systems in 2006, aiming to improve the fluidity of the circulation of average payments, and the dematerialization of means of payment and the integration of new means of payment such as the bank card in its two services payments and withdrawals.